

Chapitre 5
Direction Générale Administrative
3^{ème} Direction Education
3^{ème} Division - Economie
Emploi et Economie Sociale



I) MISSIONS :

Pour l'année de référence, l'ensemble des missions développées par le Service Emploi compte quatre axes :

1. Activer les synergies de collaboration entre acteurs de l'emploi et de la formation de la commune ;
2. Organiser des activités sur le thème de l'emploi destinées au monde associatif molenbeekois et aux demandeurs d'emploi molenbeekois ;
3. Publier des outils d'orientation ;
4. Mettre en place un service d'orientation à destination du public.

II) ACTIVITES :

1. Le Brussels Go Job

La cinquième édition du Brussels Go Job, concept de recrutement dynamique qui s'adresse aux demandeurs d'emploi, a été organisée au Stade Roi Baudouin le 27 octobre 2011, en collaboration avec la Ville de Bruxelles, les Maisons de l'emploi de Bruxelles et de Molenbeek ainsi qu'Actiris.

Comme les années précédentes, au cours de cette journée, les demandeurs d'emploi ont eu l'occasion de rencontrer une cinquantaine d'organismes comprenant des employeurs, des centres de formations ainsi que des organismes de placement phares en région bruxelloise. Trois étapes étaient proposées aux demandeurs d'emploi. Premièrement, GO CV qui constituait une phase d'enregistrement et de rédaction de CV pour les personnes qui n'en possédaient pas. Deuxièmement, la participation à des workshops à savoir différents ateliers axés sur le travail en équipe : unir ses efforts, communiquer avec les mains, etc. Durant ces ateliers, les employeurs ont eu l'occasion d'évaluer le potentiel des candidats. La troisième étape étant la rencontre avec les employeurs. 1.300 inscriptions ont été enregistrées pour participer à cet événement cependant seules quelques 600 personnes s'y sont présentées compte tenu des conditions atmosphériques.

Dates de l'évaluation: 27 octobre 2011
Dépenses : 5.000€

2. Organisation d'une matinée-rencontre dédiée aux corps de métiers existants au sein de la police, des pompiers et de la défense

Cet évènement qui s'est déroulé sur le site du Sippelberg, avait pour but de permettre aux participants de rencontrer des responsables de la Police locale, de la Police fédérale, de la Défense et des Pompiers. Une occasion de découvrir de manière concrète ces différents corps de métiers. Les élèves des classes de 5^{ème} et 6^{ème} secondaire de différentes écoles molenbeekaises ont notamment été conviés à cette matinée-rencontre.

Date : 20 septembre 2011
Dépenses : 200 €

3. Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. « Le Trait d'Union »

Cette association est active dans différents domaines d'activité, à savoir la recherche d'emploi et de formation, médiation scolaire, aide et accompagnement des demandeurs d'emploi, travail social administratif, création de

plusieurs ateliers citoyens sur des thématiques récurrentes et organisation d'autres activités pour la population molenbeekoise.

Date: 22 décembre 2011
Dépenses : 2.000 €

4. Organisation d'une soirée sur le thème de la discrimination

Pour la seconde année consécutive, une soirée d'information et de discussion autour du thème de la discrimination a été organisée le 15 juin 2012 à la Maison des cultures et de la cohésion sociale de Molenbeek. Pour animer cette soirée, le service Emploi a fait appel à l'association molenbeekoise « Ras El Hanout » qui a pour objectif de sensibiliser les citoyens par rapport aux questions liées à la lutte contre la discrimination à travers une représentation théâtrale intitulée «381 jours». Cette pièce théâtrale constitue une méthode originale d'interpellation de la société à la fois pédagogique et ludique. Une centaine de personnes ont assisté à la représentation.

Date: 15 juin 2012
Dépenses : 4.500 €

5. Collaboration avec la STIB et l'Athénée Royal Serge Creuz dans le cadre du projet Cap Travail

La STIB étant constamment à la recherche de jeunes, le service emploi a réitéré le projet « Cap-travail » en le modifiant quelque peu et surtout en intégrant un nouveau partenaire à travers la participation d'une école secondaire qui organise un enseignement technique et professionnel : l'Athénée Royal Serge Creuz. Le projet visait à mettre au travail des jeunes bruxellois sortis de l'enseignement technique et professionnel. Le but recherché était de permettre à ce groupe cible d'intégrer une structure qui leur offre une expérience dans des métiers techniques tout en leur inculquant un certain nombre de valeurs.

Le projet poursuivait deux grands objectifs.

- Premièrement : gérer de manière plus efficace la prospection et le recrutement des jeunes à la fin de leurs études secondaires répondant à un profil précis et qui pourront mettre en pratiques leurs acquis directement.
- Deuxièmement : la phase d'intégration de jeunes travailleurs étant une phase-clé pour la mise en place d'une collaboration durable entre les deux parties, nous nous sommes penchés sur le problème de l'intégration des travailleurs au sein de l'entreprise.

Les 9 jeunes ayant intégré ce projet provenaient de la classe de 6ème technique de l'Athénée Royal Serge Creuz. Ils ont eu l'occasion de suivre 5 modules d'intégration socioprofessionnelle organisés par l'asbl Cap-Sciences Humaines : attitudes et présentation de soi, Communication et assertivité, contrat et règlement de travail, etc. Ces modules avaient pour but de les préparer au stage d'un mois organisé par la STIB au sein de leurs différents services techniques.

Date: de septembre à juin 2012
Dépenses : 0 €

6. Participation à la journée Déclic organisée par l'ABPM

Pour la deuxième année consécutive, l'association ABPM a organisé la Journée Déclic le 15 mai 2011 sur le site de Tour & Taxis. Lors de ce salon, les étudiants et les demandeurs d'emploi ont été invités à découvrir différents stands de métiers représentés et animés par des professionnels issus de domaines aussi divers que l'art, l'ingénierie, la santé, la finance, la fonction publique et le droit, etc.

Date: 15 mai 2011
Dépenses : 1.500 €

7. Economie Sociale – Octroi d'un subside à l'asbl. Solidarité Savoir

Le projet pilote « Entreprendre au féminin » initié par l'association Solidarité Savoir vise à accompagner durant une année un groupe de 3 à 5 femmes souhaitant développer un projet en économie 'classique' ou sociale sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Ce projet a notamment pour objectif la création d'emplois et d'activités ainsi que l'amélioration de l'image du quartier.

Pour mener à bien ce projet, l'association « Solidarité Savoir » proposait aux participantes les services suivants :

- un accompagnement gratuit, individuel, personnalisé et/ou une réorientation,
- l'organisation d'ateliers, de formations et de rencontres collectives,
- la mise en relation avec des volontaires possédant une expertise dans l'entrepreneuriat

Date: avril 2012
Dépenses : 1.000 €

Chapitre 4
Direction Générale Administrative
4ème Direction - Prévention
1ère Division - Gestion administrative L.E.S.



I.MISSIONS

1. Gestion de l'asbl « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek »
2. Gestion du Programme communal Cohésion Sociale
3. Gestion du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (F.I.P.I.)
4. Volet socio-préventif du Plan Stratégique de Sécurité

II.ACTIVITES

1. Les Maisons de Quartier communales
2. Maison de la Femme
3. Molenbeek-CLES-Sport
4. La Cles des Ardennes - Cornimont
5. Projet « Kicot »
6. Atelier informatique
7. Le Pont
8. Le Service Communal d'Assistance aux Victimes (S.C.A.V.).
9. Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives (S.E.M.J.A.).
10. Antenne J -. Service Communal d'Aide et d'Accompagnement Socio-Juridiques.
11. Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants
12. Service de médiation locale.
13. Service Communal d'Accompagnement pour Primo-Incarcérés molenbeekois (S.C.A.P.I.).
14. La Cellule de Veille contre le Décrochage Scolaire
15. Gardiens de la paix
16. Autres activités
17. Concertations communales : les Groupes de Planification Sociale (G.P.S.), le Conseil Communal de Prévention et de Sécurité (C.C.P.S.).

MISSIONS

1. La Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale (C.L.E.S.) est un service communal dont les missions qui lui incombent relèvent de la prévention au sens large et d'actions à vocation socio-éducative et communautaire.

La C.L.E.S. assure le suivi administratif de l'asbl « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek » (asbl L.E.S.) qui est chargée de mettre en œuvre les actions relevant de l'intégration et de la cohabitation des différentes communautés locales, d'actions relevant du volet socio-préventif du contrat de sécurité, de projets issus des Programmes des Villes et des Contrats de Quartier.

La CLES assure la gestion du Programme de Cohésion Sociale, du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (F.I.P.I.), du volet socio-préventif du Contrat de Sécurité et de Prévention, de l'Opération Été-Jeunes.

2. Gestion du Programme de Cohésion Sociale

Dans le cadre de ce programme, la C.L.E.S. supervise et gère, via l'asbl L.E.S., l'ensemble des projets de cohésion sociale menés sur le territoire de la commune. Elle est chargée de l'organisation de concertations locales visant à déterminer les priorités en la matière, du suivi desdits projets, et de l'élaboration d'une cartographie de l'offre sociale molenbeekoise. Le programme comprend diverses actions menées par les associations et par la commune.

Ce programme a été pérennisé par le biais du décret Cohésion Sociale de la Commission communautaire française qui a permis d'inscrire ces activités dans le cadre de contrats spécifiques pour une durée de cinq ans. Ces moyens ont permis de renforcer les dispositifs existants et de recentrer les projets autour de 3 priorités, à savoir le soutien et l'accompagnement scolaires, le soutien et l'accompagnement des primo-arrivants, et l'alphabétisation et le français langue étrangère.

Depuis 2006, les subsides relatifs au programme de Cohésion Sociale ne sont plus versés à la commune. Des conventions spécifiques lient directement les opérateurs concernés par ces projets à la Commission communautaire française.

3. Gestion du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (F.I.P.I.)

Comme les années précédentes, la C.L.E.S. a introduit un projet auprès du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Ces subsides ont permis la poursuite et le renforcement des actions menées dans les Maisons de Quartier communales.

L'ASBL L.E.S. bénéficie quant à elle de ce financement pour son service d'aide aux molenbeekoïses primo-arrivantes (Sampa).

4. Volet socio-préventif du Plan Stratégique de Sécurité

Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité, négocié avec le Ministère de l'Intérieur et la Région de Bruxelles-Capitale, la C.L.E.S. a pour mission d'élaborer et réaliser les projets socio-préventifs. Elle se charge de la supervision et du suivi des projets suivants : Molenbeek-CLES-Sport (animations socio-sportives), le Service Communal d'Assistance aux Victimes, le Pont (service de prévention aux toxicomanies et accompagnement psychosocial des toxicomanes et de leur famille), le Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives, Antenne J., la Maison de la Femme et le Service Communal d'Accompagnement des Primo-Incarcérés (SCAPI), le service de médiation locale.

Depuis 2007, la CLES coordonne la Cellule de Veille contre le Décrochage Scolaire. Ce dispositif composé de travailleurs sociaux vise à l'accompagnement socio-éducatif de jeunes en difficulté d'insertion scolaire et leur famille.

2. DESCRIPTIF DES ACTIONS

1. Les Maisons de Quartier communales

Les activités menées par les Maisons de quartier communales se construisent sur une approche globale de l'action sociale.

Au nombre de six, les maisons de quartier communales offrent divers services visant à lutter contre les exclusions sociales, à favoriser la participation citoyenne et la cohésion dans les quartiers.

Concrètement, les Maisons de quartier offrent les services suivants : une permanence sociale polyvalente, un organe de soutien scolaire (écoles des devoirs), des activités socioculturelles et sportives destinées aux préadolescents et aux adolescents. Enfin, les Maisons de quartier participent activement à la vie communautaire du quartier où elles sont implantées. Elles peuvent servir « d'impulseurs » de projets collectifs et communautaires.

Permanences sociales

Organisées quotidiennement du mardi au vendredi dans une optique de proximité et sans rendez-vous préalable, les permanences sociales sont généralistes. Les demandes sont très diversifiées allant de la simple aide à la lecture d'un document administratif, à la demande d'aide pour des problématiques plus personnelles (éducation des enfants, contexte familial,...).

Les demandes d'aide sociale des usagers sont fortement hétérogènes : logement (suivi de demandes pour l'obtention de logements ou pour établir une expertise pour un constat d'insalubrité, ...); école (recherche d'écoles, médiation, renvois scolaires...); emploi et formation; séjour (régularisation, suivi des demandes de visa de regroupement familial ou de tourisme, ...), dettes; etc... On observe plus que les années précédentes des demandes d'aide liées aux besoins primaires (nourriture principalement, premiers soins). Plus que jamais, les effets de crises se font ressentir.

En 2009, l'ensemble des six Maisons de Quartier a accueilli ponctuellement (renseignements ou informations) ou de manière régulière 2611 personnes différentes provenant majoritairement des quartiers les plus paupérisés de la commune (quartiers du Molenbeek historique et de la première couronne du quartier Karreveld).

L'aide aux démarches administratives représente, comme les années précédentes, près d'un tiers des problématiques rencontrées. En ce qui concerne les demandes de type juridique, elles relèvent majoritairement du manque de compréhension des enjeux administratifs ou des échéances de paiement de factures. Lorsque les demandes sont plus pointues, les Maisons de Quartier collaborent avec des services plus spécialisés de la commune et des partenaires associatifs locaux.

Il faut souligner comme les années précédentes, le volume important des suivis relatifs aux problèmes d'endettement. Comme les années précédentes, les demandes d'aide en matière de logement semblent plus importantes que les années précédentes.

La nature des problèmes des bénéficiaires et leurs difficultés d'expression en français justifient que certains usagers soient aidés par un accompagnement physique du travailleur social auprès d'administrations, de tribunaux, d'écoles ou de médecins.

La toute grande majorité des usagers des permanences sociales est de nationalité belge et/ou d'origine marocaine. Les autres sont originaires d'Afrique centrale (RDC), de pays d'Europe de l'Est.

Soutien scolaire

L'aide scolaire en Maison de Quartier s'inscrit dans une démarche visant à mettre à disposition, après les heures de cours, du personnel, du matériel pédagogique et un espace adapté permettant aux écoliers et étudiants de bénéficier d'un encadrement facilitant la réalisation de leurs tâches scolaires.

Les travailleurs sociaux des Maisons de Quartier entretiennent des contacts informels et réguliers avec les professeurs des écoles molenbeekoises. Ces contacts servent parfois, quand un problème se pose (à la demande des enseignants, des parents ou des enfants), de facilitateur à la médiation entre les écoles, les parents et les enfants. En ce qui concerne les contacts avec les enseignants, les journaux de classe sont les outils les plus utilisés pour communiquer.

Pour la période de référence, le nombre total de jeunes touchés par l'aide scolaire s'élève à plus de 646 enfants différents (soit venant ponctuellement, pour une période précise ou en continu).

Comme les années précédentes, les âges les mieux représentés sont les « moins de 13 ans » (+/- 70 %) et les 13 – 16 ans (+/- 30 %). La moyenne de participants par jour se situe entre 20 et 35 enfants et adolescents par Maison de quartier. On observe une surreprésentation des garçons par rapport aux filles (298 filles pour 348 garçons)

En temps normal, l'encadrement pédagogique est assuré par un adulte pour 8 enfants. Par période (proximité des examens), les Maisons de quartiers sont amenées à accueillir parfois plus de 30 enfants. Le travail se concentre alors sur le soutien de la motivation de l'enfant.

Pour l'aide scolaire spécialisée (remédiation), les accompagnateurs sont parfois amenés à orienter les étudiants et s'appuyer sur des associations telles que l'A.B.E.F. (opérateur associatif spécialisé dans l'aide scolaire pour les étudiants du secondaire et du supérieur).

Environ 90% des demandes relèvent de la clarification ou de l'explication de consignes. Près de 10% des demandes concernent les recherches de documentation sur Internet ou la réalisation d'élocutions.

Comme envisagé en 2008, la LES a organisé en 2009 en partenariat avec l'asbl La Rue et l'asbl ABEF un projet spécifique visant particulièrement à répondre aux besoins de préparation des deuxièmes sessions d'examens. Ce dispositif a été mis en place fin août et a rassemblé 70 participants.

Parallèlement au soutien scolaire, les travailleurs sociaux des Maisons de Quartier multiplient les contacts avec les parents afin de les responsabiliser et de les impliquer toujours plus dans les aides ou démarches à effectuer pour le suivi scolaire de leurs enfants.

Qu'il soit passif (désintérêt scolaire) ou actif (absences régulières voire systématiques), le décrochage scolaire reste une préoccupation pour les travailleurs sociaux des Maisons de Quartier. Ici, le travail porte sur la remobilisation du jeune, sur l'intensification des contacts avec les écoles et la famille du jeune.

Il est à noter que les Maisons de Quartier sont dans l'impossibilité de répondre à la totalité des demandes de soutien scolaire. En effet, celles-ci sont nettement supérieures au nombre de place disponible. Ce constat est partagé par l'ensemble des partenaires associatifs et particulièrement dans le quartier Karreveld où seule la Maison de Quartier offre un service de soutien scolaire.

Par rapport au quartier Karreveld, il est à noter en ce qui concerne la carence en offre de soutien scolaire que les écoles 11, 13, 16 et Tamaris ont pu bénéficier comme en 2008 d'un subside du DAS (Dispositif Accrochage Scolaire).

Activités socio-éducatives et socioculturelles

Un accueil et des animations de loisirs sont proposés tant aux enfants qu'aux adolescents. Ces animations sont portées par des objectifs de socialisation et de prévention (prévenir le désœuvrement). Elles se concrétisent par l'organisation d'ateliers créatifs, d'activités sportives, la participation à divers événements (fête de quartiers, journée sans voiture,...)

Le nombre de participants réguliers aux activités de loisirs organisées par les Maisons de Quartier s'est élevé à 873 enfants et adolescents inscrits toutes périodes confondues. Cela représente en moyenne 145 enfants différents par Maison de quartier. Ici aussi, comme pour le soutien scolaire, on observe également une surreprésentation des garçons (550) par rapport aux filles (323).

Tout comme les années précédentes, le renforcement de la mixité de genres et de cultures a été un objectif prioritaire. Tendre à cette mixité reste problématique.

On observe, comme les années précédentes, un désinvestissement des filles lors des activités lors de la préadolescence. Cela pousse les animateurs à organiser des activités spécifiquement féminines et/ou à orienter les adolescentes vers des structures exclusivement destinées aux femmes (Maison de la Femme, Dar Al Amal).

A côté de ces activités récurrentes, les Maisons de Quartier ont participé à des événements plus médiatiques ou de grande envergure : opération « en ville sans ma voiture, fête à Ribaucourt, quartier Maritime, Télévie, action de sensibilisation « Palestine », ...

Durant l'été (Opération Été-Jeunes 2009), 1355 jeunes ont participé au projet.

Activités collectives et communautaires

Les Maisons des quartiers sont en interaction permanente avec le quartier où elles sont implantées. Elles sont à l'écoute permanente des besoins, des préoccupations ou des désirs des habitants. L'ensemble de ces informations peut, si cela semble pertinent, être relayé vers les autorités concernées. Les activités quotidiennes et cette proximité amènent les Maisons de Quartier à participer intensivement, comme organisateurs ou partenaires, à des actions collectives et communautaires : fêtes de quartier, braderies,...

En outre, les Maisons de Quartier sont partenaires actifs des diverses coordinations mises en place par les autorités communales (cohésion sociale, CLDI et AG de quartier, CCPS, comités de quartier...).

2. Maison de la Femme

Plus qu'ailleurs, l'insertion des femmes est un enjeu important dans les quartiers fragilisés de la commune. L'égalité entre les femmes et les hommes suppose que les femmes, encore trop souvent cantonnées dans des fonctions domestiques, puissent, si elles le désirent, accéder au travail, à l'espace public et à l'autonomie. L'objectif global de la Maison de la Femme vise à outiller socialement les femmes pour qu'elles agissent sur leur situation propre et leur entourage. Le projet vise dès lors à l'autonomisation, l'émancipation, le soutien à la parentalité, la construction de solidarité et la participation citoyenne.

La concrétisation de ces objectifs se décline par un travail de type individuel (permanences sociales généralistes) et collectif (alphabétisation et cours de français, ateliers cuisine, ateliers créatifs, excursions, activités sportives).

Le travail individuel consiste en l'organisation quotidienne d'une permanence sociale à bas seuil d'accueil permettant ainsi de répondre aux nombreuses demandes. Le rôle de la Maison de la Femme, dans le cadre de ces permanences se construit sur l'écoute, l'accompagnement administratif, juridique, le soutien psychologique, l'accompagnement social et, parfois, la médiation familiale.

Ce travail se conduit sur le long terme et demande en permanence la collaboration d'autres services spécialisés : aide juridique, guidance psychologique. La Maison de la Femme développe ainsi de nombreux partenariats avec des opérateurs spécialisés de la commune (Antenne J, Sampa, Scapi,...) et avec des centres d'accueil spécialisés,...

Outre l'axe individuel, la Maison de la Femme offre des actions collectives : alphabétisation pour 12 groupes d'environ 25 femmes, cours de cuisine 3 fois par semaine pour 3 groupes de 18 personnes, ateliers créatifs, activités sportives en partenariat avec Molenbeek-Cles-Sport, Rencontres/débats/séances d'information, espace-enfants rassemblant 6 à 21 enfants par jour.

Les activités sont des prétextes à favoriser l'échange entre les participantes. Ces temps privilégiés d'écoute et de dialogue permettent l'émergence de projets spécifiques plus ponctuels. Ainsi, d'autres actions sont déterminées par le groupe de femmes même : gymnastique, séances d'information (drogue, lois sociales, élections,...), excursions et/ou organisation de séjours en Ardenne (Cornimont). Une soixantaine de femmes et d'enfants ont participé à ce séjour.

Par ailleurs, en décembre 2010, la Maison de la Femme a fêté son dixième anniversaire dans les locaux de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale.

La Maison de la Femme est un tremplin pour une grande majorité de femmes. Par la suite, elles se dirigent vers la recherche d'un emploi, des cours à temps plein. Elle constitue le premier passage pour beaucoup d'entre elles.

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler que nous sommes complets dès le premier jour d'inscription. Nous sommes sollicités tous les jours pour des nouvelles inscriptions où malheureusement, nous ne pouvons donner une suite favorable.

En 2011, le nombre d'inscription s'élève à 450 femmes pour l'année 2011-2012.

Les activités sont :

- dix cours d'alphabétisation deux fois par semaine.
- quatre cours de cuisine dont un est réservé aux autres participantes des cours d'alphabétisation.
- un cours de sport deux fois par semaine.
- un cours de natation.
- deux cours de couture.

- un cours d'informatique.
- une permanence sociale toutes les matinées et sur rendez-vous les après-midi.

Le nombre de participantes s'élève à :

- 260 personnes pour les cours d'alphabétisation.
- 52 personnes pour les ateliers cuisines.
- 80 personnes pour les cours de sport.
- 15 personnes pour les cours de natation.
- 40 personnes pour les cours de coutures.
- 15 personnes pour les cours d'informatique.

La fréquence des participantes est de 2000 personnes par semaine pour les ateliers. Enfin, la fréquence des participantes est de 100 personnes par semaine pour la permanence sociale.

3. Le service Cles Sport

Le principal objectif de la Cles Sport (service d'animation socio-sportive) est préventif. Il s'agit d'aider les jeunes Molenbeekois à se socialiser, à retrouver des marques et des repères positifs via des activités sportives « support » ou « prétexte » qui constituent le fil conducteur de l'outil éducatif global.

Le travail des animateurs sociosportifs s'inscrit aussi dans une optique de prévention générale (petite délinquance, vandalisme, lutte contre les incivilités) par l'animation socio-sportive sur les places publiques, les sites fréquentés par les jeunes et dans les infrastructures sportives. Enfin, il ne faut pas négliger l'impact social de l'activité des animateurs sportifs puisque leur rencontre régulière et suivie avec les jeunes leur permet aussi de les orienter vers les services sociaux, spécialisés ou généralistes, lorsque ces jeunes en éprouvent le besoin. Par leur métier, mais surtout par leur investissement et leur connaissance du terrain dans lequel ils évoluent, les animateurs sociosportifs constituent souvent un acteur de terrain particulièrement important pour les jeunes et leur parent.

Suite à un Plan de sauvetage, finalisé mi 2009 et qui visait à mieux faire correspondre le service aux nouvelles réalités de terrain et à l'explosion du nombre de jeunes en général et des adolescents en particulier sur le territoire communal, la Cles Sport a été organisée en 2 grands pôles complémentaires : Il s'agit du pôle « animateurs socio sportifs » et du pôle « gestionnaires de salle ».

Le pôle « animateurs socio sportifs » se divise lui aussi en 2 équipes principales : celle des « animateurs socio sportifs Maritime », dont le QG est installé 82, avenue Jean Dubrucq, et celle des « animateurs socio sportifs Centre/Pierron » dont le QG est situé dans le pavillon Pierron (dans le parc du même nom). Les premiers interviennent logiquement plutôt auprès des jeunes vivant dans le quartier maritime, les second travaillent avec les jeunes du Centre de la commune et de Pierron.

Une 3^{ème} entité complète ces 2 équipes d'animation socio sportive : il s'agit des logisticiens (2 personnes) qui assurent le transport, l'installation et la mise à disposition du matériel nécessaire aux activités, qu'elles se déroulent au niveau des espaces publics, dans les salles de sport ou à l'extérieur du territoire communal dans le cadre de championnat ou autres manifestations de plus grande envergure. Cette équipe s'occupe également de tous les achats nécessaires au bon fonctionnement du service.

L'équipe des animateurs sociosportifs

Le service compte 20 animateurs socio sportifs répartis en 2 équipes :

- ❖ L'équipe « Maritime » → **10 animateurs** basés Av. Dubrucq, 82
- ❖ L'équipe « Centre-Pierron » → **10 animateurs** basés dans le bâtiment de l'Espace Pierron

Au niveau des équipes d'animateurs sportifs, depuis 2009, la nouvelle organisation a permis de rapprocher les jeunes (et leur parents) de « leurs » animateurs. Outre les activités classiques organisées dans les salles de sport et dans l'espace public, les équipes d'animateurs sociosportifs participent et/ou organisent des événements plus importants (Eté-Jeunes, Olympiades, championnats divers, fêtes de quartier, etc.).

Les animateurs font également partie des équipes de prévention intervenant notamment lors de la Fête de la Musique ou à l'occasion, par exemple, du dispositif préventif mis en place à l'occasion du Ramadan. Ils sont

également mobilisés lors de toutes manifestations nécessitant la mise sur pied d'un dispositif préventif (manifestations diverses, événements exceptionnels et d'envergure, etc.).

En 2011, le jeune public des animateurs sociosportifs reste essentiellement masculin même si l'engagement de 2 animatrices (1 à Pierron, 1 au Maritime) permet désormais de mieux accueillir les jeunes filles. Cependant, vu l'affluence des demandes en provenance des jeunes filles, il sera nécessaire d'augmenter le nombre d'animatrices socio-sportives. L'âge des participants reste constant au fil des ans (entre 8 et 20 ans), la tranche d'âge 12 – 16 ans regroupant cependant 60% des jeunes concernés.

Il faut noter que depuis le Plan de Sauvetage et l'organisation qui en a découlé, les 2 équipes d'animateurs sociosportifs ont noté une nette évolution dans le nombre de demandes de suivi et d'activités tant des parents que des jeunes. Pour répondre à ces nouvelles demandes, les 2 équipes d'animateurs sociosportifs ont dû organiser des tournantes, surtout pendant les congés scolaires et prévoir, par exemple, des activités pour certains groupes une semaine et pour d'autres la semaine suivante. Face à cette affluence, durant toutes les périodes de vacances scolaires, les 2 équipes d'animateurs sociosportifs doivent désormais être systématiquement renforcées par l'engagement d'au moins 2 étudiants par équipe. Malgré ces efforts, malgré la mise en place d'un système de tournante, les 2 équipes comptent des jeunes souhaitant bénéficier du service mais figurant sur liste d'attente faute de possibilité d'encadrement supplémentaire.

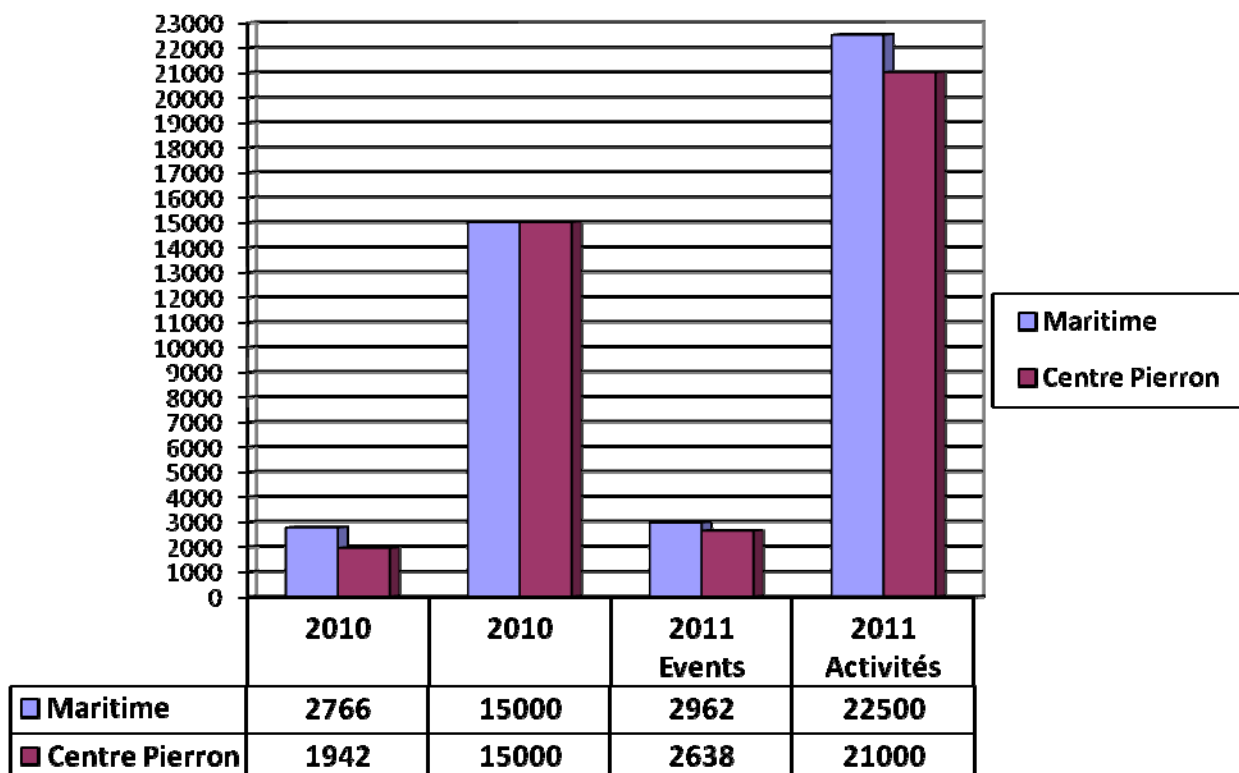
Fréquentation annuelle des activités des animateurs sociosportifs :

Equipe « Intendant-Maritime »

Grands événements : 2962
 Activités régulières : 22.500

Equipe « Centre-Pierron »

Grands événements : 2638
 Activités régulières : 21.000



Enfin, même si les sports de ballons (essentiellement football, basket) restent très prisés, en 2011, les équipes d'animateurs ont continué à diversifier leur offre (boxe, arts martiaux, badminton, danse, etc.) avec un certain succès. Il faut noter que l'arrivée de jeunes filles en nombre ont également permis d'explorer d'autres sports parfois moins apprécié par les garçons.

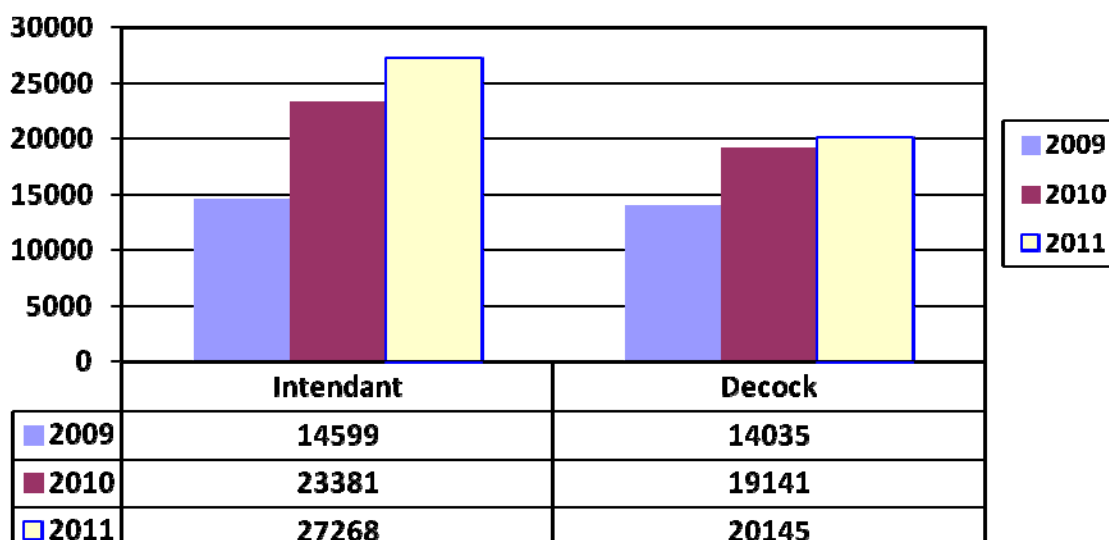
Le service de gestion des salles polyvalentes de sport

Au niveau des Gestionnaires de salle (11 personnes en incluant le personnel d'entretien), une première équipe gère la salle Decock, l'autre gère la salle Intendant. Ces salles fonctionnent 7 jours/7 de 9h à 22h. Elles accueillent 2 types de groupes : les groupes de jeunes directement encadrés par les animateurs socio- sportifs de la Cles Sport (horaire réservé) et les groupes dit « sous convention ». Ces derniers comprennent tant des écoles que des associations molenbeekaises ou des groupes de jeunes, généralement plus âgés et « auto constitués ».

Suite à une collaboration avec la Communauté française, l'asbl bénéficie aussi de quelques heures au sein d'une 3^{ème} salle, la salle Lavallée. Elle est systématiquement réservée pour des activités spécifiques (basket ou mini-foot). La salle Lavallée est toujours fréquentée par quelques groupes encadrés soit par des animateurs sociosportifs, soit par du personnel de Maisons de Quartier, soit par l'équipe de Kicot. Il n'existe aucun groupe sous convention dans cette salle. Cette salle accueille une moyenne d'une centaine de jeunes par semaine.

Au niveau des salles Decock et Intendant, en 2011, cette nouvelle organisation a permis d'atteindre des résultats importants notamment en terme de fréquentation :

La fréquentation annuelle des salles : Comparaison 2009-2010-2011 :



4. La Cles des Ardennes – Cornimont

Le chantier

Pour rappel, le bâtiment de Cornimont, acheté par l'ASBL « LES » représente en premier lieu un projet de participation citoyenne de jeunes qui assurent (à moindre frais) bénévolement durant toute l'année l'aménagement et l'entretien de ce bâtiment du 17^{ème} siècle. La rénovation progressive de ce bâtiment amène une série de jeunes (21 jeunes en 2011) à mettre en pratique leurs acquis scolaires ou les apprentissages acquis sur le terrain afin de mettre le centre de vacances en conformité avec les règles de sécurité, d'hygiène, ou vis-à-vis des normes ONE. L'amélioration du confort et des espaces de loisirs sont également au programme.

Le bâtiment répond aujourd'hui aux normes et à la fonction de centre de vacances et de classes vertes pour les jeunes de la commune, sans l'aide bénévole de ces jeunes un tel projet ne pourrait avoir lieu. Les travaux actuels concernent l'aménagement du grenier, l'entretien du bâtiment et de ses terrains annexes, les réparations d'usage, l'hygiène à maintenir dans les différents locaux, la préparation des repas.

Pour chaque activité de nettoyage, de repas, etc., les autres pensionnaires sont également impliqués, tenant compte de leur âge.

Les bénévoles sont en général des jeunes de 12 à 21 ans qui souvent au départ connaissaient des situations de difficultés ou de décrochage scolaire, certains en rupture familiale, d'autres dans un processus de délinquance, d'autre encore oisifs dans la commune. Par le biais de ce chantier, organisé principalement durant les week-ends et les vacances scolaires, les jeunes passent du désœuvrement à l'apprentissage de la vie en collectivité et à la

valorisation dans des actions positives d'utilité publique. Ce volet spécifique du projet a déjà touché plus de **200 jeunes** sur la période de 1994 à ce jour.

En 2011, il y a eu 48 chantiers qui impliquaient en tout 21 jeunes différents avec une présence de 2 à 16 jeunes par chantier. Cela représente 285 présences aux « chantiers » sur l'année.

Tenant compte de tous les volets du centre (vacances, classes vertes, chantiers, formations,...) 1.217 personnes ont fréquenté notre centre de vacances en 2011

Le Centre de vacances et de classes vertes

En parallèle au chantier, la maison de Cornimont permet l'organisation de séjours de vacances et de classes vertes.

En 2011 : 4 classes vertes ont eu lieu entre mai et décembre, représentant 185 élèves.
8 court séjours en groupe ont eu lieu (weekend ou trois jours) dont un weekend de formation
19 camps ont été organisés par plusieurs maisons de quartier, la maison de la femme, le projet femmes du Vaartkapoen, trois camps de 6 jours pour les enfants du CPAS, etc.

Ces groupes et camps représentent 747 participants.

Le total des journées (critère hôteliers participants x nombre de séjours) assurés pour l'accueil à Cornimont est de 5126

En été 3 jobistes ont tour à tour contribué à la qualité de l'accueil (logistique) de ces grands groupes pendant la période d'été et pour les séjours des enfants du CPAS, des animateurs sont rétribués par le centre sous le statut soit de jobistes soit de vacataires

Perspectives

Le type de séjour à Cornimont se diversifie en fonction des utilisateurs. Les enfants du CPAS ont un énorme plaisir à venir en séjour dans notre maison de vacances, et les maisons de quartier qui font le choix de passer un séjour en Ardenne avec nous ne rencontrent aucune difficulté pour rassembler un nombre important de jeunes et d'enfants.

La période de Ramadan est une période « familiale » qui diminue donc la fréquentation de notre centre en été.

Il faut constater en 2011 un certain désintérêt pour les classes vertes à Cornimont de la part des enseignants de nos écoles primaires.

Du côté associatif, l'ASBL la Goutte d'huile souscrit toujours à notre philosophie de travail de nos camps de jeunes, la Porte Verte participe en partenaire avec une maison de Quartier et le Vaartkapoen a organisé un séjour avec ses mamans. La perspective de rendre encore plus accessible notre centre de vacances pour les jeunes de la commune via d'autres associations ou d'autres réseaux scolaires est un avenir que nous tentons de donner à notre centre. Il faut souligner que celui-ci n'a pas subi une baisse importante de fréquentation sauf en ce qui concerne les écoles, la période de Ramadan pour les congés et surtout l'absence d'un séjour d'accueil pour les enfants Palestiniens qui n'a pas eu lieu en 2011 et qui nous donnaient des statistiques plus élevées.

Bon an mal an, le projet de visite annuel des forces de l'ordre à Cornimont a toujours eu lieu et sera maintenu si la Zone de Police marque son accord.

5. Projet « Kicot »

Le projet « Kicot » est né en 2004 de la nécessité d'une prise en charge spécifique de jeunes délinquants multirécidivistes de la commune pour lesquels les moyens classiques de réinsertion n'ont pas fonctionnés (IPPJ, Everberg, etc.). Ce projet est le fruit d'un partenariat privilégié de réflexion avec l'autorité locale, les forces de l'ordre et d'autres secteurs de l'association (SCAPI, Le Pont, Cellule de Veille contre le Décrochage Scolaire principalement) et permet à ces jeunes de bénéficier d'un accompagnement individualisé et global.

Ce processus intègre différentes étapes de socialisation, de formation, de microprojets et une action de type humanitaire. En ce qui concerne la période de référence, il est entrecoupé de participation à des projets menés avec la Stib et l'IBGE (maintenance du parc Bonnevie). La liste des jeunes admis à ce programme très particulier est établie sur base d'une réflexion associant différents acteurs sensibles à une approche pédagogique pilote et créative des jeunes les plus en difficulté. Ce projet dispose d'un comité d'accompagnement composé d'acteurs sociaux et de représentants de services publics.

Fréquentation

En 2011, les jeunes qui répondent aux critères ont été contactés par les éducateurs qui leur ont proposé une « mise en projet » sur une base volontaire et une aide tant judiciaire qu'administrative pour leur permettre de réaliser celle-ci. Il est à noter que l'équipe est composée d'intervenants disposant d'une très grande expertise des quartiers. Cette expertise facilite grandement l'offre de service faite à ces jeunes. Une dizaine de jeunes ont participé au projet. L'incidence de la démarche reste difficilement mesurable étant donné le nombre important de paramètres à questionner : quid du projet de vie, quid de la question de l'accrochage scolaire, quid du savoir être, quid des problématiques sociopathes éventuelles, quid du contexte familial,...

Outre la « mise en projet », le processus a été traversé cette année par un voyage à caractère humanitaire au Sénégal. En effet, en 2011, quatre jeunes en très grand décrochage se sont mobilisés dans la construction d'un dispensaire médical après avoir entamé en Belgique via des microprojets, la participation active à des étapes de préformations et de socialisation via un camp dans les Ardennes. Avant le départ, une visite systématique en famille a permis d'associer les parents à la dynamique positive dans laquelle s'étaient inscrits leurs enfants. Des liens nouveaux ont ainsi pu de (re)créer. Lors du séjour, ils se sont investis durant le chantier avec motivation durant vingt jours, confrontés à de nouvelles réalités, à de nouvelles manières d'appréhender la vie et le quotidien. Au retour en Belgique, les réunions de débriefing ont permis de poursuivre leurs démarches d'insertion (CV, recherche active d'emploi, mise en ordre administrative,...).

Le projet touche essentiellement le groupe ciblé composé de 4 jeunes en 2011 mais également l'ensemble de leurs pairs. Ainsi, près de 60 jeunes sont directement ou par des biais détournés associés au processus.

Les problématiques rencontrées

La principale difficulté rencontrée relève de l'histoire de vie singulière de ces jeunes, des souffrances connues en famille, de la perte de confiance ou de l'estime en soi, de la dépression, de la « pression » des pairs, de l'identification identitaire au quartier de vie,... Par ailleurs, en terme de réponse, les outils d'accueil destinés à cette « catégorie » de jeunes restent trop peu proactifs eu égard à la nécessité de commencer là où le jeune se situe (tel qu'il est, où il se socialise) pour entamer éventuellement avec lui un projet positif quelconque.

6. Ateliers Informatique

Pour le début de l'année scolaire 2011-2012, l'équipe des animateurs informatiques a assuré des animations dans six écoles primaires communales (école n°1, 2, 7, 10, 13 et Tamaris). Ces animations visent, outre l'apprentissage de l'informatique par l'enfant, à soutenir les enseignants dans l'usage pédagogique de l'outil. A cet effet, les animateurs de Molem.net mettent à disposition des équipes éducatives des logiciels adaptés aux apprentissages scolaires.

En 2011, nous avons dû procéder au licenciement de 3 des 4 animateurs informatiques suite notamment à l'évaluation négative de leur travail au sein des écoles communales. Ainsi, aucune école communale n'a pu bénéficier pour l'année scolaire 2011-2012 d'animations informatiques.

L'objectif fixé pour 2012 sera de reconstruire ce service car il assure des missions essentielles au sein des écoles.

Pour rappel, le service Molem.net s'occupe exclusivement d'animations informatiques dans les écoles et d'animations à l'attention de public cible (jeunes des maisons de quartier, primo-arrivants,...). Il est composé de 3 animateurs.

Le service technique est quant à lui composé de 2 personnes dont un agent communal détaché au sein de notre ASBL.

7. Le Pont

Le Pont est un service d'aide aux usagers de drogues et à leur famille. Il propose un accompagnement psychosocial à Molenbeek, dans les prisons bruxelloises et, à la demande, au domicile des usagers ou des familles. Ponctuellement, le service est amené à se rendre dans les prisons situées à l'extérieur de Bruxelles.

D'une façon générale, le service tente d'amener les usagers à réfléchir à leurs parcours de vie, à leur situation familiale, sociale, médicale, psychologique et de les aider, par là, à situer dans leur propre histoire la place du produit qu'ils consomment et dont souvent ils abusent.

Les objectifs, au-delà d'éviter la rechute et la récidive, visent le mieux être des usagers et de leur entourage.

En ce qui concerne le suivi et l'accompagnement des jeunes molenbeekois incarcérés, le Pont bénéficie de la liste de tous les détenus ayant une adresse située sur le territoire de la commune de Molenbeek –St- Jean.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures 30' à 16 heures 30'. L'équipe reçoit sur rendez-vous et également lors de la permanence le mercredi de 13 h 30' à 16 h30'. L'équipe au complet compte trois équivalents temps plein ; celle-ci étant composée de deux psychologues, un assistant social et un éducateur spécialisé.

Ce service accompagne près de 150 personnes. Il est en lien permanent avec l'équipe du SCAP1 qui accompagne des personnes connaissant pour la plupart des problèmes d'addiction.

8. Le Service Communal d'Assistance aux Victimes (S.C.A.V.)

Pour la période de référence, le Service communal d'assistance aux victimes a suivi 762 nouveaux dossiers de victimes d'infraction pénale. 54.20 % des dossiers concernent des violences intrafamiliales et 9.31 % des coups et blessures. 93.27 % des personnes suivies sont des victimes ayant subi l'infraction (victimes directes). Le pourcentage de victimes indirectes (n'ayant pas directement subi l'infraction) est de 6.73 %. Il est très légèrement en hausse par rapport à l'an dernier. Dans 40.23 % des cas, le SCAV assure un accompagnement juridique, dans 31.44 % un soutien psychologique et dans 28.33 % une aide sociale.

1. Origines des demandes

*Victimes ayant répondu à notre offre de service par courrier	35.94 %
*Orientation par les services de police	24.43 %
*Orientation par les services sociaux ou communaux	23.96 %
*Spontanément	15.67 %

2. Répartition en fonction du sexe

Dossiers de victimes de sexe féminin	75.57 %
Dossiers de victimes de sexe masculin	24.43 %

3. Constatations

Le nombre de prises en charge de violences intrafamiliales augmente chaque année. L'équipe du SCAV constate une importante demande de prises en charge d'enfants et de familles. Cette année encore, nous remarquons une préoccupation de l'état psychologique des enfants par leur mère.

Le service constate une diminution des interventions dans les écoles. En ce qui concerne les catastrophes et incendies, nous remarquons une diminution, vu la prise en charge par le PASUC.

Il intervient également auprès de collègues d'autres services en tant qu'experts de certaines problématiques.

A noter que le service est mandaté par la commune pour assurer la fonction de personnes de confiance auprès du personnel communal (44 nouveaux dossiers).

9. Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives (S.E.M.J.A.)

L'équipe du SEMJA de Molenbeek-Saint-Jean se compose de deux personnes.

Diverses missions ont été attribuées au Semja conjointement par la CLES (Cellule de Lutte contre l'Exclusion

Sociale), la commune de Molenbeek-Saint-Jean et le spf Justice.

Ces missions concernent:

Le travail d'intérêt

- La mise en place du travail d'intérêt général;
- L'organisation et la surveillance de l'exécution de cette mesure;
- L'information auprès des autorités judiciaires concernées (commission de probation via l'assistant de justice) quant à l'exécution de la mesure;
- La promotion de cette mesure;

La peine de travail comme peine autonome

- La mise en place de la peine de travail;
- L'organisation et la surveillance de l'exécution de cette peine;
- L'information auprès des autorités judiciaires concernées (commission de probation via l'assistant de justice) quant à l'exécution de la peine;

Autres missions

- La constitution et l'entretien d'un réseau de partenaires reprenant les différents services communaux et ASBL susceptibles d'accueillir des prestataires faisant l'objet d'une mesure de diversion, d'un travail d'intérêt général ou d'une peine de travail;
- La participation aux groupes de planification sociale (GPS) de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;
- La participation aux réunions mensuelles de la plate-forme des services d'encadrement des mesures judiciaires alternatives de l'agglomération bruxelloise qui constituent un lieu permettant aux personnes engagées au sein des projets de s'interroger sur leur pratique.

Pour l'année 2011-2012 l'équipe du semja a encadré 225 personnes pour un total de 12116 heures prestées.

10. Antenne J-Service Communal d'Aide et d'Accompagnement Socio-Juridique

Antenne J est un service socio-juridique spécialisé qui s'adresse à tous les habitants de Molenbeek-Saint-Jean (les adultes, les mineurs, les jeunes et leurs familles,) et qui traite des demandes dans les domaines de :

- Le bail à loyer (litige, expulsion...);
- Les termes et délais (amende pénale, saisie...);
- Le droit familial et civil (séparation, divorce, autorité parentale, pension alimentaire, droit international privé, responsabilité civile,...);
- L'aide sociale (CPAS, allocations familiales...);
- Le droit pénal (procédure, réhabilitation...);
- L'aide à la jeunesse (Tribunal de la jeunesse, SAJ...).

Le public trouvera à Antenne J la possibilité d'obtenir une information donnée par une équipe pluridisciplinaire (juristes et travailleur social); des explications de courriers administratifs, de décisions judiciaires, de conclusions d'avocats; une aide pratique et un accompagnement ponctuel ou de manière prolongée ainsi qu'un suivi social. Le service peut également tenir un rôle d'intermédiaire entre les personnes et les institutions judiciaires et administratives.

Les matières les plus souvent traitées sont :

- le droit du bail

•

- le droit civil au sens large (problèmes de contrats, de dettes...)
- le droit social (social général, CPAS, allocations sociales...)
- le droit familial
- le droit pénal

Depuis sa création, le service a ouvert 4.900 dossiers. Durant la période de référence, le service a ouvert 506 nouveaux dossiers et a également traité plus de 233 anciens dossiers.

Les usagers d'Antenne J présente les caractéristiques suivantes :

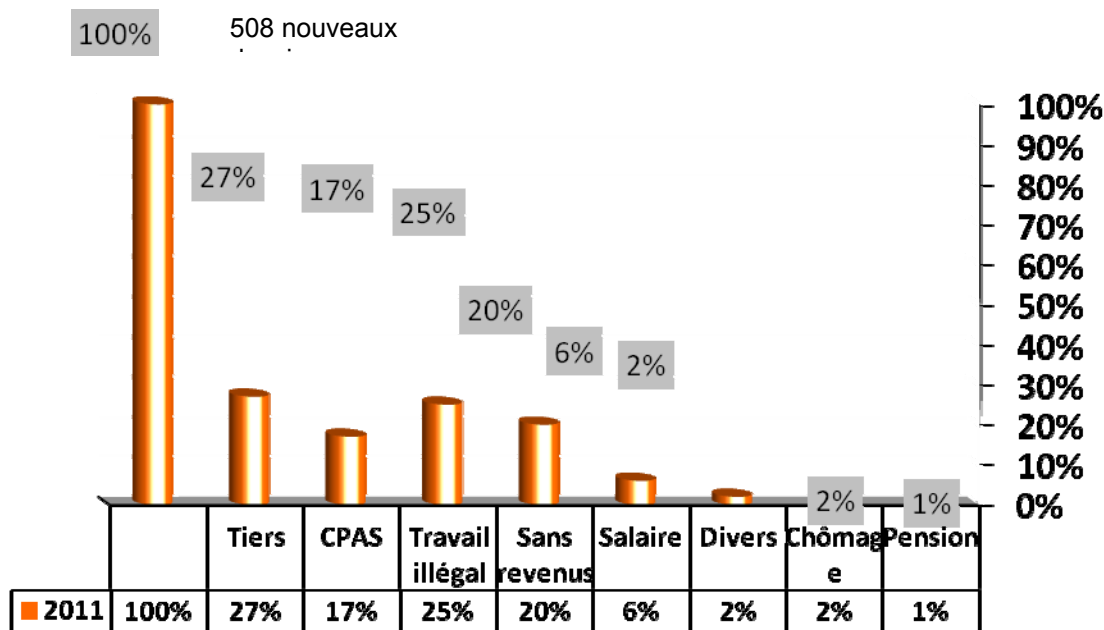
- Les demandeurs sont principalement des adultes et les autres plus importantes demandes des jeunes (18-25 ans). Il est à noter que les jeunes et mineurs sont étroitement liés aux demandes faites par les familles (souvent par le biais des parents).
- Les demandeurs viennent principalement du quartier des Quatre Vents, du Maritime et du quartier Parvis. Les quartiers Mettwie et Marie-José viennent ensuite. Le quartier le moins représenté est celui de Ninove.
- Les types de demandes les plus courantes se situent respectivement au niveau du droit civil (droit du bail, droit de la famille, droit des contrats), de la médiation de dettes, du droit social (recours auprès du Tribunal du Travail contre des décisions du CPAS, du chômage, de la Vierge Noire), et du social général, du droit pénal (essentiellement du droit du roulage), du droit fiscal et du droit du travail. Les demandes en matière de « jeunesse » sont beaucoup moins importantes que les autres (la quasi totalité relevant du domaine scolaire).
- Les demandes nous sont orientées principalement grâce au "bouche à oreille", par les services communaux, le réseau social molenbeekois, le C.P.A.S., par les services de la C.L.E.S., la Police, la Justice de Paix.

11. Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants

Le Sampa vise à faciliter l'intégration et l'insertion des primo-arrivants molenbeekois. Pour le service, une personne est dite « primo-arrivante » si elle est récemment arrivée en Belgique dans un but autre que touristique et a des papiers définitifs depuis moins de 3 ans. De novembre 2000 à décembre 2011, le SAMPA-A a reçu **7559 personnes** de **112 nationalités** différentes.

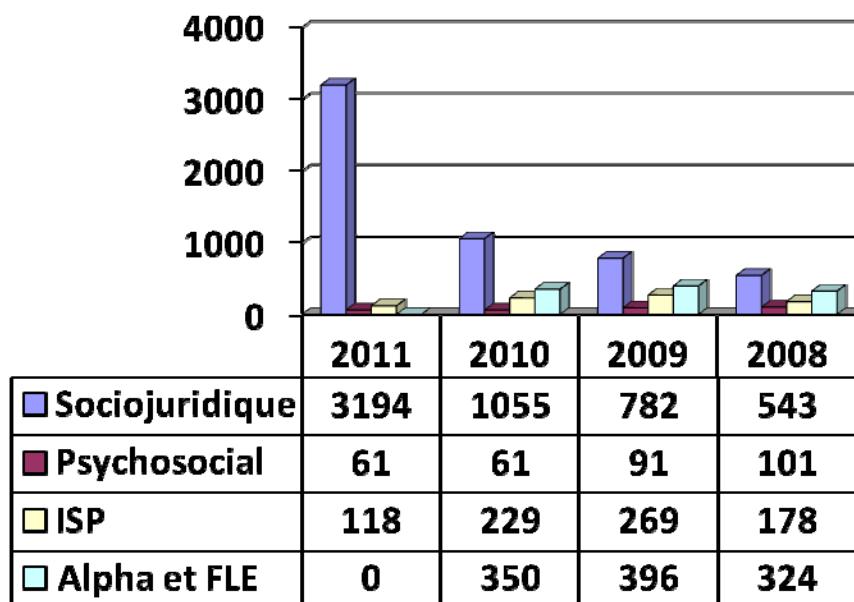
Fréquentation

En 2011-2012, **508 nouveaux dossiers** ont été ouverts. Parmi les usagers, 17% émargeaient du CPAS, 25% ont des revenus de travail illégal, 27% sont pris en charge par un tiers, 20 % sont sans revenu, 6 % ont un salaire, 2% bénéficient du chômage et 1% ont une pension, 2 % ont des revenus. On remarque donc que 72% des personnes sont dans une situation financière plus que difficile ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à 2010 (revenus illégaux, pris en charge par un tiers ou sans aucun revenu).

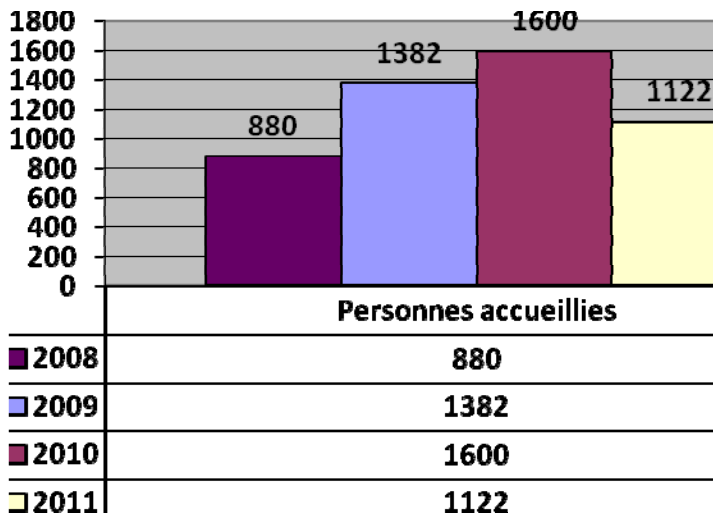


En 2011, le service socio-juridique et les assistants sociaux de ce service ont réalisé **3194 entretiens**, 61 personnes ont été suivies par l'équipe de psychologues. 118 personnes ont bénéficié d'un suivi en insertion sociale et professionnelle.

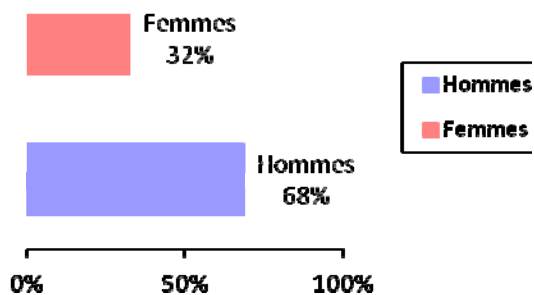
Dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, 11 personnes ont trouvé un emploi article 60, 10 ont eu un contrat intérimaire, 8 ont trouvé un emploi à durée indéterminée, 6 un emploi à durée déterminée et 1 personne a signé un contrat PTP.



Pour l'année 2011-2012, le SAMPA a accueilli au total **1122 personnes** ce qui est une diminution par rapport à 2010 mais cela s'explique en partie par le fait que nous avons dû arrêter les cours d'alphabétisation et de Français Langue étrangère suite à des problèmes de financement du service.



En 2011, il y a eu 68 % d'hommes et 32% de femmes.



Jusqu'en 2008, nous avions un rapport de 50%-50% mais ce changement peut s'expliquer par le fait que les demandes au service socio-juridique ont explosé suite à la régularisation de 2009 et que plus d'hommes ont introduit une demande que de femmes. En outre, dans les cours d'alphabétisation et de français langue étrangère nous accueillions beaucoup de femmes, la suspension de cette activité explique également pourquoi nous recevons moins de femmes aujourd'hui.

En 2011, nous avons reçu des personnes de 57 nationalités différentes représentées de la manière suivante :

- Le Maroc (59%)
- Les pays d'Afrique Subsaharienne (13 %)
- le Pakistan (7 %),
- Les Pays de l'Union Européenne (7%)
- Les Pays d'Afrique du Nord (sans le Maroc) et les Pays du Moyen-Orient (6%)
- Les Pays d'Europe de l'Est (4%)
- Le reste du monde (4 %)

En ce qui concerne le séjour des personnes : 8 % des usagers ont un séjour illimité, 11 % ont un séjour limité, 2 % sont candidats réfugiés, 2 % sont étudiants, 43 % sont en demande de régularisation humanitaire ou médicale, 24 % sont en séjour précaire, 3 % sont belges, 2 % sont européens mais non-inscrits en Belgique, 2% sont étudiants, 3 % ont une carte de résidant pour étranger dans un pays de l'Union Européenne et 2 % ont un statut autre.

Les problématiques rencontrées

Si la configuration pluridisciplinaire du Sampa-A lui offre des atouts certains pour traiter une bonne partie des demandes spécifiques liées à cette population, il n'en reste pas moins que le service connaît des difficultés face au nombre sans cesse en augmentation des demandes.

Une inquiétude palpable

Par ailleurs, la problématique de la non-reconduction de toute une partie du programme de la Politique des Grandes Villes par le gouvernement fédéral a touché particulièrement ce service. En effet, il était presque entièrement financé par ces fonds fédéraux. Au fur et à mesure des mois, l'absence de réponse de la part du gouvernement fédéral par rapport à la poursuite de ce Programme ainsi que l'absence de réponse du même gouvernement vis-à-vis des situations des usagers a dû amener le SAMPA-A à réorienter ses objectifs et à chercher des financements ailleurs. La non reconduction de ce programmes nous a obligé à suspendre les cours d'alphabétisation et de français langue étrangère pour les primo-arrivants molenbeekoïses ce qui représentait plus de 400 places par an.

Le SAMPA-B

Grâce au Fond Européen des Réfugiés, nous avons pu créer un SAMPA B (Service d'accompagnement des Mineurs en Procédure d'Asile à Bruxelles) et ainsi sauver le savoir-faire des professeurs notamment. La partie psychosociale du SAMPA-A, l'insertion socioprofessionnelle et l'accompagnement social se poursuit grâce à des subsides précaires.

Le SAMPA- B existe depuis janvier 2011. Comme le SAMPA-A, son objectif est d'offrir un accompagnement global aux enfants candidats-réfugiés (6 à 12 ans) ainsi qu'aux Mineurs Non Accompagnés résidant à Bruxelles (MENA). Il s'agit de permettre aux enfants et adolescents concernés de pouvoir le plus rapidement possible intégrer le système scolaire classique tout en disposant des bases de la langue d'enseignement et de toute l'aide nécessaire à leur bon épanouissement.

Le SAMPA-B propose donc :

- 1) un axe socio-juridique afin d'aider ces enfants et ces adolescents à effectuer diverses démarches sociales et de les suivre au niveau de leur procédure d'asile et de leur insertion dans le système scolaire
- 2) un axe psychologique bien nécessaire pour aider ces jeunes à surmonter des éventuels traumatismes liés à l'exil.
- 3) Un axe « apprentissage de langue » Des cours de français et néerlandais langue étrangère et d'alphabétisation pour les enfants et les MENA pour les aider à intégrer le plus rapidement possible un établissement scolaire afin de reprendre aussi vite que possible une scolarité classique.
- 4) Des cours d'orientation sociale afin de leur expliquer la vie en Belgique, les codes en vigueur, etc.
- 5) Des activités socioculturelles durant les vacances.

Fréquentation

En 2011, 205 dossiers ont été ouverts mais seulement 203 personnes ont été suivies étant donné que 2 usagers ne correspondaient aux conditions du FER pour pouvoir intégrer ce service. Parmi les usagers donc 203 personnes, nous avons accueilli :

- 60 enfants de 6-12 ans
- 9 femmes de plus de 18 ans
- 134 Mineurs non accompagnés (tous des garçons car les jeunes filles ne sont pas placées dans les hôtels considérés comme trop dangereux pour elles)

En 2011, 172 personnes ont pu suivre les cours de français ou de néerlandais dispensés au SAMPA B, les assistants sociaux de ce service ont rencontré tous les usagers au moins une fois lors de l'inscription et ont comptabilisé un total de 753 entretiens et 110 personnes ou familles ont été suivies de manière régulière, 67 personnes ont été suivies par l'équipe de psychologues et 5 groupes de parole réunissant 54 participants ont été organisés. 55 activités ont été organisées durant les vacances scolaires et durant l'année qui ont réuni 530

participants. Quant aux activités sportives, chaque classe a 2 heures de sport prévues dans le planning En novembre et décembre 2011, nous avons eu un partenariat avec le Foyer des jeunes pour des activités pour les enfants le mercredi après-midi.

Toutes les personnes que nous avons acceptées et inscrites dans notre service sont demandeuses d'asile. Nous avons accueilli 42 personnes de sexe féminin et 161 de sexe masculin.

En 2011, nous avons reçu des personnes de 24 nationalités différentes représentées de la manière suivante : Afghanistan : 123 (61 %) ; Angola : 3 ; Arménie : 1 ; Bangladesh : 1 ; Bénin : 1 ; Cameroun : 3 ; Congo : 10 ; Russie : 11 ; Géorgie : 1 ; Ghana : 5 ; Guinée : 7 ; Indéterminée : 2 ; Irak : 3 ; Kenya : 1 ; Kosovo : 5 ; Macédoine : 2 ; Niger : 2 ; Nigéria : 1 ; Pakistan : 2 ; Serbie : 12 ; Somalie : 3 ; Syrie : 1 ; Tanzanie : 2 ; Tchétchénie : 1

Résultats

Pour cette première année, nous avons pleinement atteint nos objectifs même s'il y a eu des adaptations dans le projet pour parvenir à atteindre ces objectifs malgré les circonstances changeantes imposées par les autorités fédérales. En effet, le but premier était de s'occuper des enfants de 6-12 ans résidant dans les hôtels.

Cependant, ces enfants étaient déjà scolarisés ou avaient été transférés dans des centres d'accueil, nous avons alors commencé à travailler avec les enfants du Petit-Château mais leur nombre n'était pas suffisant pour l'ensemble de notre équipe. Nous avons alors, dans un premier temps, élargi aux femmes résidant dans les hôtels ou au Petit-Château mais la demande était faible.

Avec l'accord de Fedasil qui était confronté à des MENA, nous avons alors accepté de prendre en charge 2 classes de MENA résidant dans les hôtels. Face à l'énorme demande, finalement, 6 classes ont été ouvertes pour eux et les cours pour les femmes ont été suspendus (suite à leur transfert ou leur non présentation aux cours).

Nous avons réalisé 203 inscriptions (enfants, femmes et MENA). Ces derniers étaient en forte demande d'un suivi social et juridique, beaucoup d'un suivi psychologique. Suite aux décisions fédérales en la matière, nous avons été surpris de la rapidité des transferts empêchant d'inscrire les enfants et les jeunes dans une école dans la région bruxelloise. Le fait que nous ne puissions pas connaître à l'avance ni l'endroit ni la date de leur transfert a rendu impossible une recherche d'école préventivement.

12. Service Médiation Locale

Ce service a pour mission de faire connaître aux habitants la médiation comme mode alternatif et légal de gestion et résolution des conflits; d'offrir, dans un axe individuel, leur intervention spécialisée aux personnes concernées qui y consentent volontairement, et ce, soit à la demande du parquet ou de la police, dans le cadre de dossiers judiciaires dits « classés sans suite » soit à la demande de citoyens molenbeekois aux prises avec une situation relationnelle problématique ou conflictuelle. Il peut s'agir de difficultés dans le voisinage, dans couple ou dans la famille au sens large, comme des difficultés d'ordre locatif.

Les personnes peuvent s'adresser au service de médiation d'initiative personnelle ou sur conseil de la police (avant dépôt éventuel de plainte) ou d'autres services communaux et du réseau associatif.

Les médiateurs définissent la médiation comme " un processus de construction et de reconstruction du lien interpersonnel, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de conflictualité dans lequel un tiers" multi partial", indépendant et qualifié, et sans pouvoir de décision, le médiateur, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit entendu dans sa diversité et son évolution". Plus large qu'un mode alternatif de résolution des conflits, elle a pour fonction la construction ou la reconstruction du lien social, la fonction de gestion de conflit (prévention ou règlement) étant secondaire.

Depuis 2008, le service a élargi son champ d'intervention en développant, à côté d'un axe individuel, un axe collectif. Il a ainsi initié des actions socio participatives en coopération avec les acteurs publics ou associatifs de terrain, et ce notamment à propos de 2 phénomènes - les nuisances sociales et les violences familiales - ciblés par le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.

1. Fréquentation

En ce qui concerne la période de référence, le service a ouvert 212 dossiers, parmi lesquels 197 ouverts suite à une demande spontanée des habitants ou une orientation par un autre intervenant et 15 adressés par les services de police ou du parquet suite à une plainte.

1266 entretiens en ce compris 365 entretiens téléphoniques ont été menés. Les entretiens de médiation ont une durée moyenne de 1h30.

2. Types de demandes et les problématiques rencontrées

Pour l'année écoulée, sur les 212 situations rencontrées, 124 concernent le phénomène dit des nuisances sociales, 88 celui des violences familiales.

Pour ce qui concerne le phénomène dit des nuisances sociales, les conflits de voisinage et les conflits locatifs représentent le plus grand pourcentage des interventions du service. Les autres situations concernent des difficultés "relationnelles" entre des citoyens et les institutions (services publics et privés, police, autorités judiciaires, etc.) avec lesquelles ils sont en lien. La médiation consiste alors à faciliter la communication entre citoyens et institutions et à créer ou renforcer un lien de confiance.

Les conflits de voisinage ont souvent pour origine des nuisances sonores, des bruits dits de comportement. Beaucoup sont aussi en lien avec la mauvaise qualité de l'isolation dans les bâtiments qui nuit gravement à au besoin primaire de tranquillité dont doivent pouvoir bénéficier les habitants.

La maladie mentale est, dans certains cas, actrice de ces difficultés du relationnel de proximité, qu'elle en soit la cause directe ou l'un des conséquences lorsque le conflit s'installe dans la durée.

Les conflits locatifs révèlent souvent des problèmes d'insalubrité du logement ou de non conformité de celui-ci au code du logement. Outre le travail de négociation entre propriétaire et locataire, notre service, en tant qu'observatoire privilégié des processus sociaux, est également un lieu de dépistage, voire de prévention.

Les médiateurs particulièrement sensibilisés aux nuisances sociales, dont les conséquences tant sur le plan individuel que collectif sont trop relativisées, voire ignorées (répercussions sur la santé physique et mentale, sur le travail, la famille, le sentiment d'insécurité) poursuivent avec détermination leur travail en faveur d'une approche commune et concertée des partenaires (police, IBGE, logement, services communaux ou tissu associatif) afin de pouvoir appréhender cette problématique avec plus d'efficacité.

Le service est ainsi devenu membre actif du Conseil Consultatif du Logement qui se réunit tous les 3 mois et rassemble les acteurs locaux publics et associatifs. Les médiateurs s'y font plus particulièrement les porte-paroles des locataires des logements collectifs anciens qui sont davantage touchés par la problématique des nuisances sociales en lien avec la qualité du bâti. Ils y abordent aussi les difficultés relationnelles dans les copropriétés où la nécessité de respecter les règlements est trop souvent ignorée.

En ce qui concerne les phénomènes des violences familiales, les conflits conjugaux représentent le plus grand nombre, à côté des conflits parentaux et familiaux. Les conflits conjugaux sont presque toujours en lien avec un contexte de séparation. Les conflits parentaux concernent les conflits autour de l'hébergement des enfants, la pension alimentaire et l'autorité parentale. Tandis que les conflits familiaux reprennent les conflits entre d'autres membres d'une même famille (parent(s), enfant(s), grand(s)-parent(s), frère(s), soeur(s)...) autour du patrimoine, de la maladie mentale ou d'un mariage forcé ou arrangé. Concernant la violence "contextuelle", la médiation familiale intervient dans un contexte lié à une rupture familiale mais ne nécessitant pas une intervention en urgence. Ce contexte de rupture fait naître ou exacerbe la violence. Celle-ci peut s'intensifier pendant ou après la rupture, qui représente pour l'un des partenaires une perte du contrôle sur l'autre.

Selon les médiateurs, l'appel à la médiation est particulièrement adéquat lorsque le recours à la violence n'est pas structurel mais contextuel, de type réactif face à une situation vécue comme insupportable. Dans ce cadre, la médiation adopte une lecture systémique considérant le couple comme une unité problématique dont la responsabilité est partagée. Elle pose la violence comme un problème de circularité.

Les médiateurs ont aussi prêté leur écoute spécialisée à certains auteurs de violences pour lesquelles les victimes ont été reçues par le SCAV, cette écoute pouvant déboucher sur une proposition de médiation avec l'accord des personnes concernées.

Les médiateurs continuent également à participer à la plate-forme régionale bruxelloise sur la violence intrafamiliale et notamment au groupe de travail « justice-police ».

Les médiateurs, membres fondateurs du réseau bruxellois « Mariage et migration » ont participé à la mise en œuvre de la journée de réflexion internationale du 20 mai 2011 sur la prise en charge globale des victimes de mariages forcés. Cette participation est à mettre en lien avec les difficultés toujours actuelles de pouvoir répondre le plus adéquatement possible aux demandes d'aide (et notamment de médiation) provenant de femmes mais aussi d'hommes concernés par l'imminence d'un projet de mariage auquel ils ne souhaitent pas adhérer ou désireux de mettre fin à un mariage forcé.

Initiateurs du Plan communal de lutte contre les violences familiales qui vise à la création d'un réseau local de professionnels concernés par la problématique et désireux de travailler en concertation, ainsi qu'à la sensibilisation diversifiée et toujours accrue du public. Les médiateurs ont participé à l'appel à projets du fonds Houtman: recherche- action « Pauvreté 2010 » et leur projet « Séparation, divorce et coparentalité : les nouveaux rôles parentaux dans le contexte de famille d'origine maghrébine » a été retenu. La recherche est en cours jusqu'au mois de juin 2013. Les médiateurs y ont associé leurs collègues du Service d'Assistance aux Victimes Les deux services sont accompagnés par une professionnelle du récit de vie et de la sociologie clinique.

13. Service Communal d'Accompagnement pour Primo-Incarcérés molenbeekois (SCAPI)

L'objectif principal du service est la lutte contre la récidive. L'équipe assure le suivi des jeunes molenbeekois(es) incarcéré(e)s en les aidant à faire le point sur leur situation et leur parcours, à se (re)mettre en projet, à préparer leur réinsertion socioprofessionnelle, y compris en rétablissant les liens avec les familles, etc.

L'équipe travaille également sur un axe « post pénitentiaire » qui consiste à aider concrètement ces jeunes une fois libérés (démarches administratives, inscription au bureau de chômage, au CPAS, à la Mutuelle, aide à la recherche d'emploi, etc. Il offre un véritable soutien moral à ses usagers et à leur famille.

100 nouveaux dossiers sont en moyenne ouverts. En effet, certains dossiers restent actifs plusieurs années (pendant la période d'incarcération et quelques temps après la libération) alors que d'autres sont clôturés après que les démarches nécessaires à la réinsertion aient été effectuées.

Comme les années précédentes, +/- 35 % des demandes émanent de la famille élargie. +/- 65% des demandes émanent directement des détenus. Plus de 95 % des personnes suivies sont des hommes.

De manière récurrente, le service rencontre des difficultés par rapport à l'offre de formation à destination de son public spécifique. Ces difficultés ne sont pas propres au fonctionnement du SCAPI mais sont dues au manque de places dans les centres de formation. Pour pallier ce problème, il serait souhaitable que d'autres intervenants sociaux puissent poursuivre le travail entamé ou d'accentuer les offres de formation via d'autres organismes spécialisés.

14. La Cellule de Veille contre le Décrochage Scolaire

Depuis mai 2007, la Région de Bruxelles-Capitale octroie un subside à la commune pour la mise en place d'une cellule de veille contre le décrochage scolaire. Cette cellule doit rencontrer des objectifs portant sur la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre le racket et la sécurisation des abords des écoles. Au cours des derniers mois, la cellule a complété son effectif. Elle est donc désormais composée de 2 ETP animateurs, 4 ETP travailleurs sociaux et 1 ETP universitaire.

Ce service travaille en étroite collaboration avec les écoles molenbeekoises (tout réseau confondu) et les établissements scolaires installés dans d'autres communes pour autant que le jeune concerné soit molenbeekois. Il collabore quotidiennement avec la coordination du Dispositif d'Accrochage Scolaire et de la Cellule Prévention Violence.

Le suivi du jeune et de sa famille ne se fait que sur base volontaire. Le service repose, dans sa philosophie d'action, sur la prise en charge globale de la situation (le jeune, son contexte familial, social et scolaire) et la complémentarité avec les services de deuxième ligne (Antenne J, aide aux toxicomanes et leur famille, Kicot,...). Il repose également sur un large partenariat composé de structures spécialisées en santé mentale, en aide et protection de la jeunesse ou en offres alternatives à la scolarité (SAS, Amo).

1. Fréquentation

Le service a traité depuis sa création, plus de 675 dossiers. Il accompagne de manière intensive en permanence une dizaine de jeune (et leur de famille). Les jeunes concernés sont âgés de 6 à 19 ans.

2. Les problématiques rencontrées

De manière récurrente, l'équipe rencontre des problématiques liées aux inscriptions dans les écoles (manque de place, renvoi en cours d'année,...).

En 2011, par le truchement de la première demande centrée sur la scolarité, le service a continué à prendre en charge et accompagner des situations connexes à la problématique de base (violence intrafamiliale, violence sexuelle, abandon affectif,...) demandant l'activation de larges partenariats (SAJ, médecins, AMO, COE,...).

15. Gardiens de la Paix

Au 31 juillet 2012 l'effectif global de l'équipe des gardiens a atteint le niveau de 83 agents se répartissant comme suit:

gardiens de la paix	55
gardiens de la paix constatateurs	17
gardiens des logements(le Logement Molenbeekois)	11

-Sur le plan organisationnel : l'affectation d'un local a proximité du parc du Scheutbos (boulevard Mettevie) a permis quasiment l'achèvement du déploiement des équipes permettant ainsi une couverture optimale du territoire communal.

La localisation des brigades est la suivante :

- la brigade maritime a son antenne au n°60 du boulevard Léopold II avec un périmètre d'intervention entre place Saintelette/ Simonis/ belgica.
- la brigade centre au n° 10 rue de la rue Brunfaut couvre pratiquement une grande partie du centre historique ;
- la brigade Karreveld au Scheutbos couvre tout le haut de Molenbeek.
- la brigade Duchesse (place de la Duchesse) couvre le périmètre Heyvaert/gare de l'ouest/Sippelberg ainsi qu'une grande partie des sites de logements sociaux.

-Maintenance de la collaboration

- réunions mensuelles avec les services de police (officiers et agents de quartiers) et déploiement des équipes dans les secteurs les plus sensibles en corrélation avec les statistiques périodiques de police.
- maintien des dispositifs de sécurisation des abords des écoles (6 écoles concernées) et des chemins y menant dans le cadre de l'arrêté royal du 25 mars 1987 relatif aux surveillants habilités.
- collaboration dans le cadre de conventions avec les sociétés de transports publics STIB etLIJN (sécurisation des grandes stations et présence dissuasive à bord des trams et bus sur les tranches de lignes traversant le territoire communal. A ce titre, et compte tenu des résultats positifs, les libres parcours sont renouvelés chaque année par les deux sociétés de transport.

Situation des secteurs :actions préventives :

Outre les actions habituelles sus-citées, des actions préventives parfois à caractère inhabituel ont été mises en place :

- mise en place de dispositifs préventifs pour le maintien de l'ordre pour tout rassemblement, manifestation, ou tout évènement impliquant un grand mouvement de personnes (fête du sacrifice du mouton, festival couleur café, dispositif ramadhan, manifestation des « indignés »).
- en ce qui concerne la petite criminalité et les incivilités la tendance observée est à la baisse.

Le plan de formation :

La formation constitue la pierre angulaire du service. Aussi pour élever le niveau professionnel du gardien a-t-on maintenu la formation en interne (secourisme, techno-prévention, séminaires et échanges d'expérience avec les gardiens des autres communes).

La formation obligatoire dans le cadre de la loi du 15 mai 2007 et organisée par le Ministère Fédéral de l'intérieur a touché 60 % des effectifs

Les contraintes :

La première contrainte reste la demande en gardiens en forte croissance pour sécuriser des festivités ou des projets souvent à des heures très tardives avec comme corollaire des heures supplémentaires majorées qui impliquent beaucoup de récupération amenuisant ainsi l'action des équipes sur le terrain.

La deuxième difficulté a trait au taux élevé d'absentéisme pour cause de maladie.

16. Autres activités

En collaboration avec la Mission Locale de Molenbeek (Association Molenbeekoise d'Insertion Socio-professionnelle.), la CLES se charge de l'accompagnement d'animateurs dans le cadre des programmes de transition professionnelle (P.T.P.). Ceux-ci ont été détachés au sein des Maisons de Quartier, de la Maison des Femmes et à Cornimont ainsi que dans les associations locales.

Par ailleurs, la CLES intervient dans le cadre des dispositifs de coordination des grands programmes de revitalisation des Quartiers : Contrats de Quartier, Projets des Villes.

La CLES a été associée dans la coordination du Dispositif Accrochage Scolaire en partenariat avec les écoles primaires et secondaires de la commune. Dans une optique de prévention du décrochage scolaire, une dotation spécifique a permis l'organisation d'animations culturelles et sportives en dehors des heures scolaires par des associations et vacataires. Ces projets ont été menés dans les écoles molenbeekoises tous réseaux confondus.

17. Les concertations communales : les Groupes de Planification Sociale (G.P.S.), le Conseil Communal de Prévention et de Sécurité (C.C.P.S.)

Les Groupes de Planification Sociale (G.P.S.)

La C.L.E.S. se charge de l'animation et du secrétariat des réunions du Groupe de Planification Sociale dans les quartiers. Durant la période de référence, une cinquantaine de réunions ont été organisées. Ces réunions regroupent près de 70 participants œuvrant dans les domaines de l'action sociale, éducative, médicale, relevant de l'enseignement ou des forces de l'ordre. Ces réunions comportent divers objectifs dont la consolidation et la complémentarité des actions menées, l'élaboration, la coordination et l'évaluation de projets de partenariat ponctuels ou axés sur le moyen et le long terme, la formation continuée des travailleurs sociaux par la confrontation positive des pratiques de terrain ou l'apport d'un intervenant extérieur spécialisé. En outre, au sein des G.P.S., les partenaires sont amenés à suivre, accompagner et évaluer les projets développés dans le cadre du Programme Cohésion Sociale. Ils déterminent les orientations des projets de ce programme.

Des réunions plénières ont été menées et ce notamment dans le cadre des procédures inhérentes au Programme de Cohésion Sociale.

Le Conseil Communal de Prévention et de Sécurité (C.C.P.S.)

Créé au départ des Contrats de Sécurité, ce conseil se réunit régulièrement sur l'initiative du Bourgmestre. Le conseil est consulté pour l'introduction de nouveaux projets dans le cadre des Contrats de Sécurité et de Prévention, le suivi et l'accompagnement de ceux qui sont en cours de réalisation. D'autres thèmes peuvent être abordés suivant la demande des participants. Les thématiques abordées rencontrent les problématiques sécuritaires et préventives. Ce conseil se réunit également suivant l'actualité : manifestations publiques, tensions dans les quartiers, activités festives saisonnières,...).

Chapitre 5
Direction Générale Technique
1ère Division Travaux publics et Travaux de Voirie
Travaux publics



I.MISSION :

La mission du service des Travaux Publics comporte plusieurs volets dont les deux plus significatifs sont :

- a) La gestion et/ou la conception de projets de rénovation ou de construction de bâtiment, le suivi et la surveillance des chantiers ;
- b) la maintenance du patrimoine public et privé et de l'ensemble du domaine public.

Service des Travaux publics (Technique et Administratif)

Le service des Travaux Publics, sous la direction de Monsieur Christian Kolp, se répartit en deux staffs : le staff technique (architectes, ingénieurs, ouvriers) et le staff administratif (personnel administratif).

Réunion de travail :

Staff technique : une réunion de travail se tient tous les mercredis à la salle de réunion du 4^{ième} étage.

Staff administratif : une réunion de travail se déroule tous les mardis à la salle de réunion 3^{ième} étage.

En outre, le personnel administratif et technique assiste tout au long de l'année à diverses réunions de travail :

- comité d'accompagnement ;
- présentation de projet par les bureaux d'étude ;
- présentation d'avant-projet ;
- présentation de dossier devant la commission de concertation ;
- réunion de travail avec la Tutelle générale ;
- réunion de travail avec les différents pouvoirs subsidiants ;
- réunion entre les divers services communaux.
- ;

II.ACTIVITES :

Dans le courant de la période de référence, il y a lieu de mettre en exergue la continuation ou le démarrage de chantiers, plus ou moins importants, tels que :

Voiries communales

- **Plantation d'arbres** : *Marché de travaux* qui a pour objet la plantation d'arbres sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean
- **Travaux divers de réfection et d'aménagement de trottoirs (lot 1) et d'aménagement de dispositifs ralentisseurs en voirie (lot 2)** : *Marché de travaux* ayant pour objet des travaux divers de réfection et d'aménagement de trottoirs (lot 1) et d'aménagement de dispositifs ralentisseurs en voirie (lot 2) sur le territoire de la commune.

- **Travaux divers de réfection et d'aménagement de trottoirs et de voiries** : Marché de travaux ayant pour objet la réfection et l'aménagement de trottoirs et de voiries sur le territoire de la commune.
- **Rue d'Enghien** : Marché de travaux ayant pour objet la rénovation complète de la rue d'Enghien.
- **Travaux divers de réfection et d'aménagement de trottoirs et de voiries** Marché de travaux ayant pour objet divers travaux de réfection et d'aménagement de trottoirs et de voiries sur le territoire de la commune.
- **Marquage routier** : Marché de travaux ayant pour objet divers aménagement relatifs aux marquages routiers, à la pose de signalisations ainsi que la mise à sens unique limité (SUL) de plusieurs rues sur l'ensemble du territoire communal.

Plan triennal 2007-2009

- **PTI 2007 – 2009 « Projet 04 »** : Marché de travaux ayant pour objet le réaménagement complet de la voirie et des trottoirs des rues Louis De Gunst, Edmond Bonehill, Pierre Van Humbeek et de Dilbeek (partie entre la chaussée de Ninove et la rue de la Semence)
- **PTI 2007 – 2009 « Projet 05 »** : Marché de travaux ayant pour objet les travaux de rénovation complète de la voirie et des trottoirs des rues du Sonnet, de la Fraîcheur, de l'Elégie, Alfred Dubois et de la Mélopée et rénovation partielle de la voirie et des trottoirs des rues des Hippocampes, des Dauphins et de l'avenue du Condor (lot 1) et rénovation complète de la voirie et des trottoirs des rues Paloke (entre les rues du Madrigal et de l'Oiselet), de l'Oiselet, Joseph Genot et rénovation partielle de la voirie et des trottoirs des rues de l'Idylle, du Menuet, de l'Aubade, Auguste Van Zande, Martin Pfeiffer, Marcel Grüner et de l'avenue Jean de la Hoese (lot 2).
- **PTI 2007 – 2009 « Projet 06 »** : Marché de travaux ayant pour objet les travaux de plantation d'arbres dans les voiries des projets 4 et 5.
- **PTI 2007 – 2009 « Projet 09 »** : Marché de travaux ayant pour objet la rénovation de l'éclairage public de la rue du Hoogbosch et des avenues Carl Requette, Edmond Candries.

Plan triennal 2010-2012

- **PTI 2010 – 2012 « Projet 01 »** : Marché de travaux ayant pour objet la rénovation de la voirie et des trottoirs de la rue Fik Guidon (partie située sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean)
- **PTI 2010 – 2012 « Projet 02 »** : Marché de travaux ayant pour objet la rénovation des trottoirs des rues Saint-Julien, Deschampheler et de la Vermicellerie.
- **PTI 2010 – 2012 « Projet 03 et 04 »** : Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Jean-Baptiste Janssen, de Rudder et Euterpe à Molenbeek-Saint-Jean.
- **PTI 2010 – 2012 « Projet 05 »** : Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de la rue Isidore Teirlinck à Molenbeek-Saint-Jean. Par réaménagement complet, on entend l'ensemble de la voirie, de façades à façades, comprenant les fondations, les revêtements, les plantations, le mobilier urbain et tout autre équipement nécessaire.
- **PTI 2010 – 2012 « Projet 06 et 07 »** : Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues François Mus et Mommaerts (entre le boulevard Léopold II et la rue Piers) à Molenbeek-Saint-Jean.

Collaboration avec le service des Projets subsidiés pour l'élaboration des projets et le suivi de l'exécution des chantiers de voiries.

Contrat de quartier Maritime
 Contrat de quartier Ateliers–Mommaerts
 Contrat de quartier Rives Ouest
 Contrat de quartier Ecluse Saint-Lazare
 Contrat de quartier Cinema-Bellevue

Gestion de l'éclairage publics

Suivi de la rénovation et de la construction des équipements en éclairage publics des voiries communales, avec l'intercommunale SIBELGA

Gestion des égouts publics

Suivi et coordination de la rénovation et de la construction des équipements d'égouts en voiries communales, avec l'intercommunale HYDROBRU

Gestion des concessionnaires

Coordination et suivi des interventions des concessionnaires en voiries communales.

Travaux de sécurisation de logements sociaux de la commune

- **Sécurisation des logements sociaux pour l'année 2010 :** *Marché de travaux* ayant pour objet les travaux de placement de caméras de télésurveillance et contrôle d'accès dans les logements

Construction ou rénovation de logement

- **Rue des Quatre-Vents, 25-25Bis.** *Marché de services* ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour l'aménagement de deux maisons en six logements au 25-25bis rue des Quatre Vents à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Rue Ransfort, 40.** *Marché de services* ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour la construction de deux logements à la rue Ransfort, 40.
- **Avenue Jean Dubrucq, 172-178.** *Marché de services* ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour l'aménagement d'un bâtiment industriel en 4 logements et une crèche au 172-178 avenue Jean Dubrucq à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Rue du Maroquin, 26.** *Marché de services* ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour la rénovation complète du bâtiment situé rue du Maroquin, 26 à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Rue de l'Ecole, 39.** *Marché de travaux* ayant pour objet le réaménagement du rez-de-chaussée de l'ASBL « Le Pont », 39, rue de l'Ecole.
- **Rue de l'Ecole, 19-21.** *Marché de travaux* ayant pour objet la réfection du mur mitoyen et du jardin du bien situé, rue de l'Ecole, 19-21 à Molenbeek-Saint-Jean.

Interventions dans les écoles

- **School n°1 (Windroos), Rue de Courtrai n° 52 à Molenbeek-Saint-Jean.** *Marché de travaux* ayant pour objet l'aménagement de deux locaux en une classe.
- **School n°1 « Windroos ».** *Marché de travaux* ayant pour objet le remplacement de la porte d'entrée principale de l'école « Windroos » rue de Courtrai 52 à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Ecole 1 et School 1 rue des Quatre-Vents 71/rue de Courtrai 56 à Molenbeek-Saint-Jean -** *Marché de travaux* ayant pour objet le remplacement des portes de l'école 1 sise rue des Quatre-Vents, 71 et à la school 1, rue de Courtrai 56.
- **Ecole communale n° 9 - rue du Gulden Bodem, 2 -** Rénovation et centralisation de l'installation de chauffage. *Marché de travaux* ayant pour objet la rénovation et la centralisation de l'installation de chauffage de l'école communale n° 9.
- **Ecole n°9 - rue du Gulden Bodem, 2.** *Marché de travaux* ayant pour objet l'aménagement de 2 classes et de sanitaires dans les locaux actuels du préguardiennat.
- **Ecoles communales n°9 et 16 sise rue du Gulden Bodem, 2 et n° 16, sise avenue Carl Requette.** *Marché de travaux* ayant pour objet le désamiantage des équipements de chauffage des écoles communales n° 9 et 16.

- **Ecoles et divers bâtiments communaux.** Marché de travaux ayant pour objet la livraison et les travaux de remplacement des tableaux scolaires dans différents bâtiments communaux voués à l'enseignement à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Ecole communale n°11 :** Marché de travaux qui a pour objet les travaux d'installation du chauffage dans les pavillons scolaires à l'école communale n°11, chaussée de Ninove 997.
- **Ecole 16 – avenue Carl Requette 20 :** Marché de travaux qui a pour objet le déplacement et l'entretien des jeux extérieurs.
- **Ecole communale n° 11 :** Marché de travaux qui a pour objet la rénovation et isolation des toitures de l'école communale n° 11 sise Chaussée de Ninove 997.
- **School 1 « Windroos » :** Marché de services qui a pour objet la mission d'auteur de projet pour la rénovation de caves et de combles de l'école néerlandophone School n° 1 « Windroos », sise rue de Courtaï, 52.
- **Elaboration des plans d'évacuation et de sécurité incendie :** Marché de services qui a pour objet l'élaboration des plans d'évacuation et de sécurité incendie et la vérification des dispositifs de sécurité obligatoires dans les bâtiments scolaires communaux de Molenbeek-Saint-Jean.
- **Rue de la Flûte Enchantée :** Marché de travaux qui a pour objet la pose et la fourniture de tableaux électriques extérieurs rue de la Flûte Enchantée (en face du 19-21) à Molenbeek Saint-Jean.
- **Ecoles 11 et 13 bis :** Marché de travaux qui a pour objet la démolition de pavillons aux écoles 11 et 13 bis sises chaussée de Ninove 1001 et rue des Béguines 101.
- **Ecole communale n° 2 « Regenboog » :** Marché de travaux qui a pour objet l'installation d'une centrale téléphonique à l'école communale n° 2 « Regenboog », sise rue de Ribaucourt à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Ecoles 7 et 10 :** Marché de travaux qui a pour objet le remplacement des escaliers des pavillons scolaires à l'école n°7 sise rue de Ribaucourt , 21 et à l'école n°10 sise rue Ransfort, 76 à Molenbeek-Saint-Jean
- **Ecole communale n° 16 :** Marché de travaux qui a pour objet le désamiantage de certains châssis de l'école communale n° 16, sise avenue Carl Requette, 20 à Molenbeek-Saint-Jean, qui présentent des éléments d'amiante avec une évaluation de risque faible.

Construction d'écoles

- **Nouvelle école néerlandophone sise rue de la Semence :** Marché de Services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école néerlandophone rue de la Semence à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Nouvelle école néerlandophone :** Marché de travaux qui a pour objet la construction d'une nouvelle école néerlandophone sise rue de la Semence.

Extension d'écoles

- **Ecole communale Tamaris sise angle des avenue des Tamaris et du Condor.** Marché de services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour l'extension de l'école communale Tamaris sis angle des avenue des Tamaris et du Condor.
- **Ecole communale n°2 « Regenboog » sise rue Ulens, 81 :** Marché de Travaux ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour la transformation d'une habitation située rue Ulens, 81 en bâtiment scolaire en vue de l'extension de la partie néerlandophone de l'école communale nr 2 « REGENBOOG ».
- **Ecole communale n°13 – rue de Koninck, 63 :** Marché de travaux pour la construction d'un nouveau bloc sanitaire

- **Ecole communale 13 sise, rue de Koninck, 63** : Marché de services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour l'extension de l'école communale 13.
- **Ecole 1 sise, rue des Quatre Vents, 71** : Marché de services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour l'extension de l'école 1 sise, rue des Quatre Vents 71.

Pavillons provisoires

- **Ecole 9 - rue du Gulden bodem** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et le placement d'un pavillon comprenant 2 classes.
- **Ecole 11 - chaussée de Ninove, 1001** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et le placement de pavillons comprenant 12 classes et des sanitaires.
- **School 11 « Paloke » – chaussée de Ninove, 1001** : Marché de fournitures ayant pour objet la livraison et le placement de pavillons neufs pour le remplacement de pavillons vétustes à l'école communale francophone n°11 et d'un pavillon « réfectoire » neuf à l'école communale néerlandophone n° 11.
- **Ecole communale n°13 – rue de Koninck, 63** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et le placement de deux classes supplémentaires en pavillons provisoires superposés dans la cour de l'école.
- **Ecole communale n°13 – rue de Koninck, 63** : Marché de service pour la location d'un pavillon sanitaire
- **Ecole 13 bis - rue des Béguines 101** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et le placement de pavillons pour 5 classes et un local polyvalent.
- **Ecole communale n° 16 – avenue Carl Requette, 20** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et le placement de pavillons provisoires.
- **Rue de la Flûte Enchantée** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et le placement de pavillons provisoires, comprenant 15 classes, des locaux administratifs, 2 locaux polyvalents et un bloc sanitaire.
- **Ecole communale n° 11** : Marché de travaux ayant pour objet l'adaptation des installations électriques existantes en vue du placement de nouveaux pavillons scolaires.
- **Ecole communale n° 16** : Marché de travaux qui a pour objet l'adaptation des installations électriques existantes en vue du placement de nouveaux pavillons scolaires.
- **Rue de la Flûte Enchantée** : Marché de travaux qui a pour objet l'adaptation des installations électriques existantes en vue du placement de nouveaux pavillons scolaires.
- **Installation de chauffage central dans les pavillons scolaires** : Marché de travaux qui a pour objet l'installation de chauffage central dans les pavillons scolaires, rue de la Flûte Enchantée à Molenbeek-Sain-Jean.
- **Installation du chauffage** : Marché de travaux relatif à l'installation du chauffage dans les pavillons scolaires à l'école communale n°16, avenue Carl Requette 20.
- **Nouvelle école de la Flûte Enchantée**: Marché de fournitures relatif au placement d'une nouvelle clôture à la nouvelle école de la Flûte Enchantée, sise rue de la Flute Enchantée, à Molenbeek-Saint-Jean.

Infrastructures culturelles

Musée communal

- **Aménagement intérieur du Musée communal - Projet N° 1 :** Marché de services à lots séparés ayant pour objet la conception et la production d'éléments de médiations à intégrer dans le musée communal.
- **Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 2 :** Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et l'installation de vitrine et de matériel audiovisuel.
- **Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 3 :** Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'un conditionnement d'air y compris l'aménagement d'un local technique RF pour le musée communal.
- **Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 4 :** Marché de travaux ayant pour objet la fourniture, la fabrication et le placement des structures muséographiques comprenant cimaises, socle et vitrine d'éclairage pour le musée communal.
- **Musée communal :** Marché de travaux ayant pour objet la construction d'une mezzanine pour le stockage des archives.
- **Musée communal :** Marché de travaux ayant pour objet la sécurisation du musée communal, sis rue Mommaerts 2A.

Œuvres d'art

- **Musée communal :** Marché de services ayant pour objet la réalisation ainsi que l'intégration sur site d'une oeuvre d'Art mettant en évidence un travail sur la lumière et qui serait "réversible" vu le caractère classé du site.

Infrastructures sportives

- **Salle de sports « Sippelberg » :** Marché de travaux ayant pour objet la réhabilitation de la zone « vestiaires-bureaux » de la salle de sports « Sippelberg », sise avenue Mahatma Gandhi, 5.
- **Stade du Sippelberg :** Marché de travaux ayant pour objet la rénovation de la piste d'athlétisme du stade du Sippelberg, sis avenue Mahatma Gandhi, 5.
- **Salle de sports « Sippelberg » :** Marché de fournitures qui a pour objet l'achat, la fourniture et le placement de vestiaires au stade du Sippelberg, avenue Mahatma Gandhi n°5.
- **Tennis Club « Le Châlet » :** Marché de travaux qui a pour objet la rénovation du revêtement de sol sportif synthétique du hall de tennis, sis rue Charles Malis 1.
- **Hall des sports Beudin :** Marché de travaux qui a pour objet la réparation de la toiture du hall des sports Beudin, rue Docteur Beudin n°24.
- **Salle omnisports « Decock » :** Marché de travaux qui a pour objet le placement d'un revêtement de sol sportif à la salle omnisports « Decock », rue Vanderkindere, 27.
- **Sites sportifs :** Marché de travaux qui a pour objet la sécurisation des sites sportifs du Sippelberg et du Verbiest.

Maison de quartier, centre social

- **Mission locale :** Marché de travaux qui a pour objet l'isolation de la toiture et la réalisation d'une toiture verte pour le bâtiment située boulevard Léopold II n°101.

- **Ludothèque « Spéculoos »** : Marché de travaux qui a pour objet les travaux de remplacement des châssis de la ludothèque « Spéculoos », située avenue Jean Dubrucq, 82 à Molenbeek-Saint-Jean.

Travaux dans les bureaux de l'Administration communale

- **Maison communale** : Marché de travaux qui a pour objet l'aménagement d'un accueil pour la maison communale, sise rue du Comte de Flandre, 20, afin de pouvoir orienter le public vers les services adéquats ainsi que la rénovation de la cage d'escalier avec implantation d'un nouvel ascenseur.
- **Antenne population** : Marché de services qui a pour objet la mission d'auteur de projet pour l'aménagement d'un bâtiment, sis rue Charles Malis, 40, en une antenne du service de la Population.
- **Bâtiment communal situé, rue des Quatre Vents, 73** : Marché de travaux qui a pour objet la rénovation lourde du bâtiment communal situé rue des Quatre-Vents, 73 à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Livraison et placement de stores** : Marché de fournitures qui a pour objet la livraison et le placement de stores dans les différents bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Livraison et placement de stores - Phase II** : Marché de fournitures qui a pour objet la livraison et le placement de stores dans les différentes écoles et bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Bâtiments communaux** : Marché de services qui a pour objet l'entretien et les interventions en cas de panne des ascenseurs installés dans des bâtiments communaux
- **Antenne pour les gardiens de la Paix** : Marché de travaux qui a pour objet le réaménagement des locaux du bâtiment scolaire, au rez-de-chaussée - situé place de la Duchesse de Brabant, 26 à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Entretien et interventions** : Marché de services qui a pour objet l'entretien et les interventions en urgence en cas de panne des installations de chauffage des bâtiments communaux.
- **Maison Communale - Remplacement de la porte d'entrée principale** : Marché de travaux, qui a pour objet les travaux de remplacement de la porte d'entrée principale du bâtiment sis au n°7 de la rue du Niveau à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Maison Communale** : Marché de services qui a pour objet l'entretien du système de climatisation du local « serveur informatique » de la maison communale.
- **Livraison et placement de stores** : Marché de fournitures qui a pour objet la livraison et le placement de stores dans les différents bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Chauffages électriques** : Marché de fournitures qui a pour objet la fourniture d'appareils de chauffages électriques.
- **Service Plantation** : Marché de travaux, qui a pour objet l'évacuation supplémentaire des eaux de la toiture du hangar au service Plantation.

Cimetière communal

- **Cimetière communal** : Marché de travaux qui a pour objet la fourniture et le placement de caveaux au cimetière communal, chaussée de Gand, 537.
- **Cimetière communal** : Marché de travaux qui a pour objet la réfection du mur d'enceinte du cimetière communal de Molenbeek-Saint-Jean, situé chaussée de Gand 537.
- **Cimetière communal** : Marché de travaux qui a pour objet la restauration des galeries funéraires du cimetière communal, à savoir des travaux d'étanchéité, de restauration de béton, d'enduits, de plaques funéraires, de moulures et de pierres, ainsi que la rénovation de l'égouttage et la construction d'une nouvelle verrière.

Installation caméra surveillance

- **Réseau de caméras de vidéosurveillance:** Marché de services qui a pour objet la mission d'étude d'un nouveau réseau de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal et ce en se basant sur le réseau existant.
- **Caméras de télésurveillance :** Marché de services qui a pour objet l'entretien extraordinaire des caméras de télésurveillance sur l'ensemble du territoire communal.

Illuminations de Noël

- **Motifs lumineux :** Marché de travaux qui a pour objet le placement de nouveaux motifs lumineux sur les axes principaux qui desservent la commune pour les fêtes de fin d'année 2011.
- **Illuminations des fêtes de fin d'année :** Marché de travaux qui a pour objet le placement et la rénovation des illuminations existantes pour les fêtes de fin d'année (2011), tels que guirlandes et motifs lumineux, sur tout l'ensemble du territoire de la commune.
- **Motifs lumineux :** Marché de travaux qui a pour objet le placement de nouveaux motifs lumineux sur les axes principaux qui desservent la commune pour les fêtes de fin d'année 2012
- **Illuminations des fêtes de fin d'année :** Marché de travaux qui a pour objet le placement et la rénovation des illuminations existantes pour les fêtes de fin d'année (2012), tels que guirlandes et motifs lumineux, sur tout l'ensemble du territoire de la commune.

Crèches communales

- **Ecole communale n° 9 :** Marché de travaux qui a pour objet la construction d'un bâtiment passif pour le préguardiennat de l'école communale n°9, rue du Gulden Bodem 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.
- **Crèche Reine Fabiola :** Marché de services qui a pour objet la mission d'auteur de projet pour l'aménagement d'un bâtiment industriel en 4 logements et une crèche au 172-178 avenue Jean Dubrucq à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Crèche Harlekijntje :** Marché de travaux, qui a pour objet le remplacement du revêtement de sol de la crèche Harlekijntje située, rue des Béguines, 101 à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Elaboration des plans d'évacuation et de sécurité incendie :** Marché de services qui a pour objet l'élaboration des plans d'évacuation et de sécurité incendie et l'étude des mesures à prendre en vue d'améliorer au maximum la conformité aux normes et réglementations incendie des crèches communales de l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean.
- **Crèches Harlekijntje et Louise Lumen :** Marché de travaux qui a pour objet les travaux de fourniture et de placement des portes RF 60 aux crèches Harlekijntje et Louise Lumen sise rue des Béguines 101 et Rue Jean-Baptiste Decock 59.

Hangars communaux

- **Hangars situés rue de l'Intendant, 63/65 à Molenbeek-Saint-Jean :** Marché de travaux qui a pour objet la rénovation lourde et le réaménagement des hangars situés rue de l'Intendant, 63/65 à Molenbeek-Saint-Jean.
- **Hangars situés rue des Quatre-Vents :** Marché de travaux qui a pour objet la rénovation lourde et le réaménagement du bien immobilier situé rue des Quatre-Vents, 25/31 à Molenbeek-Saint-Jean.

Divers

- **Application de l'A.R. du 9 mars 2003 :** Marché de services qui a pour objet l'établissement de l'analyse de risque des ascenseurs des bâtiments communaux, à effectuer dans le cadre de l'application de l'A.R. du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs, l'étude d'analyse de risque proprement dite et la production des rapports d'analyse de risque.

- **Etude de stabilité :** *Marché de services* qui a pour objet la mission d'étude pendant les phases d'étude et de réalisation pour l'étude de stabilité de l'ensemble des projets initiés par le service des Travaux Publics.

Pouvoirs subsidiants intervenant dans les dossiers du service des travaux publics

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Administration des pouvoirs locaux
Service des Travaux subsidiés :**

- Ordonnance du 16 juillet 1998 – dotation triennale de développement 2010-2012 Investissement relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments de logements des communes.
- Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 01 avril 2010 accordant des subventions aux communes de la Région de Bruxelles Capitale pour des projets d'infrastructures consacrés aux crèches.
- Appel à projets en vue d'accroître le nombre de classes dans les écoles fondamentales situées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Subvention aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale pour des travaux de sécurisation des logements sociaux pour l'année 2010

**Ministère de la Communauté Française
Administration centrale**

- Financement exceptionnel de projets de construction, de rénovation ou d'extension des bâtiments scolaires en vue de faire face à l'évolution démographique.
- Programme Prioritaire de travaux.

**Ministère de la Communauté Française
Service des infrastructures culturelles**

- Investissement des collectivités locales en matière d'infrastructures culturelles

**Vlaamse gemeenschap
Agentschap voor Infrastructuur in het Onderwijs**

**Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
Bruxelles environnement**

- Appels à projets en vue de valoriser et favoriser la construction ou la rénovation de « Bâtiments Exemplaires ».

Divers documents et dossiers émis par le service des Travaux Publics

- 502 délibérations du Collège émises par le service des TP ;
- 65 délibérations du Conseil émises par le service des TP;
- 1110 courriers émis par le service des TP ;
- 14 dossiers de demande de Permis d'urbanisme ont été établis par le service des TP;
- 1 demande de prolongation de permis d'urbanisme a été établies par le service des TP ;
- 21 avis de marché ont été publiés par le service des TP ;
- 76 bons de commande ont été émis par le service des TP.

TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE SERVICE DU PAVAGE – EGOUTS :

Divers travaux ont été effectués en collaboration avec d'autres services, notamment avec les ateliers communaux.

Participation à l'organisation des festivités qui se sont déroulées sur le territoire de notre commune, pose de signalisation, de barrières nadar, ...).

Travaux habituellement effectués par ce service :

- Tous les travaux d'intervention sur la voie publique comprenant la pose et le remplacement du mobilier urbain (potelets, barrières, poubelles).
- Pose et entretien de la signalisation routière.
- Marquages routiers.
- Réfection des revêtements de sol dans les écoles et autres bâtiments communaux.
- Réparation des espaces de jeux.
- Intervention pour les autres services communaux (terrassements, tranchées, démolitions).
- Réfection et installation d'égouts en dehors du domaine public.
- Réfection des revêtements dans le domaine public (asphalte, pavés, dalles, ...).
- Dépannages occasionnels à caractère urgent chez les particuliers pour des problèmes d'égouttage.
- Déplacement et pose de barrières NADAR pour divers événements.
- Participation en main d'œuvre à diverses festivités.
- Interventions dans les parcs (réfection des chemins , de l'égouttage, pose de bancs, de panneaux d'indication, ...)

SIGNALISATION :

Les tâches suivantes ont été effectuées :

1. la signalisation des chantiers en voirie;
2. la signalisation relative aux interventions urgentes;
3. la gestion du stock de matériel de signalisation routière;
4. la gestion du mobilier de voirie (en ce comprises les clefs des potelets et bornes);
5. la signalisation des festivités en voirie ;
6. l'affichage communal;
7. les « permissions de voirie » :
 - placement d'interdictions temporaires de stationnement en cas de déménagement
 - placement de containers sur le domaine public
 - interventions en domaine publics pour les chantiers de voirie, l'intervention des impétrants, ...
8. Extension du réseau de télécommunication et placement d'armoires ROP (armoires pour équipements télécom)
9. Mobilier Urbain – Installation d'abribus.
10. Gestion d'un guichet accessible au public

Direction Générale Technique
1ère Division Travaux Publics
Mobilité



I) MISSION(S):

Les missions du Service Mobilité portent essentiellement sur : l'espace public, la politique de déplacements et stationnement, et la sensibilisation.

I. A. Espace public

I. A.1. Plans de réaménagement des voiries

Collaboration avec les Travaux publics, les Projets subsidiés, Bruxelles Mobilité (Région) et Beliris dans la confection des plans de réaménagement des voiries. Le Service Mobilité veille à l'application du *Plan directeur Zones 30* et du *Plan communal de Mobilité* (PCM), ainsi que des différents règlements régissant l'espace public. Il veille également à ce que les réaménagements renforcent la sécurité des usagers, en particulier des piétons et cyclistes.

I.A.2. Plans de signalisation

Conception des plans de signalisation définitive sur les voiries communales et collaboration en matière de signalisation avec la Région sur les voiries régionales.

I.A.3. Plans de réaménagement provisoire

Conception de plans de réaménagement provisoire (marquages et potelets) visant à sécuriser des lieux en particulier ou à permettre la réalisation de zones 30.

I.A.4. Plans de placement ralentisseurs

Collaboration avec le service des Travaux publics pour le placement de ralentisseurs dans une quinzaine de voiries communales.

I. B. Politique des déplacements

I. B.1. Stationnement

II.B.1.1 Stationnement en voirie

- a. suivi des demandes d'emplacements pour personnes handicapées ;
- b. réception des demandes de zones de livraison et recherche de solutions effectives pour leur bon fonctionnement ;
- c. suivi de l'implantation de stations de véhicules partagés (Cambio) ;
- d. parking vélo : mise en place d'une politique de stationnement pour cyclistes.
- e. suivi de l'implantation de stations de vélos à libre service partagés (Villo !).

I. B.2. Autres

- a. remise d'avis en matière de transports en commun ;
- b. suivi du contrat de mobilité: dans le cadre d'une convention signée par la Région et la Commune, des policiers sont placés à différents carrefours de Molenbeek-Saint-Jean afin de faciliter, notamment, la circulation des transports en commun et de veiller à la sécurité de tous les usagers ;
- c. conseil aux entreprises en matière de déplacements ;

•

- d. suivi d'études d'incidences via la participation à des comités d'accompagnement ;
- e. soutien aux écoles réalisant leur plan de déplacements scolaires ;
- f. réalisation du Plan de déplacement d'entreprise (PDE) de l'administration communale et remise d'avis relatifs aux PDE des entreprises molenbeekoises ;
- g. réalisation de comptages de véhicules et piétons par des membres du service ou via radar, sur différents points clés de la commune, afin de connaître, à terme l'évolution générale de la circulation sur la commune;
- h. comptages de véhicules et mesures de vitesse via radar, ainsi qu'analyse des données en vue d'identifier les endroits où il y a lieu d'intervenir afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie.

I. C. Sensibilisation et communication

Le travail de sensibilisation vise à encourager les déplacements « durable », par le biais de l'organisation d'événements, de formations et de la diffusion au niveau communal de campagnes de sensibilisation régionales ou fédérales.

Certaines missions du Service mobilité l'amènent à communiquer avec les habitants et autres acteurs de la commune, notamment dans le cadre de changements de circulation ou de la mise en place du stationnement géré (phasage, distribution des cartes de stationnement, ...).

I. D Collaboration intercommunales

Le service mobilité est en contact avec les communes voisines afin d'assurer une plus grande cohérence, notamment en matière de stationnement et de circulation.

I. E. Suivi administratif et gestion du service

- a. suivi administratif du Règlement général complémentaire sur la police de la circulation routière ;
- b. préparation et organisation des réunions de la Commission mobilité, organe communal préparant les décisions en matière de mobilité et du comité d'accompagnement de l'actualisation du plan communal de mobilité (PCM2) ;
- c. suivi administratif nécessaire à la réalisation des activités du service ;
- d. réponse aux interpellations des habitants (par courrier, courriel, téléphone ou aux guichets) ;
- e. recrutement, accueil, évaluation, formation du personnel ;
- f. suivi administratif des sanctions administratives dressées par les agents verbalisateurs.

II) ACTIVITES:

II. A. Espace public

II. A.1. Plans de réaménagement des voiries

Le service Mobilité a participé, en collaboration avec d'autres services communaux, régionaux et fédéraux à l'élaboration de différents plans de réaménagements, parmi lesquels : plan triennal d'investissement 2007-2009, contrat de quartier *Ecluse Saint-Lazare*, contrat de quartier *Rives Ouest*, etc.

II.A.2. Plans de signalisation

- Les plans de signalisation verticale et horizontale ont été réalisés, dans les voies ou quartiers suivants :
 1. en collaboration avec la Région : chaussée de Gand, boulevard Mettwie suite à leur réaménagement ; chaussée de Ninove (projet de site propre bus) ;
 2. rues de l'Oiselet, des Dauphins, des Hippocampes, de la Mélopée, Alfred Dubois, de la Fraîcheur, du Sonnet, de la Hoese, Pfeiffer, Grüner, de l'Idylle, de l'Aubade et du Menuet, dans le cadre du plan triennal ;
 3. en collaboration avec Berchem-Sainte-Agathe : rue Fik Guidon ;
 4. Quartier Maritime et Centre historique, dans le cadre de réaménagements par Beliris et conformément au Plan communal de Mobilité (Contrats de quartier Maritime, Ecluse-Saint-Lazare) ;
 5. emplacements réservés aux ambulances devant les homes ;
 6. emplacements pour personnes handicapées (création de près de 35 emplacements et suppression de près de 15 emplacements) ;
 7. création de 5 zones jaunes (zones de livraison dépenalisées) ;
 8. marquage délimitant le stationnement (mise en place progressive sur l'ensemble de la commune) ;
 9. signalisation relative à la mise en place de la zone payante aux alentours de la station de métro Beekkant.

II. B. Politique des déplacements

•

II.B.1. Stationnement

II.B.1.1 Stationnement en voirie

- Réalisation :
 1. d'emplacements pour personnes handicapées (création de près de 35 emplacements et suppression de près de 15 emplacements) ;
 2. de 5 zones jaunes (zones de livraison dépenalisées) ;
 3. d'une station Cambio (place Jef Mennekens) et d'une extension de la station Cambio *Gare de l'Ouest*.
- Préparation d'un dossier en vue de la passation d'un marché relatif au placement de près de 200 arceaux vélo.
- Préparation du dossier relatif à la deuxième phase d'implantation de stations Villo !

II.B.2.1 Contrat de mobilité

Un nouveau contrat de mobilité d'une durée d'un an, conclu entre la commune et la Région de Bruxelles-Capitale, a pris cours le 1^{er} avril 2012.

Le service mobilité a participé à l'élaboration du nouveau contrat de mobilité et au suivi administratif au niveau communal.

II.B.2.2 Parc vélo

Dans le cadre du Plan de déplacements d'entreprise de la maison communale, contrat de maintenance pour le parc vélo communal.

II.B.2.3 Conseil aux entreprises en matière de déplacements

Pas d'activité durant la période considérée.

II.B.2.4 Etudes

- Suivi de la mise à jour du plan communal de mobilité (PCM 2).

II.B.2.5 Plan de déplacement d'entreprise (PDE)

- a. Suivi et organisation des réunions de la commission PDE ;
- b. Proposition d'un nouveau règlement concernant le remboursement du déplacement domicile-lieu de travail ;
- c. Rassemblement des vélos communaux de la maison communale (voir parc vélo) ;
- d. réorganisation des véhicules communaux disponibles pour les déplacements professionnels.

II.B.2.6 Comptages et mesures de vitesse

- a. Réalisation de comptages sur différents points clés de la commune afin de connaître, à terme, l'évolution générale de la circulation sur la commune;
- b. Placement de radars dans près d'une cinquantaine de voiries de la commune afin de déterminer s'il est nécessaire d'intervenir afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie.

II. C. Sensibilisation et communication

- a) Communication dans le cadre de changements de circulation ou dans la mise en place du stationnement géré : conception de brochures d'information au sujet du stationnement géré et de changements de circulation, notamment pour le quartier. *Beekkant* et la Chaussée de Gand (nouvelle zone rouge à hauteur de la rue Van Zande).
- b) Communication dans le cadre du placement des ralentisseurs ;
- c) collaboration à la rédaction d'articles dans le Molenbeek Info ;
- d) sensibilisation à la politique vélo :
 1. formation des élèves du primaire avec le concours de Pro-Vélo et du conseiller en éducation physique ;
 2. Organisation de la semaine *Dring Dring* : organisation d'une balade à vélo pour le personnel de l'Administration communale et d'entreprises et organismes présents à Molenbeek, d'un petit déjeuner pour les cyclistes et d'un tour balisé pour les écoles molenbeekoises ;
- e) sensibilisation aux déplacements « durables », p.ex. via la journée *En Ville Sans Ma Voiture* (18 septembre 2011) et *Molenbeek Village* sur l'avenue du Karreveld : préparation technique et administrative, communication, coordonnateur des pôles d'activité (avenue du Karreveld, Beudin, rue Picard, rue de Bruges) ;
- f) diffusion locale des campagnes de sensibilisation régionales ou fédérales ;
- g) transmission d'informations à la Région (observatoire zones 30, carte cycliste régionale).

II. D. Collaborations intercommunales

- Anderlecht :
 - Coordination & mise en place du stationnement payant dans les zones limitrophes ;
 - Coordination de la signalisation et du marquage dans les zones limitrophes ;
 - Communication vers les habitants des initiatives se déroulant sur les deux communes ;
 - Berchem-Sainte-Agathe :
 - Obtention d'un subside de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'acheter en commun du matériel préventif et de mesure pour la Mobilité : radars de mesure, radars préventifs, graveur vélo,...

II. E. Suivi administratif et gestion du service

- a. Suivi administratif du Règlement général complémentaire sur la police de la circulation routière ;
- b. Suivi administratif de près de 650 procès-verbaux dressés par les agents verbalisateurs des services Mobilité et Stationnement ;
- c. suivi administratif nécessaire à la réalisation des activités du service ;
- d. préparation et organisation des réunions du comité d'accompagnement du PCM 2 et de 6 réunions de la commission mobilité ;
- e. réponse aux interpellations des habitants (par courrier, courriel, téléphone, aux guichets et dans les bureaux) ;
 - recrutement, accueil, évaluation et formation du personnel (engagement de 5 personnes durant la période considérée) ;
 - organisation des échanges d'informations et des collaborations avec les autres services communaux (Stationnement, Personnel, Economat, Gardiens de la Paix, Ateliers, Propreté publique, Travaux publics, etc.), régionaux et la Police.

Direction Générale Technique
2ème Division
Projets subsidiés



1.1 MISSIONS :

La Division des Projets Subsidiés a en charge la coordination administrative, financière et technique des contrats de quartiers, des programmes Objectif 2 & Feder 2013, du programme de Politique des Grandes Villes et des subsides spécifiques pour infrastructures (plan crèche, arrêté infra,...).

D'un point de vue de son organisation, la division s'articule comme suit :

La coordination générale de la Division s'articule autour **d'un chef de Division** (Marc Mohy) qui assure la coordination générale de la division **et de trois adjointes** en charge de la coordination des différentes cellules : Olivia Debruyne (conception – orientation), Donatienne Deby (socio-économico-pérennisation) et Sara Tant (administration – communication).

Cinq cellules :

La **cellule « administrative »** qui se charge de tout le suivi administratif tel que les collègues et les conseils, le suivi des diverses tutelles, les commandes et l'économat de la Division, la gestion du personnel (congrés,...), les traductions et le secrétariat général.

La **cellule « contrat de quartier »**. Au 31 juillet 2012, 2 contrats de quartiers sont dans la période entre les réceptions provisoires et définitives (Escaut – Meuse & Ateliers - Mommaerts), 1 dans sa phase « chantier », soit les 2 années post-convention (Rives Ouest), 2 dans les années d'exécution des programmes (Ecluse – Saint-Lazare & Cinéma – Belle-Vue) et 1 en développement (Autour de Léopold).

La **cellule « Fonds européens »** s'occupe du suivi des différents programmes européens (Objectif 2 et Feder 2013) tant d'un point de vue de recherche des subventions, des montages de projets que du suivi des chantiers, des subventions et des évaluations – audits.

La **cellule « Politique des Grandes Villes »** coordonne l'ensemble des projets développés dans le cadre des subventions « Contrat de ville », « plan logement » et « Contrat Ville Durable » et est l'interlocuteur entre la Commune (niveau politique et services communaux), l'État fédéral et les opérateurs. Au 31 juillet 2012, la cellule travaille sur 3 programmations en parallèle (conventions 2010 – 2011 & 2012) et a clôturé 2 programmation (Plan Logement 2005-2008 & convention 2009).

La cellule « **Développement des subventions** » qui s'occupe de la recherche, la rédaction et le suivi des candidatures à des subventions pour les 3 autres services de la division des Projets Subsidiés (notamment en terme d'infrastructures (école Bonne –Mariemont, Hall de Sport,...) et de primes (Sols pollués, Sibelga, IBGE,...) et participe aux plateformes bruxelloises « Subventions »

D'un point de vue du personnel

De 3 personnes en 2002, la Division des Projets Subsidiés comprend au 1^{er} août 2012, 37 personnes gérées directement par notre Division (dont 1 fonction ouverte au recrutement) et 9 personnes détachées vers d'autres dispositifs.

La Division compte :

- 1 statutaire & 36 contractuels (communaux, subsidiés, ACS, article 60 & Maribel social)
- les 9 personnes détachées sont toutes contractuelles

La répartition en fonction des cellules est la suivante :

- 1 pour la coordination générale
- 3 pour la coordination adjointe
- 8 pour la cellule administrative / communication / participation
- 7 pour les contrats de quartiers
- 2 pour la politique des grandes villes
- 16 pour des projets spécifiques
- + 9 pour les projets spécifiques, détachées vers d'autres dispositifs

D'un point de vue gestion, la Division a géré en 2011-2012 les projets suivants avec les résultats indiqués :

a) **Contrat de quartier Escaut - Meuse** : clôture du programme (et réceptions des bâtiments)

1. Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale
 2. 30 opérations prévues – 27 réalisées
 3. Coût total du CQ : 10.013.890,90 € prévus dont 6.888.891 € (hors quote-part beliris & autres subsides) – 7.096.497,12 € dépensés (hors quote-part beliris et autres subsides)

4. taux d'utilisation du subside : global : 98,04 % (décompte final global approuvé) - coordination : 100 %
- b) **Contrat de quartier Ateliers - Mommaerts** : coordination et gestion des chantiers
5. Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale
6. 35 opérations prévues – 19 réalisées – 14 en cours de réalisation
7. Coût total du CQ : 11.663.526 € prévus dont 8.538.527 € (hors quote-part beliris & autres subsides)
8. taux d'utilisation du subside : global : décompte en cours de réalisation
- c) **Contrat de quartier Rives Ouest** : coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics de travaux et de service et des opérations du volet 5b
9. Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale
10. 27 opérations prévues – 13 réalisées – 9 en cours d'exécution - 4 programmées d'ici fin 2012 & 1 mise en « standby »
11. Coût total du CQ : 17.337.637,06 € prévus dont 9.988.230,02 € (hors quote-part beliris & autres subsides)
12. taux d'utilisation du subside : global : décompte prévu en 2013
- d) **Contrat de quartier Ecluse – Saint-Lazare** : coordination et gestion, des acquisitions, des marchés publics de service et de travaux et des opérations du volet 5b
13. Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale + modification de programme
14. 30 opérations prévues initialement - 27 opérations prévues en modification de programme – 1 réalisée – 26 en cours et/ou prévues d'ici la fin 2012
15. Coût total du CQ : 17.240.081,84 € prévus dont 12.141.930 € (hors quote-part beliris & autres subsides)
- e) **Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue** : coordination et gestion, des acquisitions, des marchés publics de service et de travaux et des opérations du volet 5b
16. Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale + modification de programme
17. 34 opérations prévues initialement et en modification
18. Coût total du CQ : 29.656.291,99 € prévus dont 12.489.452,22 € (hors quote-part beliris & autres subsides)
- f) **Plan logement 2005-2008** : clôture du programme et décompte final
19. Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
20. 13 projets prévus – 10 réalisés & 3 en cours de réalisation
21. Coût total du programme : 4.423.883 € prévus – 4.732.104,19 € dépensés
22. taux d'utilisation du subside : décompte final prévu juin 2012– décompte provisoire 99,97 % (décompte juin 2012)
- g) **Contrat Ville Durable 2010** : coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers
23. Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
24. 18 projets prévus - 14 réalisés, 3 en cours de réalisation & 1 non utilisé
25. Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 2.373.908,86 € dépensés/approuvés (au 30/06/2011)
26. taux d'utilisation du subside : décompte final prévu fin 2012 avec prolongation jusque 10/2013 pour les opérations « Tazeaux » et « Saint-Remy ».
- h) **Contrat Ville Durable 2011** : rédaction de 3 conventions (1^{er} trimestre 2011 / 2^e trimestre 2011 / 2^e semestre 2011) coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers
27. Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
28. 20 projets prévus – 14 réalisés, 4 en cours de réalisation & 2 non utilisés
29. Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 2.200.682,80 € dépensés (au 30/06/2012)
30. taux d'utilisation du subside : décompte final prévu fin 2013
- i) **Contrat Ville Durable 2012** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers
31. Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
32. 22 projets prévus – 20 en cours de réalisation & 2 pas débutés
33. Coût total du programme : 3.989.193 € prévus
34. taux d'utilisation du subside : décompte final prévu fin 2014
- j) **Objectif 2** : coordination de l'éligibilité post-convention (minimum 5 ans) et des financements communaux de pérennisation
- k) **Feder 2013** : suivi du marché public d'architecture, réalisation de différents marchés publics de service (expertise tva, expertise économie sociale, ...), montage des partenariats et marchés publics de travaux
35. Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations

36. Subvention Feder 2013 : 2.750.000 € prévus (projet Espace Hôtelier Belle-Vue) + 1.686.041,79 € (soit 1.325.069 € initiaux + 360.972,79 € complémentaires) prévus (projets Crèche Gand + Crèche Decock)

- l) **Subsides spécifiques** : introduction et/ou obtention de divers subsides dont Ecole Bonne-Mariemont, Prime sols pollués Avenir 19, Primes énergie et bâtiments exemplaires sur divers dossiers, Prix « Maîtrise d'ouvrage public Fédération Wallonie – Bruxelles », Subside « Bonnes Pratiques – Marchés d'architecture », « Beleidsprijs – Oproep Publieke Ruimte 2012 »

D'un point de vue administratif, le bureau 33 a émis entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012 :

Emission de 492 délibérations de Collège

Emission de 68 délibérations de Conseil

Passations de 48 marchés de fournitures, de services ou de travaux entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012 (contre 49 en 2010/2011, 50 en 2009/2010, 44 en 2008/2009 & 32 en 2007/2008)

émissions d'ordonnances de recouvrements (subsides contrats de quartiers, achat de cahiers des charges,)

Publications de 15 avis de marchés (travaux et services) (contre 12 en 2010/2011, 8 en 2009/2010, 11 en 2008/2009 & 11 en 2007/2008)

II.ACTIVITES :

2.1. Les Contrats de quartier

2.1.1. Les Contrats de quartier en finition

2.1.1.1. Contrat de quartier Escaut - Meuse

Le contrat de quartier s'est officiellement terminé le 22 décembre 2008. Les projets « briques » nécessitent cependant un suivi attentif jusqu'à la réception définitive des travaux.

37. Opération 8&9 – logements, équipements et parc L28 : Le chantier s'est poursuivi jusqu'à La réception provisoire qui a eu lieu le 19.09.2011. Le décompte final est en cours de finalisation. Le bâtiment fait l'objet d'un suivi attentif durant la période de garantie. La réception définitive devrait avoir lieu en septembre 2013

38. Opération 34 – logements Dubrucq 94-96 : La réception provisoire du bâtiment a eu lieu le 30.03.2011 et le bâtiment se trouve dès lors dans sa période de garantie qui nécessite un suivi attentif. La réception définitive est envisagée en mars 2013. La faillite de l'entrepreneur durant la période de garantie a nécessité la recherche de solutions alternatives afin de préserver les intérêts de la commune et de couvrir les risques liés à l'apparition de malfaçons durant la période de garantie.

39. Opération 13 – Maison de quartier Libérateurs : Le bâtiment a fait l'objet d'un suivi attentif durant la période de garantie jusqu'à la réception définitive qui a été accordée le 18.01.2012

40. Opération 14 – Ludothèque : La réception provisoire a été accordée le 30.09.2008. La réception définitive n'a cependant toujours pas pu être accordée, certaines remarques n'ayant toujours pas été levées par l'entrepreneur.

41. Opération 15 – épicerie sociale : La réception provisoire a été accordée le 30.05.2008. La réception définitive n'a cependant toujours pas pu être accordée, certaines remarques n'ayant toujours pas été levées par l'entrepreneur.

La gestion de ces volets a été assurée par un architecte travaillant au sein de la division des projets subsidiés. Les chantiers de voiries se sont également poursuivis jusqu'à la réception provisoire qui a eu lieu le 08.09.2011. Le suivi a été assuré par le service des travaux publics.

2.1.1.2. Contrat de quartier Atelier Mommaerts

Le programme suit son parachèvement. Les 5 chantiers se sont clôturés. Le suivi technique est assuré par un architecte au sein de la Division des Projets Subsidiés.

- Op 1.1. Rénovation de l'immeuble rue du Comte de Flandre 45-51.

La réception provisoire a eu lieu le 7/02/2012. Les 1ers locataires ont occupé les lieux au 1^{er} mars 2012. Les décomptes finaux ont été approuvés.

- Op 1.2. Construction de 3 logements sociaux rue des Houilleurs 19 et Op 4.8 et 4.9 aménagement d'un parc/équipement collectif en intérieur d'îlot.

La réception provisoire a eu lieu le 20 janvier 2012. L'inauguration du Parc de la Petite Senne s'est déroulée le 28 mars 2012. Les décomptes finaux ont été approuvés.

- Op1.3. rénovation/reconstruction de l'immeuble rue de l'Ecole 63-65 et l'angle rue de l'Ecole rue du Facteur.

L'attribution de la vente du terrain à un particulier, Monsieur Olivier Adam, a été approuvée au Conseil Communal du 19 avril 2012. La rédaction de l'acte définitif est en cours. Les décomptes finaux ont été approuvés.

- Op 4.11 et 4.12 Ouverture de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale vers le Quartier (Op. couplée avec l'Op. 5.4. Infrastructure d'accueil.

La réception provisoire a eu lieu le 7 octobre 2011. La Court 'échelle, le nouvel espace dédié à la petite enfance (enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte), sera inauguré le 22 septembre 2012. Les décomptes finaux ont été approuvés.

- Op voiries (Beliris)

Le programme comprend la restructuration de nombreuses rues et carrefours: rues Lavallée, Jardinier, de l'Avenir, du Chien Vert, des Houilleurs, du Ruisseau et chaussée de Merchtem, voiries Espérance et Chœur, carrefours Espérance/Chœur et Jardinier/Houzeau de Lehaie et carrefour Piers/de Ribaucourt. La maîtrise d'ouvrage du chantier est de la compétence de Beliris. Le suivi est assuré pour le compte de la Commune par le service des Travaux Publics pour les aspects techniques et par la Division des Projets Subsidiés pour les aspects financiers et de protocole.

Tous les décomptes sont en cours de finalisation.

- Op 5.1. Infrastructure de proximité « priorité Femmes »

La réception provisoire a eu lieu le 15 décembre 2012. Le 6 mars 2012, le Collège a approuvé l'occupation du bâtiment par « La Maison de la Femme » via l'asbl Les, l'association Amphora et une crèche communale via le service de l'action sociale. Les décomptes sont en cours d'approbation.

2.1.1.3. Les infrastructures

Le Centre Communautaire Maritime

Le projet du Centre Communautaire Maritime est de soutenir le développement socio-culturel du quartier Maritime et de travailler au renforcement de la cohésion sociale à travers l'action communautaire. Cet objectif a été rencontré à travers la mise en œuvre de plusieurs activités.

Les activités du CCM se divisent en 2 axes :

> l'axe 1 : participation et cohésion sociale

> l'axe 2 : CCM, centre de ressources communautaires

En 2011, le CCM a continué à développer des projets avec et pour les habitants du quartier Maritime : petits déjeuners entre femmes, ateliers artistiques, exposition, stages, fêtes et rencontres, collaborations avec d'autres opérateurs... Certaines programmations ont vu une baisse de régime comme les ciné-club et les « petites causeries entre voisins ». De nouveaux projets ont vu le jour comme le CCM hall expo où l'on accueille à présent des expositions d'habitants ou d'autres associations dans le grand hall d'entrée.

A travers le démarrage du projet pilote « Expérience Maritime », le CCM a mis beaucoup d'énergie dans la réflexion et la mise en place d'actions pour les jeunes du quartier. Le projet de scène ouverte, Scène d'up, a aussi permis de toucher le public jeune. Mais, c'est surtout grâce à l'engagement d'un nouveau collaborateur (Hafid El Talbi), que le CCM a commencé à travailler sur le terrain avec des jeunes du quartier.

Sur le plan des locations et mises à disposition de salles, le CCM a été très actif en 2011.

- 1500 heures d'occupations pour des activités propres ou en partenariat avec d'autres associations du quartier (public de 200 à 300 personnes)
- 1050 heures de mise à disposition gratuite de l'infrastructure (public de 300 à 400 personnes)
- 320 heures de location de locaux (public de 500 à 1000 personnes)

En conclusion, le CCM est indéniablement un outil favorisant la cohésion sociale dans le quartier. Après plus quatre années de fonctionnement dans le bâtiment Maritime, il a développé beaucoup de projets et a essayé de toucher différents publics. Il doit à présent réfléchir à ses priorités afin d'être plus efficace compte tenu des moyens humains, financiers et logistiques disponibles.

Le Hall des Sports Heyvaert

Le Hall des Sports Heyvaert, ouvert depuis avril 2009, est géré par l'asbl Molenbeek Sport. Cette année encore, celui-ci a pu compter sur la participation d'environ 400 personnes par semaine aux différentes activités. Accueillant un public mixte (clubs sportifs, écoles, associations, habitants du quartier) et varié au niveau de l'âge, du genre, du profil socio-économique et culturel, le Hall des Sports organise toujours ses propres activités à tarif démocratique afin d'offrir la possibilité au plus grand nombre de s'adonner à de nombreux sports : aérobic, bien-être, mini-foot, arts martiaux, hip-hop, psychomotricité...pour ne citer que ceux-là. Lors de chaque congé scolaire, sont également organisés des stages Multisports pour les plus jeunes.

La gestion journalière est assurée par un coordinateur (Laurent Bensalah) épaulé par une équipe de 10 personnes (deux administratifs, un régisseur technique, trois accueillants et quatre agents d'entretien). Depuis fin 2011, la gestion des projets relatifs à la Promotion de la Santé a également pu être reprise en main par Caroline Ledant, chargée de projet et assistante à la coordination.

L'organe de gestion du Hall des Sports est chapeauté par un Comité d'accompagnement composé du directeur de Molenbeek Sport (Patrick Thairet), de la responsable du Service des Sports de la Commune de Molenbeek St-Jean (Nathalie Tis), et d'une coordinatrice attachée à la Division des Projets Subsidiés de la Commune (Donatienne Deby).

2.1.2. Les Contrats de quartier en exécution

2.1.2.1. Contrat de quartier Rives Ouest

Le contrat de quartier Rives Ouest (2008-2011) se trouve dans sa dernière année d'exécution et première année de chantier.

Durant cette dernière année, la division s'est attelée à mettre en place les procédures pour la concrétisation des actions et notamment l'organisation des marchés publics de travaux. Ces derniers devaient être attribués pour le 13 décembre 2011 au plus tard.

Au niveau du volet socio-économique, certains opérateurs ont poursuivi les activités déjà lancées, d'autres ont réorienté leur projet ou revu leurs méthodes de communication de manière à en renforcer l'impact sur les habitants et sur le périmètre du Contrat de quartier.

1/ LES OPÉRATIONS « BRIQUES »

La gestion de ce volet est assurée par un architecte travaillant au sein du service.

Durant la période août 2011 - juillet 2012, une CLDI (11.10.11) et une AG de clôture (13.12.11) ont eu lieu, au cours desquelles un état d'avancement des projets a été présenté.

VOLET 1&5

- 1- Op A4 : terrain situé à l'angle des rues d'Ostende et Vanderdussen en vue de la construction de 8 logements passifs. Le permis d'urbanisme a été déposé le 07 décembre et le dossier d'adjudication a été approuvé par le Conseil en mai 2011 et transmis aux différentes Tutelles (APL et AATL) mi-juin. L'avis de marché a été publié en août 2011. Le 30 septembre, la Commune a reçue 4 offres et a désignée l'entreprise Gillion pour la construction de l'immeuble de logement. Cette opération a été retenue dans le cadre de l'appel à projets de bâtiment exemplaires 2011 lancé par Bruxelles Environnement. Le chantier a démarré le 13 février 2012.
- 2- Op T10 : terrain situé à l'angle des rues des Etangs Noirs et la rue de Menin en vue de la création de 7 logements passifs communaux, d'un parc (volet 4) et d'un équipement collectif (volet 5b) pour sa gestion. L'opération est reprise sur le budget BELIRIS. L'avant-projet a été présenté à la CLDI du 11 octobre 2011. Une session d'information aux habitants, notamment pour l'aménagement du parc, a été organisée dans les locaux de Centrum West le 30 novembre afin d'informer les personnes présentes, au conseil de quartier, sur l'évolution du projet et mettre en place une réflexion sur la gestion future du parc. Le permis d'urbanisme a été déposé le 04 mai 2012 suivi par la commission de concertation qui s'est réunie en date du 10 juillet. La rédaction des cahiers de charges pour les travaux se poursuivra durant le dernier trimestre 2012.
- 3- Op T8 : bien situé au 22 rue Vandenpeereboom et 121-133 rue des Etangs Noirs (volet 2). Le cahier spécial des charges pour la vente a été approuvé par le Conseil en date du 24 février 2011. Le lancement de l'appel d'offre pour la vente du terrain a eu lieu le 17 mai 2011 et la réception des offres a eu lieu le 12 août. Deux investisseurs potentiels étaient en contact avec le service. Finalement, la commune a sélectionné le Fonds du Logement le 26 octobre 2011 et a décidé de rentrer en négociation pour la revente du terrain, ce qui est toujours en cours pour le moment.
- 4- Op T14 : terrain situé le long de la chaussée de Gand près de la station de métro Ossegem. Une crèche et 8 logements passifs sont prévus sur le terrain. Le dossier d'adjudication a été approuvé par le Conseil en mai 2011 et transmis aux différentes Tutelles (APL et AATL) mi-juin. Le marché des travaux a été lancé en août, après accord de la Tutelle. Le 28 septembre, 4 offres ont été déposées et le marché a attribué le marché début décembre, après vérification de la Tutelle, à l'entreprise Democo. Le chantier a démarré le 15 mars 2012.
- 5- Op T7bis : projet prévoyant la création d'une crèche de 36 places et de 7 logements basse-énergie. Le dossier d'adjudication a été approuvé par le Conseil au mois de mai 2011 et transmis aux différentes Tutelles (APL et AATL) mi-juin. Après le lancement du marché des travaux courant les mois d'août et septembre, 3 offres ont été déposées et le marché a attribué début décembre, après accord de la Tutelle, les travaux à l'entreprise Gillion. Le chantier a démarré le 29 février 2012.
- 6- Op BZ : bâtiment situé rue Joseph Schols 2-4. Le dossier d'adjudication a été approuvé par le Conseil Communal au mois de juin 2011 et transmis aux différentes Tutelles (APL et AATL) mi-juillet 2011. Après la publication de l'avis de marché, la commune a reçue une seule offre début octobre. Celle-ci était anormalement élevée au regard de l'estimatif de l'architecte et des budgets disponibles dans le cadre du contrat de quartier. Par manque de temps le délai d'éligibilité du contrat de quartier étant le 13 décembre 2011, le marché n'a pas pu être relancé et les travaux n'ont pas pu être attribués dans les délais impartis. Cette opération sera réintégréée probablement dans le cadre d'autres subsides (Feder, PGV ou autres).

VOLET 4

- 1- Op P21 : réaménagement de la place de l'Ouest. La désignation de l'entrepreneur a eu lieu au Collège le 21.04.10 et les travaux ont débuté en septembre 2010 pour prendre fin en février 2011. La place a été inaugurée le 4 mai 2011.
- 2- Op V26/V25/V27 : le réaménagement des voiries JB Janssens - Célidée – Schols a été transféré sur le budget du Plan Triennal Communal et réalisé en 2010 par le service des travaux publics, dans le cadre du marché stock de la commune.
- 3- Op P20/R31 : réaménagement du carrefour "Ossegem" ainsi que de la rue Dubois-Thorn, prévu sur le budget BELIRIS. Une demande de permis d'urbanisme a été introduite mi-avril 2011. La commission de concertation s'est réunie le 12 juillet 2011. Le permis d'urbanisme a été délivré le 03 novembre 2011. Parallèlement à la procédure de permis, le dossier d'adjudication pour le marché des travaux a été approuvé par le Collège en septembre 2011. 4 offres ont été déposées le 28 octobre et Beliris a commandé les travaux à l'entreprise De Dender début 2012. Le chantier a démarré le 31 juillet 2012.

De manière générale, les activités entreprises par les opérateurs du Contrat de quartier Rives-Ouest ont permis d'affirmer une présence sur le périmètre et le développement de nouveaux contacts et de nouvelles synergies. Les projets portés par les opérateurs du volet socio-économique du Contrat de quartier Rives-Ouest sont variés, à savoir : projet "Quartier propre" via une équipe présente sur le terrain pour veiller à la propreté publique et des actions de verdissement, projet de Rénovation et de lutte contre l'insalubrité, une solution au manque de logements via le projet "Kangourou", une école de devoirs, un projet d'accueil et de soutien aux demandeurs d'emploi, des fêtes de quartier, des formations via le Centre de Compétences et des projets concrets pour les habitants via le projet (inter)quartiers citoyens.

L'occupation temporaire du volet 2 baptisé « La Maison des Habitants » sis rue Vandenpeereboom 22 a encore été intense en 2011. De nombreux opérateurs et associations du contrat de quartier ont occupé la Maison dans un esprit d'autogestion et de partage des espaces qui s'est révélé être un grand succès. Parmi ceux-ci, le CPAS de Molenbeek, l'école de devoirs l'ABEF, l'école de devoirs citoyenne de l'Ouest en débat, Assemblages, La Rue, La Mission locale et le Guichet d'économie locale, le comité Molenbabbel, l'association Molen-besace, les projets inter-quartiers et verdissement du Contrat de quartier, etc.

Enfin, comme l'année précédente, des actions de communication spécifiques et d'information aux habitants (Rives-Ouest en tournée) ont été menées sur le périmètre de juillet à décembre 2011.

2.1.2.2. Contrat de quartier Ecluse Saint-Lazare

Le contrat de quartier Ecluse Saint-Lazare se trouve dans sa quatrième et dernière année d'exécution. Durant cette année, l'équipe s'est attelée à mettre en place les procédures pour la concrétisation des actions et notamment à commander les missions de services pour les études des dernières opérations. Les études déjà en cours se poursuivent, et les marchés publics de travaux sont mis en route. Une mission de coordination sécurité-santé a été lancée pour chacune des opérations.

Les études des opérations d'espaces publics étant quant à elles déjà en cours depuis fin 2010, certaines d'entre elles sont en chantier depuis la mi-2011. Au niveau du volet social et de la participation, les opérateurs ont poursuivi les activités déjà lancées, d'autres ont réorienté leur projet ou revu leurs méthodes de communication de manière à en renforcer l'impact sur les habitants et sur le périmètre du Contrat de quartier.

VOLET 1, 2, 4 & 5a:

- Op 1.1 et 5a.1 : terrain d'angle rue de Bonne – rue d'Enghien. Construction de 11 logements sociaux et d'une crèche. L'immeuble comprendra également une antenne d'accueil ONE (hors contrat de quartier). La mission d'étude a été commandée au bureau Urban Platform le 06/09/2011. Suite à la désignation d'un bureau d'étude des essais de sol ont pu être réalisés en septembre 2011. Les études se poursuivent jusqu'au dossier d'adjudication qui a été publié en juin 2012. Des échanges avec l'ONE nous ont permis de confirmer qu'ils occuperont partiellement le bâtiment et de fixer le montant de leur futur loyer. Le permis pour modifier le permis de lotir existant sur le terrain a été délivré le 05/06/12. La demande de permis d'urbanisme a été soumise à l'avis de la commission de concertation le 10.07.2012.
- Op 1.2, 5a2 et 5a.4 : terrain situé quai de l'Industrie 87-99. Construction de 15 logements sociaux, d'une antenne de quartier et d'un accueil extrascolaire néerlandophone. L'immeuble comprendra également un bureau pour le Port de Bruxelles (hors contrat de quartier). Les études évoluent et se poursuivent jusqu'à la clôture du dossier d'adjudication qui pourra être publié dès le 11/07/12. Un dossier a été rédigé afin de participer à l'appel à projets « Bâtiments exemplaires ». Des dossiers de demandes de primes sont par ailleurs en cours de rédaction. La demande de permis d'urbanisme a été soumise à l'avis de la commission de concertation le 10.07.2012.
- Op 1.4 : terrain situé à l'angle du quai de Mariemont et de la rue de Bonne. Construction de 13 logements sociaux. L'immeuble comprendra également une école fondamentale francophone de 19 classes qui accueillera +/- 458 enfants (hors contrat de quartier). La mission d'étude a été commandée au bureau Trait architects le 13.07.2011. Suite à la désignation du bureau d'étude, des essais de sol ont pu être réalisés en octobre 2011. L'avant-projet a été approuvé par le Collège le 01.02.2012. La demande de permis d'urbanisme a été soumise à l'avis de la commission de concertation le 10.07.2012. Le dossier d'adjudication a été approuvé par le Conseil le 05.07.2012. Un dossier a été rédigé afin de participer à l'appel à projets « Bâtiments exemplaires » 2012. Le site accueillera l'évènement parkdesign du 28/06/2012 au 14/10/2012.
- Op 2.1 : bâtiment situé 106 rue Vandenpeereboom. Acquisition et revente à un organisme privé afin d'y construire 35 logements conventionnés. Un bail commercial étant lié à une partie du bâtiment, des négociations suivent leur cours avec le locataire afin de les relocaliser ailleurs et de permettre de mener à bien l'opération de volet 2 : démolition, viabilisation du terrain et revente afin que des logements conventionnés puissent y être construits.
- Op 2.3 : terrain situé 5-5b quai de l'Industrie. Acquisition et revente à un organisme privé afin d'y construire 7 logements conventionnés. Les procédures juridiques d'expropriation suivent leur cours.
- Op 2.4 : terrain situé 122 chaussée de Ninove. Acquisition et revente à un organisme privé afin d'y construire 4 logements conventionnés. L'antenne de quartier continue à occuper les lieux temporairement et cela jusqu'à la fin de la construction du projet 5a.2 Antenne de quartier.
- Op 4.2 : « Quartier en bon état » : aménagements de sécurité et de confort de l'espace public.

Le chantier est en cours depuis le mois d'octobre 2011. Les sites Mariemont, Liverpool et Bonne sont réceptionnés. Le site Baeck sera réalisé après l'installation de la station Vill'o Gare de l'Ouest. Les travaux pour la pose des images murales sur carrelage ont été réceptionnés en juin 2012. Les images embellissent les rue Van Humbeek, Bonehill, et le soubassement du parc Vandenheuvel.

- Op 4.2 bis : « Réaménagements légers Duchesse » : réaménagement de la place de la Duchesse. Le bureau d'étude Suède36, désignée pour l'opération 4.2 ainsi que l'opération 4.2 bis, a poursuivi les études pour les aménagements de la place. Le dossier de permis d'urbanisme a été remis en juillet 2011, et complété par un rapport d'incidence en octobre 2011. Suite à un avis négatif de la commission de concertation du 13/12/2011 des modifications ont été apportées au projet, afin de répondre aux attentes des services communaux et régionaux concernés. Le permis a été délivré le 26/04/2012. Le dossier d'adjudication a été approuvé par l'APL en juillet 2012. Des négociations menées avec le cabinet de la ministre Mme Grouwels ont abouti à un accord de leur part pour effectuer les travaux se rapportant à la STIB.
- Op 4.3 : Espace récréatif Vandenheuvel
La société Re-Vive a acquis le terrain et effectué une étude de faisabilité pour ce site. Il leur est demandé d'avancer des propositions d'agrandissement de la surface actuelle du parc et de respecter la fresque placée sur son soubassement.
- Op 4.4 : Aménagement d'un jardin récréatif rue des Quatre Vents et d'un pavillon (ex opération 5a.3).
Ce projet est couplé au projet d'aménagement des cours de l'école n° 5 et de sanitaires pour les primaires (hors contrat de quartier). Suite à l'impossibilité d'accepter les offres des entreprises à la 1^{ère} adjudication vu les montants trop élevés, deux nouveaux dossiers d'adjudication ont été approuvés en novembre 2011. L'un concernant le jardin récréatif le pavillon et les cours d'école, l'autre concernant les sanitaires et le pavillon intérieur. Les travaux concernant le 1^{er} marché ont été commandés en mai 2012. Les travaux du 2^e marché pourront être commandés dès l'approbation de la tutelle financière, la Communauté Française, en principe en septembre 2012. Op 4.5 : Réaménagement des rues Bonehill, De Gunst, Van Humbeek. Ce projet est suivi de plus près par le Service des travaux publics. Les travaux sont achevés.
- Op 4.6 : Réaménagement des trottoirs de la rue d'Enghien.

Ce projet est actuellement suivi de plus près par le Service des travaux publics. Le permis d'urbanisme a été délivré en décembre 2011.

Op 4.7 : Réaménagement de la passerelle Gosselies.

Cette opération sera menée par Bruxelles Mobilité.

VOLET 5b:

Durant la période juillet 2011 à juillet 2012, **7 CLDI** (04/10/11, 22/11/11, 20/12/11, 28/02/12, 27/03/12, 08/05/12, 12/06/12) et **3 AG** (06/09/11, 20/12/11, 12/06/12) ont eu lieu, au cours desquelles les états d'avancement des projets ont été présentés aux membres de la cldi et aux citoyens du quartier, afin d'entendre leurs réactions et de les intégrer aux différents projets.

Les opérations suivantes du volet 5b ont continué leurs activités durant l'année 2011-2012 :

- 5b.2: Formation de rénovation de façades et de l'habitat et fournitures pour les façades place de la Duchesse, portée par Casablanca ;
- 5b.4: Brigade Propreté et Environnement, portée par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, cellule Quartier Propre ;
- 5b.5: Facilitateur Emploi Jeunes, porté par le CPAS ;
- 5b.6: Extension de places en école des devoirs, porté par ABEF ;
- 5b.8: Promotion de la Santé, portée par le Hall des sports Heyvaert ;
- 5b.9: Mini Contrat de quartier, porté par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, service des projets subsidiés ;
- 5b.10: Chef de projet ;
- 5b.7: L'antenne de quartier, portée par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, service des projets subsidiés.

L'antenne de quartier organise plusieurs activités pour les habitants pour stimuler une vie de quartier : des petits-déjeuners, des cinéclubs, des visites-découvertes, des ateliers de cuisine, des fêtes de quartier etc. Ces activités continueront après la fin du contrat de quartier.

2.1.2.3. Contrat de quartier Cinéma Bellevue

En 2011 le contrat de quartier Cinéma Belle-Vue se trouvait dans l'année 2 de sa mise en œuvre, année dite de « modification du programme ». L'échec de certaines négociations d'acquisitions ainsi que l'apparition de nouvelles opportunités foncières au cours de l'année 2010 ont justifié une refonte complète du programme de base. La version modifiée du programme a été présentée en CLDI le 13.09.2011 et au Collège le 14.09.2011 avant d'être approuvée par le Conseil Communal le 20.10.2011. Le programme modifié a reçu l'approbation du cabinet de la Ministre Evelyne Huytebroeck le 26.12.2011

OPERATIONS MULTI-VOLETS

Friche Petite Senne

Les négociations relatives à l'acquisition des terrains concernés par les différentes opérations se sont poursuivies jusqu'à la signature d'un compromis de vente en date du 09.09.2011. La signature de l'acte authentique est actuellement en attente de la finalisation de l'étude de risque et du feu vert de l'IBGE relatif aux modalités de prise en charge par le vendeur des éventuelles mesures d'assainissement du site. La revente d'une partie du site à la SDRB en vue de la construction de logements conventionnés a été entérinée via la signature d'un compromis de vente en date du 23.12.2011.

Op 1.6 et 5a.1 : Immeuble mixte comprenant une crèche et des logements

Le marché relatif à la mission d'auteur de projet a été lancé le 07.12.2011. La remise des offres a eu lieu le 25.05.2012 et les soumissionnaires ont présenté leurs offres au comité d'avis le 01.06.2012. Le Collège a désigné, en date du 11.07.2012 le Bureau d'étude K2A comme auteur de projet. La mission a débuté fin août 2012. Le bon de commande de la mission a été envoyé au bureau d'études le 22.08.2012 à l'expiration des délais de tutelle.

Op 1.3, 1.4, 4.2 et hors CQ : Immeuble mixte comprenant des bureaux communaux, des logements et un parking en sous-œuvre et aménagement d'une allée verte

Le marché relatif à la mission d'auteur de projet a été lancé le 07.12.2011. La remise des offres a eu lieu le 15.06.2012 et les soumissionnaires ont présenté leurs offres au comité d'avis le 22.06.2012. Le Collège a désigné en date du 31/07/2012 le BE. Concernant l'opération 1.4 (Logements Ste-Marie 35) et en l'absence de toute perspective d'accord amiable concernant l'acquisition des terrains la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le 15/9/2011 le projet d'expropriation du bien.

VOLET 1

Op 1.1 : Immeuble mixte Angle chée de Gand / Comte de Flandre : le marché relatif à la mission d'auteur de projet a été relancé le 09.02.2011 et la remise des offres a eu lieu le 30.09.2011. Le bureau d'architecture B612 associates a été désigné par le Collège le 11.04.2012. L'élaboration de l'avant-projet est actuellement en cours.

Op 1.2 : Immeuble de logements rue de l'Avenir 19a : le chantier a officiellement démarré le 05.06.2011. La fin des travaux est actuellement envisagée aux alentours d'avril 2013. En modification de programme l'opération 4.3 Jardin Pédagogique a été fusionnée avec la présente opération.

VOLET 2

Op 2.1 Logement quai des Charbonnages 8 : voir point 2.1.4.1 du présent rapport

Op 2.3 Logements Quai du Hainaut 23 : voir point 2.1.4.1 du présent rapport

VOLET 4

Op 4.1 : Art dans la ville : le marché relatif à la conception et à la réalisation d'une intervention artistique dans le cadre du réaménagement de la place communale a été lancé le 02.03.2012 et le retour des offres a eu lieu le 16.04.2012. Le comité d'avis s'est réuni le 07.05.2012 et a conduit le Collège à désigner, Joëlle Tuerlinckx comme auteur de projet. L'intervention est actuellement à l'étude.

Op 4.4 : Place Communale : L'avant-projet du bureau d'études Anorak pour le réaménagement de la place a été présenté en CLDI le 27 septembre 2011 et approuvé par le Collège le 05.10.2011. Le dossier de demande de PU a été soumis à l'enquête publique du 21.05.2012 au 19.06.2012 et a obtenu l'avis favorable de la commission de concertation le mardi 26.06.2012. Le dossier d'adjudication est actuellement en cours d'élaboration. Dans le même temps le protocole d'accord entre le SPFMT, la Région et la Commune a été finalisé et approuvé par le Conseil le 27.06.2012.

Op 4.8 : Aménagements ponctuels, partagés et de parc : a été désigné comme auteur de projet en date du 01.09.2010. L'avant-projet du bureau d'études Suède 36 pour l'aménagement du Pietro a été approuvé par le Collège le 23.03.2011. Les interventions prévues sont dispensées de Permis d'Urbanisme. Le dossier d'adjudication a été approuvé par le Conseil le 24.05.2012. L'avis de marché sera publié le 03.08.2012 et l'ouverture des offres est prévue pour le 10.09.2012.

Op 4.9 : Espace Pierron : le bureau d'études Suède 36 a été désigné comme auteur de projet en date du 21.12.2011 par extension de mission. L'avant-projet pour le réaménagement de l'espace Pierron a été présenté en CLDI le 31.01.2012 et approuvé par le Collège le 08.02.2012. Les interventions prévues sont dispensées de Permis d'Urbanisme. Le dossier d'adjudication a été présenté en CLDI le 20.03.2012 et approuvé par le Conseil le 19.04.2012. L'avis de marché a été publié le 27.06.2012 et l'ouverture des offres le 27.08.2012. L'analyse est en cours.

VOLET 5a

Op 5a.5 : Espace hôtelier Belle-Vue : voir point 2.3.2 du présent rapport

Op 5a.7 : Terrasses restos sociaux : l'analyse de l'implantation d'une terrasse pour le restaurant social « Les uns et les autres » se poursuit dans le cadre du projet de réaménagement de la place communale.

Op 5a.8 : Crèche, infrastructure d'accueil extrascolaire, local de gardien et réaménagement d'une zone de sport chaussée de Merchtem 19 : Le marché relatif à la mission d'auteur de projet a été lancé le 07.12.2011. La remise des offres a eu lieu le 30.05.2012. La désignation de l'auteur de projet par le Collège en date du 31/07/2012 est en cours d'analyse à l'APL.

VOLETS 5b:

Durant la période juillet 2011 à juillet 2012, 7 CLDI (13/09/11, 27/09/11, 29/11/11, 31/01/12, 20/03/12, 15/05/12, 19/06/12) et 1 AG (29/11/11) ont eu lieu, au cours desquelles les états d'avancement des projets ont été

présentés aux membres de la cldi et aux citoyens du quartier, afin d'entendre leurs réactions et de les intégrer aux différents projets.

Les opérations suivantes du volet 5b ont continué leurs activités durant l'année 2011-2012 :

5b.1 Stages pour enfants : L'objectif de la Maison des Cultures dans le cadre du contrat de quartier Cinéma Belle Vue est de s'intégrer comme véritable infrastructure socioculturelle de quartier.

5b.2 Logements salubres porté par l'asbl La Rue et la maison de quartier Bonnevie.

5b.3 Propreté et insalubrité : La cellule Quartier Propre a réalisé de nombreuses activités de sensibilisation et d'information au tri et à la gestion des déchets notamment durant les deux fêtes de quartier Cinéma Belle Vue.

5b.4 Quartier vert axe 1 est porté par l'asbl La Rue.

5b.4 Quartier vert axe 2 : Le nouveau coordinateur quartier vert a pris ses fonctions en septembre 2011 et a organisé avec des associations du quartier la fête du printemps au parc de la Fonderie.

5b.5 Extension de l'offre extra scolaire : 3 associations de quartier se partagent le subside à savoir, La Rue, L'ABEF et Notre Coin de Quartier

5b.6 Fête de quartier : Le coordinateur quartier vert a organisé une fête au parc de la Fonderie le 22 avril 2011 et la maison de quartier Bonnevie a, quant à elle, mis sur pied la fête du parc Bonnevie le 5 mai 2011.

5b.7 Antenne de quartier, communication et information : La coordinatrice de l'antenne de quartier travaille sur une démarche participative liée aux projets de réaménagement de l'espace public et a organisé à de nombreuses reprises des réunions de travail avec les habitants ainsi que des activités d'informations sur l'espace public. Des réunions et ateliers ont aussi été organisés avec les habitants de la tour Brunfaut en vue de la rédaction de l'étude de définition par les architectes. Un projet de création d'œuvre d'art participatif a été lancé et les premiers ateliers débuteront en septembre 2012.

5b.8 Étude de définition de la Tour Brunfaut : L'étude de définition est en cours d'achèvement, les architectes, Lacaton & Vassal rédigent le rapport final.

5b.9 Œuvre d'art participative : suite à l'appel à projet lancé le 31 janvier 2011, 12 artistes Bruxellois ont remis offre. Le Collectif Sarendip a remporté le marché et va débiter les ateliers avec les habitants du quartier en septembre 2012.

2.1.3. Les Contrats de quartier en développement

2.1.3.1. Contrat de quartier autour de Léopold

Sur base du dossier de candidature déposé par la Commune, le Gouvernement de la Région de Bruxelles capitale a décidé le 12 décembre 2011, de lancer en partenariat avec la commune un nouveau contrat de quartier durable appelé « Autour de Léopold ». Les bureaux d'études « Artgineering » et « Urbanplatform » ont été désignés le 23 février 2012 pour aider la commune dans la rédaction du dossier de base. Un chef de projet a été engagé le 2 mai 2012 pour accompagner l'élaboration du programme de base du contrat de quartier.

Les contrats de quartier **durables** diffèrent des anciens contrats de quartiers sur les principaux points suivants :

- Mise en œuvre d'un projet phare combinant plusieurs aspects d'un contrat de quartier (immobilier, social, environnemental, etc.)
- On ne parle plus de volets mais d'opérations (immobilière, « espace public », « développement social et économique » et environnementale)
- La rénovation des espaces publics ne peut se faire à l'identique, il faut qu'elle s'inscrive dans une logique d'amélioration de la qualité environnementale (verdurisation, perméabilisation, diminution du stationnement, accroître la place des transports « doux »).
- Toutes les opérations immobilières doivent respecter des critères élevés en matière de performance énergétique
- La « CLDI » (Commission Locale de Développement Intégré) devient « CoQ » (commission de quartier)

Le dossier de base doit être transmis à la Région de Bruxelles-Capitale le 31 octobre au plus tard.

Afin d'élaborer le programme de base, quatre commissions de Quartier et un groupe de travail ont été organisés avec les représentants des habitants et associations. Le projet de dossier de base sera présenté lors de la commission de quartier du 4 septembre. Le dossier sera mis à l'enquête publique du 10 au 24 septembre et présenté au conseil communal du 25 octobre 2012.

Une attention particulière a été portée à la participation citoyenne. Le diagnostic et le processus participatif et en particulier l'analyse des initiatives, a permis de dégager 28 propositions de projets.

2.1.4. Politique de soutien aux Contrats de quartier

2.1.4.1 Volet 2

Op 2.1 Logement quai des Charbonnages 8 et Op 2.3 Industrie 5-5b : la procédure d'expropriation est en cours. Le jugement provisionnel a eu lieu le 19/08/2011 et le cautionnement le 30/08/2011. Etude de stabilité des bâtiments (Collège 7/12/2012). Arrêtés de démolition (3/02/2012). Jugement provisoire 2/02/2012. En attente de conclusions du juge.

Op 2.2 Logements parcelle Stevens : les négociations relatives à l'acquisition des terrains concernés se sont poursuivies jusqu'à la signature d'un compromis de vente en date du 09.09.2011. L'opération a été revue dans le

cadre de la modification du programme de base. Les contacts développés avec la SDRB ont permis d'envisager la construction de 30 logements « hors CQ » en remplacement des 25 initialement prévus en volet 2 et de libérer le budget de l'opération 2.2 au profit d'une nouvelle opération à l'angle des rues Cinéma et Perle. En attente de la fin de l'étude de sol et de risque avant de signer l'acte définitif.

Op 2.3 Logements Quai du Hainaut 23 : acquisition en cours. La Régie Foncière a été officiellement chargée d'organiser la vente. Les négociations quant aux conditions sont toujours en cours.

Op 2.1 Logements Vandenpeereboom 22-22+ : Diffusion par courrier 17/05/2011 du cahier des charges de revente ; 2 offres ont été transmises le 12 août 2011. Sélection et entrée en négociation avec le Fonds du Logement (Collège du 26 octobre 2011). Plan de gestion des terres et actualisation de l'étude de risque transmise par le bureau ABESIM 10/05/12. En attente de la signature de l'acte.

Op 2.2 Logements Ecole 63-65 : Diffusion par courrier le 19 juillet 2011 du cahier des charges de revente ; 2 offres ont été remises le 19 septembre 2011. Attribution de la vente à Olivier Adam (Collège du 21/03/12 et Conseil 19/04/12). Rédaction de l'acte authentique en cours.

Opération Brunfaut 33-35 : réception provisoire des appartements (Collège du 31/11/2011). Certificats des installations électriques et plans as built transmis – Libération du solde de la garantie (Collège du 5/07/2012).

Opération 4 Logements Ninove/Mariemont : Arrêt de chantier de la firme Technotra et mise en faillite (jugement Tribunal du commerce de Bruxelles du 30 mai 2012). En attente de positionnement du curateur.

Opération Logements Van Meyel : réception provisoire et libération de 70% de la garantie (collège du 30/05/2012).

Opération Logements Perle 3 : compromis de vente signé le 1/02/12. Acte authentique signé le 23/05/2012.

2.1.5. Politique des Grandes Villes

2.1.5.1. - Avenants pour le 1^{er} et le 2nd semestre 2011 et Avenant 2012

Le 28 juin 2012 ont été transmis le 1^{er} décompte (Personnel, Fonctionnement et investissements) relatif à l'avenant « Ville durable » pour l'année 2011 ainsi que le solde des investissements dans le cadre du Plan Logement 2005-2008.

L'inspection a eu lieu le mardi 24 juillet 2012 et le rapport est attendu pour le mois de septembre 2012.

Le projet d'Avenant « Ville durable » pour l'année 2012 représentant un budget de € 3.989.194,00 a été approuvé par le Collège des Bourgmestres et Echevins du 9 mai 2012 et transmis à l'Administration fédérale et il est en attente d'approbation par le Conseil des Ministres.

Les projets pour la convention « Ville Durable » 2012 sont :

Projet 1 – Opérations visant à améliorer la qualité du cadre de vie de la sphère collective

Dépannage Urgent de Quartier : financement du coordinateur, financement de mobilier urbain et d'interventions sur l'espace public.

Propreté Publique & citoyenneté : l'ensemble des travailleurs termine son préavis au cours de l'année 2011.

Achat de mobilier urbain pour différentes localisations (Place Communale, Place Duchesse, etc.). Les différents marchés publics sont en cours et seront commandés pour la fin de l'année 2012.

Projet 2 – Animation et sécurisation des espaces publics et des infrastructures sportives

Gardiens de la paix: les 6 gardiens sont sous préavis presté jusque fin décembre 2011.

Animateurs d'espaces publics sportifs: équipement en matériel sportif et mobilier.

Saint-Rémy: Réaménagement de l'espace: mission de participation sociale et d'auteur de projet pour le réaménagement de l'espace Saint-Rémy.

Parc Pierron: marché de travaux en cours

Parc Menin : Nouveau projet 2012: Travaux d'aménagement de l'espace avec l'achat de mobilier urbain et l'installation de jeux)

Projet 3 – Réponses aux besoins d'amélioration du cadre de vie de la sphère individuelle via la création de logement basse énergie et éco-construction

Guidance énergétique: financement travailleur et matériel informatique

Promotion/soutien des opérations d'éco-construction dans les quartiers en difficulté: deux nouveaux projets en 2012: construction de logements aux rues de Bonne/Mariemont et Bonne/Enghien

Projet 4 – Développement des actions déjà en cours pour stimuler le mieux être, le mieux vivre et la solidarité

Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale : frais de personnel, d'activité et d'investissement.

Centre Communautaire Maritime - nouveauté 2012 : budget prévu pour la réparation de la grille d'entrée de la cour et pour l'aménagement d'une nouvelle cuisine

SAMPA (Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants) : frais de personnel, d'activité et d'investissement.

Hall des sports Heyvaert : frais de personnel, d'activités et d'investissement.

Projet 5 – Opérations visant à intensifier les mécanismes économique sur le territoire communal

Espace hôtelier Belle-Vue : le permis d'urbanisme a été délivré, le marché public de travaux a été lancé (Conseil du 26/01/2012) et le chantier a débuté en août 2012.

Centre de compétences Le Module: ce projet est abandonné pour le moment, l'offre reçue pour les travaux dépasse largement l'estimatif prévu, les subsides manquent à sa réalisation.

La coordination PGV

L'équipe coordination Politique des Grandes Villes et Plan Logement est stable: la coordination du programme a été reprise par Olito Masikini pour les matières administratives et Dyana Chardome pour les matières techniques. La PGV paye aussi ½ ETP pour Sylvie Duchenne qui a repris le suivi de différents chantiers et dossiers techniques.

2.1.5.2. - Evaluation des projets

La gestion administrative du programme a suivi son cours. Les différents projets de l'Avenant « Ville Durable » pour l'année 2011 ont fait l'objet d'une évaluation. Il s'agit essentiellement d'une prolongation de projets initiés précédemment. Le rapport sera approuvé par le Conseil Communal du 30/08/2012 et transmis ensuite à l'Administration fédérale.

2.1.5.2 – Les perspectives

L'avenir du programme d'intervention Politique des Grandes Villes est toujours plus incertain, aucune information ne nous est communiquée par l'Administration fédérale pour 2013. Il en résulte une lourde période d'incertitude pour les projets mais aussi pour les emplois encore financés, une absence de vision globale et d'avenir et une pérennisation des projets compliquée.

2.1.6. Union Européenne

2.1.6.1 Objectif 2

Pour la période 2011-2012, le travail de coordination sur le programme « Objectif 2 » a principalement été le suivant :

1. Suivi des Collèges de pérennisation des projets - liquidation des subventions communales
2. Rédaction des rapports annuels de pérennisation (minimum 5 ans post-convention) et suivi administratif lié aux pérennisations (évaluation, preuves de démonstration du maintien des infrastructures selon les objectifs de départ,...)

2.1.6.2 Feder 2013

- Les projets

Le dossier « Espace hôtelier Bellevue ». Ce dossier s'inscrit dans l'axe et le groupe d'opération 2.2 « Renforcement des infrastructures de proximité en lien avec l'emploi et la formation. Le projet consiste en 3 axes : un volet « infrastructure » comprenant un centre de formation aux métiers de l'Horeca et un petit hôtel d'application (29 chambres), un volet « formations » à développer par la Mission locale et un volet « animation ». **Le dossier de co-financement des 2 infrastructures d'accueil de la petite enfance** qui seront créées dans le cadre et sur le périmètre du contrat de quartier « Rives Ouest ».

a. « Crèche Gand » – construction d'une crèche francophone de 48 nouvelles places d'accueil de la petite enfance

b. « Crèche Decock » – rénovation d'un bâtiment en vue d'y installer une crèche néerlandophone de 36 nouvelles places d'accueil de la petite enfance

- Etats d'avancements

a. Etats d'avancements du projet « **Espace hôtelier Bellevue** »

De juillet 2011 à juillet 2012, le travail sur ce projet a été le suivant :

- Suivi des demandes de subvention de cofinancements (Politique Grandes Villes 2008-2009-2010-2011-2012 : introduction d'avenant 2012, Contrat de quartier Cinéma-Bellevue via sa modification de programme le 23/12/2011 approuvée par le Gouvernement de la RBC, Primes « passif » et « bâtiment exemplaire »...), introduction des premiers, deuxièmes et troisièmes justificatifs (PGV 2009 -2010), introduction des premiers justificatifs (PGV 2011) et rédactions des 4 états d'avancement et du rapport annuel
- Identification de stratégies de formation pour l'espace hôtelier Belle-Vue, démarches pour la mise en place et le financement des formations (réunions du Groupe de travail formations et démarches entreprises par la Mission locale de Molenbeek-Saint-Jean avec les différents partenaires) avec concrétisation de partenariats/ réalisation d'un 1er module de « formation innovante en stewarding de l'événementiel/ réalisation de 4 modules en techniques de communication d'avril à juin 2012
- Poursuite du travail quant à la mission d'architecture (29/09/2011 approbation du CSC, du mode de passation, de la dépense, et de ses annexes aux 3 tutelles par le CC/ Attribution du marché de travaux le 14/03/2012 et début de chantier le 6/08/2012
 - Organisation, désignation et commande de diverses mission spécifiques (Coordination sécurité-santé / essais de sols et sondages / expertise amiante / Traitement anti-mérule)
 - Mission d'expertise : 12/10/2011 approbation par le Collège du CSC, mode de passation et la dépense en ordinaire pour une « mission d'expertise en contrat de gestion pour l'Espace Hôtelier Bellevue »/ réunions de travail pour la rédaction d'un document « concession d'exploitation »

- Participation au Comité d'Accompagnement le 29/9/2011
- Poursuite des contacts avec le secteur dans le cadre du développement du projet et des synergies avec le promoteur privé et pose de la 1^{ère} pierre du projet privé le 26/01/2012

b. Etats d'avancements du projet « **Milieux d'accueil de la petite enfance** »

De juillet 2011 à juillet 2012, le travail sur ce projet a été le suivant :

- Suivi des demandes de subvention de cofinancements (COCOF, Arrêté du Gouvernement de la RBC accordant des subventions aux Communes pour des projets d'infrastructures consacrées aux crèches-volet Infrastructure (Plan régional Crèches)...))
- introduction des justificatifs et rédaction des 4 états d'avancement et du rapport annuel
- Comité d'accompagnement de Feder 2013 le 08/12/2011
- Présentation de l'e-magazine le 31/01/2012
- Poursuite des contacts avec les services communaux ainsi que les instances communautaires et régionales

2.1.7. Autres Subventions

Depuis début 2011, le Division des Projets Subsidiés dispose d'1 ETP qui partage son temps de travail entre :

- 1/ recherche et partage des informations et directives liées aux subsides des crèches en interne et en externe suivi des dossiers auprès des pouvoirs subsidants ;
- 2/ recherche de nouveaux subsides notamment pour les infrastructures.

2.1.7.1 Milieux d'accueil de la petite enfance

Création de milieux d'accueil de la petite enfance dans le cadre des contrats de quartier

Contrat de quartier Escaut-Meuse: création d'une crèche francophone de 24 nouvelles places

Contrat de quartier Ateliers-Mommaerts : création d'une MCAE rue du jardinier de 18 nouvelles places

Contrat de quartier Rives Ouest : création de 2 milieux d'accueil de la petite enfance, l'un francophone l'autre néerlandophone pour un total de 84 nouvelles places (Crèche Gand – 48 places/crèche decock 36 places)

Contrat de quartier Ecluse-Saint-Lazare : création d'une crèche francophone de 36 nouvelles places donnée en gestion au CPAS

Contrat de quartier Cinéma-Belle-Vue : création de 2 milieux d'accueil de la petite enfance, l'un francophone l'autre néerlandophone pour un total de 72 nouvelles places (Crèche Petite Senne 28 – Crèche Merchtem 48 places)

Contrat de quartier durable « Autour de Léopold » : création de 2 milieux d'accueil de la petite enfance, l'un francophone l'autre néerlandophone pour un total de 60 nouvelles places

Cela représente un total de 298 nouvelles places d'accueil de la petite enfance créées dans le cadre des contrats de quartier.

Des demandes de financement hors fonds européens ont été introduites et sont en cours de traitement, soit pour l'acquisition, soit pour des travaux ou encore l'achat de l'équipement.

➤ COCOF

Suivi de la demande de subsides auprès de la COCOF dans le cadre de l'octroi de subventions pour (l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation d'infrastructures d'accueil de la petite enfance

- Envoi/suivi des dossiers de subsidiation pour les projets « Crèche Gand-T14 » (48 places) « Crèche Bonne Enghien » (36 places), « Crèche L 28 » (24 places), « Crèche Jardinier (18 places), « Crèche Merchtem » (48 places) pour le financement de l'équipement et du premier ameublement
- envoi des documents et justificatifs relatifs aux acquisitions, à la construction et aux projets architecturaux

➤ Arrêté du Gouvernement de la RBC accordant des subventions aux Communes pour des projets d'infrastructures consacrées aux crèches-volet Infrastructure (Plan régional crèches)

Suivi des demandes de subsides dans le cadre des PRC 2008/2009 et 2010

- Suivi des dossiers de subsidiation pour les projets : crèche L 28 : € 276.531,95 Travaux - 2008/ crèche Gand : € 190.968,05 Acquisition - 2009, € 225.000 Travaux- 2010 / crèche Decock : 332.500 Acquisition – 2009 / crèche Bonne –Enghien : € 124.694,10 Acquisition – 2009 / crèche Petite Senne Acquisition - 2010

➤ Kind en gezin

Kind en gezin – collaboration au dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets “Uitbreiding voorschoolse kinderopvang 2012- aanvraag principieel akkoord oprichting nieuw crèche kinderopvang Decock T7b in Brussel”

➤ ONE

Prise d'informations sur la pérennisation des infrastructures (programmation, agrément, autorisations) pour les projets « Gand- T14 », « Jardinier », « Bonne-Enghien », « L28 » et « Merchtem »).

Suivi des demandes d'avis de l'ONE sur les projets architecturaux en cours de réalisation dans le cadre des contrats de quartier

2.1.7.2 Infrastructures

1. Recherche de pistes de subventionnements pour les infrastructures à développer dans le cadre du Contrat de quartier durable « Autour de Léopold »
2. Recherche de subsides pour les infrastructures développées dans le cadre des programmes de

- revitalisation
3. Rédaction des plans de gestion

2.1.7.3 Groupe de travail Subvention

Dans le cadre de l'appel à projets régional 2010 de promotion des collaborations intercommunales, deux communes bruxelloises se sont associées pour mettre en place un groupe de travail « subventions » visant à améliorer le financement des projets locaux au travers d'une politique active de recherche et de gestion de subsides.

Ce groupe de travail a pour objectif l'échange et la mutualisation entre communes des bonnes pratiques, des savoir-faire et des approches innovantes concernant la recherche et la gestion des subventions. Le projet est mené en étroite collaboration avec l'APL, la cellule FEDER, la cellule RELEX et avec le soutien de l'AVCB.

Le groupe de travail est chargé notamment d'organiser des réunions régulières et notamment des tables-rondes à destination des 19 communes bruxelloises afin de mener une réflexion sur les structures de gestion, le développement de partenariat entre communes, une communication plus large sur les programmes de subvention européens mais aussi de rédiger des recommandations à destination de la conférence des Bourgmestres.

Le 12 octobre 2011 le collège échevinal a approuvé l'intégration de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au projet en devenant membre du « Comité de Pilotage restreint ».

Le 30 mai 2012, celui-ci a approuvé la prolongation et le renouvellement du partenariat quant au projet « Groupe de Travail Subventions » dans le cadre de la subvention régionale Collaboration Intercommunale comme commune pilote associée et membre du « Comité de Pilotage restreint ».

Le coordinateur général de la Division des projets subsidiés ainsi qu'une suppléante ont été désignés par le Collège pour représenter la commune au sein du Comité de Pilotage et du « Groupe de Travail - subventions ».

Direction Générale Technique
3ème Division Atelier
Bâtiments – Electriciens



I.MISSIONS :

Les divers corps de métier de l'Atelier communal ont pour mission :

- de réaliser de petites réparations dans les bâtiments communaux (problèmes de plomberie, de serrurerie, menuiserie, peinture, électricité, remplacement de vitres...)
 - a) de fabriquer certains meubles pour les divers bureaux et écoles communales
 - b) de travailler avec les Services de la Police pour les expulsions sur le territoire de la commune
 - c) de donner une aide matérielle aux diverses festivités organisées sur le territoire de la commune.

II.ACTIVITES :

Travaux effectués par les Menuisiers :

Ecole 1 :

1. Fabrication de porte documents ainsi que des meubles de cuisine
2. Remplacer plusieurs portes
3. Diverses réparations dans le bâtiment.

Ecole 1 - Section néerlandophone

- a. Fabrication de casiers, étagères
- b. Reprendre plusieurs tableaux
- c. Plusieurs réparations dans le bâtiment

Ecole 2 :

- Diverses réparations dans le bâtiment.

Ecole 2 - Section néerlandophone

- Fabrication d'étagères, cassiers, bibliothèques et des panneaux en liège
- Plusieurs réparations dans le bâtiment.

Ecole 5 :

- Fabrication de cloisons, étagères, portes pour les toilettes
- Diverses réparations dans le bâtiment.

Ecole 5 – Section néerlandophone

- Fabrication de casiers, étagères, sous-bassement pour le chalet
- Plusieurs réparations dans le bâtiment.

Ecole 7 :

- Fabrication d'étagères de rangement, porte manteaux, panneaux en liège, cimaises, tableaux.

•

- Remplacement de panneaux dans la salle de gymnastique.
- Diverses réparations dans le bâtiment.

Ecole 9 :

- Installation de sous-bassement pour les chalets
- Diverses réparations dans le bâtiment.

Ecole 10 :

- Fabrication de barrières, cimaises et tableaux.

Ecole 11 :

- Remplacer les portes des toilettes
- Accrocher des nouveaux tableaux
- Diverses réparations dans le bâtiment.

Ecole 10 :

- Installation de sous-bassement pour les chalets
- Fabrication de meubles de cuisine, de casiers.
- Montage de l'abri de jardin.
- Diverses réparations dans le bâtiment.

Ecole 16 :

- Fabrication d'armoires pour TV, cloisons et cassiers.
- Démontage et montage d'un chalet
- Remplacer plusieurs portes ainsi que le plafond des vestiaires de la salle de gymnastique
- Diverses réparations dans le bâtiment.

Ecole Korenbeek :

- Fabrication de cloisons, portes et panneaux en liège
- Diverses réparations dans le bâtiment.

Ecole Tamaris :

- Placement d'étagères, ferme porte, tableaux ainsi qu'un toit sur une petite maison dans la cour.
- Diverses réparations dans le bâtiments.

Service des Plantations – Eco Conseil :

1. Fabrication de croisillons pour les sapins de Noël, plancher pour une remorque, d'une porte de garage ainsi que de panneaux pour la fête de la Nature.

Cimetière :

- Fabrication de couvercles pour les inhumations, de nouvelles poubelles, de blindages ainsi que la réparation de l'abri des toilettes publiques.

Château du Karreveld :

•

- Diverses réparations dans le château (plancher, portes, grillages devant les radiateurs ...)
- Montage pour les expositions, festivités ainsi que les chalets pour le Marché de Noël.
- Placement de panneaux d'affichage.

Maison communale :

- Fabrication de casiers, étagères, armoires pour les divers services.
- Installation d'une cloison et du parquet dans un cabinet d'échevin.

Crèches communales :

Crèche Reine Fabiola :

- Fabrication de casiers, étagères, barrières de sécurité.

Crèche Louise Lumen :

- Fabrication de meubles de cuisine.

Crèche Les Petits Poucets :

- Plusieurs réparations dans le bâtiment.

Académie de dessin et de musique :

- Fabrication et installation de panneaux d'exposition
- Décor pour le théâtre
- Plusieurs réparations dans les bâtiments.

Travaux effectués par les Maçons :

Ecole 1 - Section néerlandophone :

- Ouverture dans le mur pour l'installation d'une porte vers la cuisine.

Ecole 5 :

- Travaux de plafonnage dans le couloir et le réfectoire.

Ecole 7 :

- Travaux de plafonnage dans le grenier de la conciergerie.
- Travaux de cimentation – mur de la cour.
- Travaux de rejointoyage mur de la cour – extérieur/intérieur + local de poubelles
- Couler une chape dans la cave de la conciergerie + travaux de rejointoyage.
- Travaux de plafonnage dans les escaliers de l'annexe.

Ecole 9 :

- Travaux de plafonnage dans les vestiaires + fixer une porte métallique.
- Travaux de carrelage – sol des vestiaires.
-

Ecole 10 :

- Travaux de cimentation dans le mur intérieur d'une classe.
- Fermer les accès aux pigeons.
- Travaux de rejointoyage entre une poutre et le plafond.

Ecole 11 :

- Travaux de cimentation au sol + plinthes – réfectoire des petits.
- Travaux de plafonnage dans 2 classes.

Ecole 13 :

- Enlever le carrelage mural dans la cour des primaires
- Fermer les trous d'évacuation de l'installation de chauffage.

Ecole 13 bis :

- Travaux de réfection des escaliers des pavillons.

Ecole Korenbeek :

- Travaux de maçonnerie – brochet de porte aux étages.

Ecole Tamaris:

- Travaux de carrelage dans les douches du personnel.

Académie de Dessin :

- Réparation des fissures dans le mur.

Crèches communales :

Crèche Reine Fabiola :

- Reboucher les trous dans les mosaïques dans tout le bâtiment.

Crèche Louise Lumen :

- Rejointoyer les murs dans le local de la chaufferie.

Crèche Arion :

- Travaux de réparation au mur mitoyen ainsi que de la baie de la porte.

Service de la Propreté Publique :

- Travaux de maçonnerie – toilettes + travaux de carrelage.

Château du Karreveld :

- Travaux de plafonnage dans la salle des chevaliers.

Maison communale - Service de la Population :

- Travaux de carrelage – sol + plinthes
- Fermer l'accès en façade aux pigeons.

Propriétés communales, Installations Sportives et Salle des Fêtes :

Salle Sport Intendant :

- Travaux de carrelage dans les douches des femmes

Ferme Claes :

- Travaux de maçonnerie dans le mur mitoyen avec l'école 11.

Avenue Jean Dubrucq 172 :

- Enlever le plafonnage au 2e étage
- Enlever et refaire le cimentage extérieur
- Abattre une cheminée et couler une dalle en béton.

Bâtiment Belle Vue :

- Divers sondages dans les plafonds et poutres.

Station de plein air Bergendal :

- Travaux de carrelage dans les toilettes
- Reboucher les trous dans le sol du réfectoire.
- Fermer les soupiraux.

Divers :

- Aide aux divers services techniques.
- Divers transports pour les autres services.
- Montage et démontage des chalets pour le Marché de Noël.
- Transport de denrées alimentaires pour les crèches et services communaux.

Travaux effectués par les plombiers.

Révision , réparations et remplacements :

- de chauffe eau électriques ou au gaz
- de diverses installations sanitaires
- de différentes toitures, plate formes et gouttières
- de descente d'eau pluviale
- de petites parties d'égout
- de divers avaloirs et siphons de cours dans les différents bâtiments communaux.

Travaux effectués par les Peintres :

Ecole 1 :

- Traçage de lignes – emplacements des rangs + emplacements de jeux.
- Repeindre la loge de la conciergerie , les blocs en béton du préau , le hall du secrétariat ainsi qu'une classe des maternelles.

Ecole 1 – Section néerlandophone :

- Travaux de peinture dans le couloir, le hall d'entrée, une classe et un couloir.

Ecole 2 :

- Travaux de peinture dans une classe et un couloir.

Ecole 2 – Section néerlandophone :

- Revenir les tables de jardin.
- Vernissage d'un escalier et des portes
- Repeindre la cage d'escalier, les jeux d'extérieurs ainsi que les murs des toilettes.
- Traçage de lignes – emplacements des jeux.

Ecole 5 :

- Travaux de peinture : local de l'éducateur, classes, portes des toilettes, couloir réfectoire des maternelles, cloison , bureau de la direction et les sanitaires.

- Placement d'un revêtement de sol dans la classe de religion ainsi que dans un local du 2e étage.

Ecole 5 – Section néerlandophone :

- Travaux de peinture : plusieurs classes, tableaux et armoires.
- Traçage de lignes – emplacements des jeux.

Ecole 7 :

- Travaux de peinture : salle de gymnastique, cours des primaires, toit des toilettes des maternelles, classe n° 5, cave et cuisine de la conciergerie , corniches, tables en bois.
- Placement d'un revêtement de sol dans la cuisine de la conciergerie , un local des maternelles ainsi que le réfectoire.

Ecole 9:

- Repeindre les armoires des vestiaires des douches.
- Occulter la salle de gymnastique.

Ecole 10 :

- Traçage de lignes – terrain de foot et de volley.
- Travaux de peinture : préau , couloir, cuisine, châssis, classes; bureau de la direction et la salle des professeurs.
- Repeindre 4 armoires./
- Placement d'un revêtement de sol dans la cuisine et dans une classe.

Ecole 11 :

- Traçage de lignes – emplacements des jeux.
- Travaux de peinture : classes, portes des toilettes; les toilettes dans la cour de récréation.
- Repeindre 4 armoires à casiers.

Ecole 13 :

- Travaux de peinture dans la salle de gymnastique et le préau.

Ecole 13 – Section néerlandophone :

- Repeindre les étagères, armoires, tableaux et jeux d'extérieur.

Ecole 16 + Ecole Korenbeek :

- Travaux de peinture : locaux de rangement de la salle de gymnastique , classes, couloir, cloison dans le réfectoire, local de l'assistance sociale et un chalet.
- Repeindre les meubles de rangements.
- Placement d'un revêtement de sol dans 3 classes, le préau, un escalier.
- Revenir les châssis.

Institut Technique :

- Repeindre 2 chambres dans la conciergerie.

Académie de Dessin et de Musique :

- Revenir le plancher de l'auditorium.

- Repeindre l'escalier et l'estrade.

Crèches communales :

Crèche Harlekijntje:

- Travaux de peinture dans la cuisine et le local de stockage.

Crèche Louise Lumen :

- Travaux de peinture : buanderie – escalier cave.
- Repeindre des casiers, tables à langer, plan de travail dans la cuisine.

Crèche L38 :

- Repeindre 3 armoires.

Crèche Reine Fabiola :

- Repeindre des panneaux.

Crèche Arion :

- Nettoyer la plate forme du jardin.

Service des Plantations + Eco Conseil :

- Repeindre le nouveau local des plantations.
- Repeindre les vasques et les pots de fleurs.
- Repeindre certains bureaux.
- Repeindre les abris de chats.

Château du Karreveld:

- Travaux de peinture : toilettes dans la grange, escaliers, paravents, panneaux d'affichage, socles d'expositions et portes de la grange.
- Placement d'un revêtement de sol dans 2 bureaux.

Maison communale :

- Travaux de peinture : couloirs , divers locaux, toilettes, réfectoire des techniciennes de surface, 3 caissons du service de la population, les portes du service de l'urbanisme.
- Placement d'un revêtement de sol dans le bureau des classes moyennes , Service des Taxes et le Service du Contentieux.

Service des Propriétés communales :

- Pose d'un film translucide dans les logements de transit.
- Repeindre la salle informatique.

Installations Sportives :

- F.C.Brussels : repeindre le châssis de la conciergerie.
- Salle Sport De Cock : repeindre la grille à l'extérieur.

Bibliothèques communales :

Rue des Béguines :

- Repeindre le hall d'entrée + mur.

Station de plein air Bergendal :

•

- Repeindre le mur du sous sol, le chalet du jardinier, les portes et fenêtres de 6 autres chalets.

Atelier + Dépôt:

- Repeindre les bacs en bois pour le Service des électriciens.
- Repeindre 10 armoires.

Travaux effectués par les Serruriers.

Mise en place et réalisation de serrures et de clés dans les divers bâtiments communaux.

Travaux effectués par les Déménageurs :

- Expulsions.
- Mise en place de tables et de chaises pour les festivités au Château du Karreveld.
- Placement d'estrades, de chaises et de matériel pour les fêtes ainsi que pour les distributions de prix dans les écoles communales.
- Aménagement de plusieurs locaux dans les bâtiments communaux.
- Placement de panneaux publicitaires et réglementaires dans les écoles communales.
- Placement de mâts pour les drapeaux.

Travaux effectués par le Vitrier:

- Placement de vitres dans les divers bâtiments communaux.

Travaux effectués par les Electriciens :

- Ecoles : festivités – fancy fair – remise des prix – théâtre.
- Maison communale : divers travaux d'électricité + remplacement de lampes.
- Château du Karreveld : divers travaux d'électricité + remplacement de lampes.
- Divers : conférences , séances du conseil communal, festivités dans les écoles, fête des écoles, fête de la musique, réunions des Comités de Quartier.

Direction Générale Technique
3ème Division Ateliers
Plantations



I) MISSION(S):

Gestion, Fleurissement et Entretien des espaces verts communaux.

II) ACTIVITES:

Activités ordinaires :

a) Entretien journalier tels que :

1. tontes
2. plantation et entretien de parterres de fleurs
3. taille des arbres, arbustes et des haies
4. enlèvement des mauvaises herbes
5. ramassage des feuilles
6. plantations, tailles, élagages et abattages d'arbres
7. enlèvement des détritux, vidange des poubelles

des espaces verts communaux suivants :

1. Parc du Karreveld
 2. Parc Marie José
 3. Parc des Muses
 4. Parc Albert
 5. Parc Hauwaert
 6. Parc Fuchsias
 7. Parc de la Fonderie
 8. Parc de la Petite Senne
 9. Parc Saint-Rémi
 10. Parc L 28 (Jean Dubrucq)
 11. Parc Vandenneuvel
 12. Stade Edmond Machtens
 13. Stade Sippelberg
 14. Stade Pévenage
 15. Berg en Dal
 16. Square Edmond Machtens
 17. Square des Libérateurs
 18. Square Joseph Lemaire
 19. Square Edmond Leroy
 20. Bureau de Police chaussée de Gand
 21. Bassin de Natation Louis Namèche
 22. Toutes les écoles
 23. Toutes les crèches
 24. Bibliothèque néerlandophone
 25. Maison des Cultures
 26. Propriétés communales (terrains, jardins, places devant immeubles, ...)
 27. Espace vert de l'immeuble « Arc en ciel »
 28. Cimetière communal
- b) 124 Plantations, 317 élagages, tailles, 154 abattages et 2 dessouchages dans les espaces verts communaux, voiries et écoles communales ;
- c) Entretien des terrains vagues appartenant à la commune (fauchage, élagage, abattage d'arbres) ;

- d) Entretien des stades sportifs (FC Brussels, Sippelberg, Pevenage) ;
- e) Culture de 25.000 plantes annuelles, 10.000 bisannuelles et 2.000 chrysanthèmes pour la décoration des parterres et bacs à fleurs ;
- f) Garniture et installation de 452 bacs à fleurs suspendus au niveau de différentes voiries communales ;
- g) Garniture et mise en place de 65 pots géants à fleurs, de 56 pyramides florales et de 42 pots au sol sur voirie ;
- h) Nettoyage quotidien de 43 canisites et 10 zones de chiens en liberté;
- i) Garniture des tombes des anciens combattants;
- j) Mise en place de 145 sapins en voirie, dans les écoles et les locaux communaux et montage des chalets à la période de Noël;

Activités plus ponctuelles :

- a) Aides ponctuelles pour les différentes actions des contrats de quartier (prêt de matériel, main d'œuvre, conseil, plantations, ...).
- b) Mise en place de 2 nouvelles toilettes pour chiens :
 - i. Angle rue de l'Eléphant/rue de la Borne
 - ii. Angle avenue Jean de la Hoese/boulevard Louis Mettwie
- c) Mise à l'étude d'une dizaine de nouveaux sites potentiels pour des toilettes pour chiens/zones chiens en liberté ;
- d) Création et installation d'un nouveau terrain de pétanque dans le Parc de la rue des Fuchsias
- e) Implantation de 2 panneaux d'information au Parc du Scheutbos
- f) Restauration du parc de la Fonderie selon les instructions du paysagiste, en suivant les plans d'aménagement initiaux : pieds des arbres replantés
- g) Gestion de la pépinière
- h) Réalisation de paysages urbains selon les plans du paysagiste
- i) Mise en œuvre de nouveaux parterres selon les dessins du paysagiste
- j) Entretien écologique du Scheutbos
- k) Elaboration du dossier de demande de permis d'urbanisme pour le site classé du Scheutbos
- l) Réalisation et placement d'affiches didactiques dans les parcs (gestion écologique, biodiversité, sensibilisation à la propreté, annonce d'activités « nature »)
- m) Collaboration à la Semaine de l'Arbre (plantation de 18 arbres avec les élèves des écoles communales), coordonnée par le service Eco-Conseil
- n) Mise en projet du réaménagement du Square des Libérateurs (suite vandalisme)
- o) Formations et stages
- p) Création avec les projets subsidiés d'un parc avenue Jean Dubrucq et rue des Houilleurs
- q) Réalisation de projets d'aménagement d'espaces publics : zone de compostage au Parc Marie-José, aménagement d'un jardin à la bibliothèque néerlandophone, ...
- r) Maya'ge : Parrainage d'arbres dans les rues par les habitants. Distribution de graines de fleurs pour la décoration des pieds d'arbres qu'ils planteront et entretiendront
- s) Interventions urgents diverses : abattage d'arbres menaçants de tomber, élagage de branches gênant le passage, vandalisme, incivilités (déchets abandonnés dans les parcs et les squares, plantes arrachées), ...

Direction Générale Technique
3ème Division Ateliers
Propreté - Charroi - Garage - Cellule Environnement - Incivilités



I.MISSION :

Gestion administrative et technique des services Propreté publique, Charroi et Douches publiques.

II.ACTIVITES

- Projet de réponses, lettres, notes, rapports transmis à l'Echevin de la Propreté, correspondance via e-mail avec l'Agence Bruxelles - Propreté
- Ordonnances de recouvrement
- Notes de frais
- Bons de commande pour la Propreté Publique et le service Charroi
- Traitement de factures.
- Calcul des heures prestées par les chauffeurs de réserve – poids lourd
- Compte des recettes des Douches publiques par semaine
- Gestion journalière du parc automobile, établissement des fiches techniques et analyse des soumissions
- Délégué - coin vert – service des Plantations – mardi(s) et jeudi(s) de 7 h 30 à 12 h 30, et le(s) samedi(s) (1^{er} et 3ème du mois) de 9 h 00 à 13 h 00
- Gestion administrative des Art 60 (CPAS)
- Transports pour les différents services communaux
- Enlèvement des encombrants à domicile
- Contrat de Propreté – subside régional
- Suivi des conventions relatives à l'enlèvement des graffitis
- Réunions de travail et réponses aux divers questionnaires provenant de l'A.B.P et de l'I.B.G.E
- Collaboration avec le SEMJA dans le cadre de prestations d'intérêt général, rapports, évaluation et contacts avec les responsables

PROPRETE PUBLIQUE

I.MISSIONS :

Balayage et entretien des voiries communales, collecte de déchets, ramassage de déchets clandestins, organisation de la fête du sacrifice.

II.ACTIVITES

Le personnel du service est chargé :

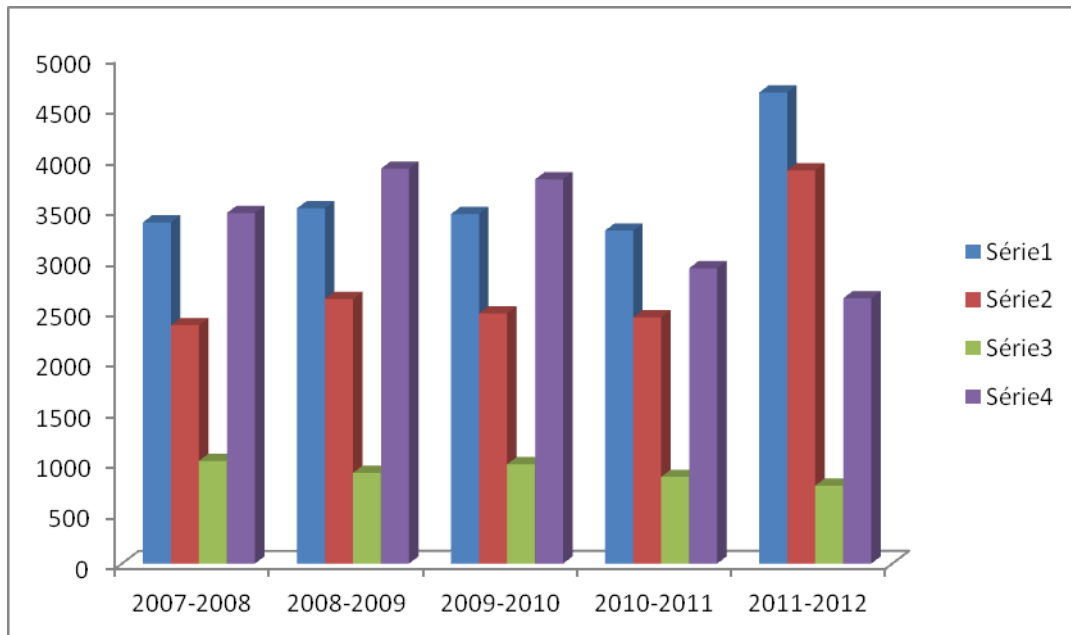
- journallement, de l'entretien des voiries communales
- du balayage et de l'enlèvement des déchets des marchés publics - mardi Place de la Duchesse de Brabant- jeudi Place communale et alentours
- du curage des avaloirs (4000) au moyen d'une hydrocureuse
- en hiver, de l'épandage de sel sur les voiries communales
- du balayage et de l'enlèvement des déchets lors des diverses activités se déroulant sur le territoire de la commune (braderies, festivités officielles, activités sportives, etc.....)
- de l'arrosage des arbres et des plantes en été
- du balayage des voiries commerciales le samedi et le dimanche matin
- de l'enlèvement des déchets des écoles communales, des bâtiments communaux et des colonies communales
- de l'enlèvement des dépôts sauvages, au moyen de camions - grappin
- de l'enlèvement des balayures, au moyen de camionnettes
- vidanges des corbeilles urbaines
- organisation de la fête du sacrifice
- enlèvement des graffitis chez les particuliers et sur les bâtiments communaux

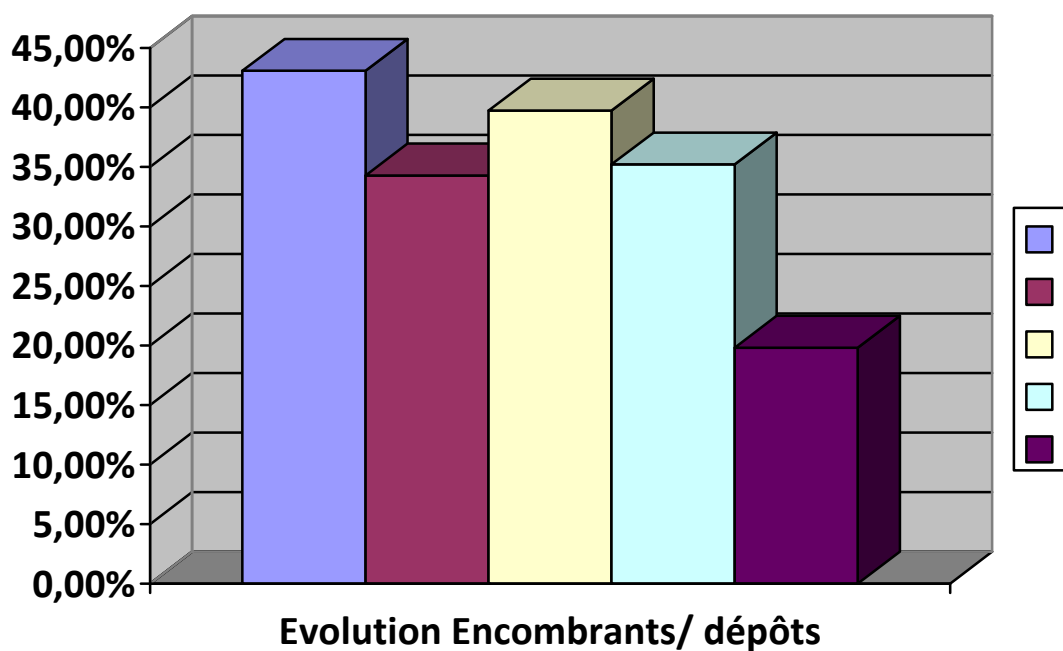
Dépôts clandestins et enlèvement à domicile

Le service de la Propreté publique a récolté pendant la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 un total de 4.655 tonnes de déchets pour une somme globale de 332.611,25 EUR

Année	Tonnage total	Tonnage d'enlèvement de dépôts	Tonnage d'enlèvement d'encombrants	Nombre d'enlèvements A domicile	Evolution Encombrants/ dépôts
2007-2008	3372	2356	1015	3464	43,08%
2008-2009	3510	2614	896	3902	34,28%
2009-2010	3454	2472	982	3797	39,73%
2010-2011	3291	2434	857	2919	35,21%
2011-2012	4655	3885	770	2622	19,81%

EVOLUTION PAR ANNEE





Douches publiques

I.MISSION

Permettre à des personnes n'ayant pas de commodités sanitaires de s'assurer une hygiène corporelle à des prix modiques (€ 0,50).

II.ACTIVITES

- ouverture au public trois fois par semaine des douches
- entretien des locaux

Fréquentation et recettes

Année	Hommes	Femmes	Enfants	Recette
2007 - 2008	1.425	2.804	----	2.114,50 EUR
2008 - 2009	1.692	2.798	----	2.245,00 EUR
2009 - 2010	1.452	2.114	----	1.783,00 EUR
2010 - 2011	729	1.143	----	936,00 EUR
2011 - 2012	1.199	1.706	----	1.452,50 EUR

Métallurgie

I.MISSION

Réparations et entretiens divers.

II.ACTIVITES

Travaux effectués par le personnel du service :

Pour le service de la Propreté publique

- diverses réparations aux véhicules
- diverses réparations aux charrettes des balayeurs, etc....
- fabrication et entretien du matériel
- réparation de conteneurs
- réparation de corbeilles urbaines

- enlèvement des graffitis (ci-après données en chiffres)

Année	Nombre d'interventions avec conventions	Nombre d'interventions sans conventions (propriétés communales)
2009-2010	18	34
2010-2011	9	18
2011-2012	9	1

Pour les écoles et colonies de vacances communales

- placement et entretien de clôtures dans les écoles
- réparation de paniers du mini-basket
- fabrication de ferrures diverses
- réparation des charnières de fenêtres
- réparation des battants de portes
- fabrication de tôles pour regards d'égout
- réparation de jouets des écoles maternelles et colonies
- réparation et fabrication de caches pour sorties de radiateurs
- diverses réparations dans les salles de gymnastique
- fabrication et placement de divers portillons
- diverses réparations du matériel de l'Académie de dessin et musique

Pour le service des Travaux publics

- réparation de barrières Nadar
- fabrication d'outils et de piquets pour les égoutiers et paveurs
- fabrication de diverses pièces métalliques pour les peintres et menuisiers

Pour le service des Sports

- entretien et clôture des terrains de sport
- réparation des clôtures autour des stades communaux
- réparation des portes métalliques des différents stades communaux.

Pour les Propriétés communales

- diverses réparations pour les garages communaux
- réparation, remplacement et renouvellement de clôtures des terrains communaux
- réglage des portes hydrauliques des bâtiments communaux
- fabrication et placement de diverses protections pour fenêtres.

Pour le service des Plantations

- diverses réparations aux machines et outillages
- réparation de bancs dans les parcs communaux
- réparation ou remplacement de clôtures dans les parcs

Fête du sacrifice

Aménagement du lieu d'abattage.

Charroi

•

I.MISSION

Gestion administrative et technique du parc automobile communal

II.ACTIVITES

Le personnel du service est chargé :

- des formalités de rédaction, de duplication et de communication des dossiers techniques concernant l'acquisition :
 - des véhicules,
 - des carburants,
 - des produits d'entretien et pièces de rechange,
 - de l'outillage.
- de la conclusion des contrats d'entretien pour les véhicules,
- du déclassement et de la vente des véhicules usagés ou accidentés,

Le personnel technique du Charroi est chargé

- de la maintenance des quatre cars servant au transport des élèves des écoles communales,
- de l'entretien, du dépannage et de la réparation du charroi communal, soit **99** véhicules et engins appartenant à divers services :

- Propreté publique
- Travaux publics
- Plantations
- Cimetière
- Epicerie sociale
- Gardiens de la Paix
- Urbanisme et Hygiène
- Lutte contre l'Exclusion Sociale
- Propriétés communales
- Ateliers communaux

EQUIPEMENT

Voitures du Collège des Bourgmestre et Echevins :

4 véhicules

1. Opel Vectra, TSD 303
2. 1 Opel Vectra, JTS 299
3. 1 Peugeot 407, 880 BCC
4. 1 Renault Kangoo, 1CTT 701

Service de la Propreté Publique

22 véhicules dont 5 machines

1. 3 camions compacteur Renault GQA 461- LWC 881 – 1 BMB 110
2. 1 camions benne : Renault, KHS 770
3. 1 camion conteneur Renault, SIH 011
4. 1 camion grappin DAF – 1DGG 442
5. 3 camions avec grue Renault, TQF178 – YXP 442 – 198 ADW
6. 2 camions Hydrocureur Volvo GRP127 – Renault 370 BWK
7. 1 camionnette Fiat, TSD 300
8. 1 voiture break Citroën, HNS 043
9. 1 camionnette Fiat Doblo, 1AIB 038
10. 1 camionnette Opel Movano, 445 ALB
11. 2 balayeuses mécaniques Bucher, KWM 932 – KWM 933
12. 1 balayeuse mécanique Johnston, 524 BRC
13. 1 camionnette Citroën Jumper, STC 868
- 1 camionnette Renault Master – TVR 879
- 1 camionnette Renault Logan, 353 BER

- 1 Pick-up Renault Logan, 351 BER

Service des Travaux publics

11 véhicules, 1 remorque et 3 machines

Secteur Pavage

1. 1 camion Renault, avec grappin, SIH 010
2. 2 camionnettes Citroën Jumper, SWW 749 – YBM 422
3. 1 camionnette Opel Combo, XLH 352
4. 1 pelleteuse Kubota K.008, RCL 660
5. 1 remorque - machine haute pression sans plaque
6. 1 remorque Hapert, QEP 625
7. 1 compresseur Atlas Copco – QCE 255
8. 1 camionnette Ford, 1 CTT 798

Service technique – signalisation routière

- 1 camionnette Opel Movano, 372 ALB
- 2 1 camionnette Opel Combo, TVR 764

Secteur mission locale

1. 2 camionnettes Opel Vivaro ,TSD 284 – TSD 295
2. 1 camionnette Renault Master, CRW 598

Secteur Techniciens bâtiment

1 camionnette Fiat Doblo, 1AIB 051

Service des Ateliers Communaux

15 véhicules et 1 remorque (kiosque)

Secteur Electricité

1. 1 camionnette Citroën Berlingo, CJM 373
2. 1 camionnette Citroën Jumpy NIQ 044
3. 1 camionnette Opel Combo, 379 ALB

Secteur Plomberie

1. 1 camionnette Opel Vivaro, XFL 806
2. 1 camionnette Citroën Jumpy, SJA 229

Secteur distribution de potage

- 1 camionnette Citroën Berlingo, TCG 598

Secteur Menuiserie

1. 1 camionnette Citroën Jumping, FUW 223
2. 1 camionnette Citroën Berlingo, NIQ 045

Secteur Festivités

- 1 remorque (kiosque) TAT, UUN 896

Secteur Maçonnerie

- 1 camionnette Citroën Jumping, CKI 196

Secteur Déménagement

1. 1 camionnette Renault Maxitic, 092 BJK
2. 1 camionnette Iveco Daily, XMY 909

•

3. 1 camionnette Renault Mascotte, PWM 838

Secteur Serrurerie

1 camionnette Fiat Doblo, 1AIA879

Secteur Vitrierie

- 1 camionnette Opel Vivaro, TSD 313

Secteur Peinture

1 camionnette Citroën Jumpy, NIQ 046

Service des Plantations

8 véhicules, 6 remorques, 7 tracteurs et 3 machines

1. 1 camionnette Citroën Jumper, YFS 554
2. 2 camionnettes Renault Master, JXM 974 – TVR 882
3. 1 camionnette Opel Movano, 374 ALB
4. 1 Pick-up Fiat, 556 AMJ
5. 1 Pick-up Renault Logan, 350 BER
6. 1 camionnette Opel Combo, au gaz naturel, 897APN
7. 1 camionnette Opel Vivaro, XFL 803
8. 1 broyeur VANDAELE, UTQ 111
9. 1 tracteur International, FKU 922
10. 1 tracteur Case, LDQ 656
11. 1 tracteur Kubota B6200 – stade Sippelberg, BUK 005
12. 1 tracteur - tondeuse ISEKI (Parc Marie-José), SIY147
13. 1 tondeuse Ransomes, 423 BJJ
14. 1 tracteur - tondeuse Iseki – LMY 675
15. 2 tracteurs – tondeuses- Ferrari, TTP 935 – VTK 174
16. 1 nacelle Haulotte
17. 1 remorque UJK 176
18. 1 remorque UTJ 924
19. 1 remorque UTQ 189
20. 1 remorque QGL 263
21. 1 remorque 12 tonnes - transport lent - LDQ 656
22. 1 remorque 5 tonnes - transport lent – FUK 922

Service du Cimetière

5 engins et 1 véhicule

1. 1 Dumper AUSA
2. 1 tondeuse Toro
3. 1 chargeur sur pneus Hanomag, HNP 308
4. 1 pelleteuse Case, PWM 963
5. 1 pelleteuse Kubota KX91
6. 1 camionnette Opel Combo, XMY 910

Service de l'Instruction publique

4 véhicules

1. 1 car Irisbus 237ARK
2. 1 car Renault, RHS 924
3. 1 car Irisbus, HHQ 196
4. 1 car Irisbus, YFS 954

Service des Propriétés communales

2 véhicules

- 1 camionnette Opel Vivaro, SVM 887

•

- 1 camionnette VW Caddy, 1 CIM 118

Service d'intervention d'urgence - PUIC

- 1 camionnette Ford Transit, TCI 754

Epicerie sociale

- 1 camionnette Opel Vivaro, YGC 933

Service Urbanisme et Hygiène

- 1 voiture Fiat Panda, YZE 050

Lutte contre l'Exculsion Sociale

- 1 voiture Peugeot Bipper, 375 ALB

Service des Gardiens de la Paix

2 véhicules

1. 1 camionnette Renault Kango, JXM 973
2. 1 camionnette Opel Combo, 373 ALB

LIVRAISON DE NOUVEAUX VEHICULES.

2011-2012

1. 1 camionnette Renault Kangoo, 1 CTT 701- pour le Collège des Bourgmestre et Echevins
2. 1 camion DAF- 1 DGG 442, pour le service de la Propreté Publique
3. 1 camion compacteur Renault, 1 DRD 690 – pour le service de la Propreté Publique
4. 1 camionnette Ford, 1 CTT 798 pour le service du Pavage
5. 1 camionnette VW.Caddy, 1 CIM 118 – pour le service des Propriétés communales

DECLASSEMENT DE VEHICULES

2011-2012

- 1 camionnette - Citroën Jumper - RCJ 310 - du service Pavage
- 1 camion benne - Renault - JXT 436 – du service Propreté publique
- 1 engin Dumper Benford – du service du Cimetière
- 1 pelleteuse Kubota KH 101 – du service du Cimetière

ACCIDENTS DE CIRCULATION

2011-2012

26 ont :

- 6 au service des Travaux publics
- 2 au service des Ateliers
- 10 au service de la Propreté Publique
- 3 au service des Plantations
- 3 aux cars scolaires
- 2 aux véhicules du Collège

CONSOMMATION ET DEPENSES EN CARBURANTS

des véhicules et machines des différents services

ANNEE	ESSENCE & DIESEL	LPG	CONSOMMATION TOTALE	DEPENSES
2007-2008	129.657 L	121 L	129.778 L	152. 633 ,00 EUR
2008-2009	129.888 L	31 L	129. 920 L	130. 449,00 EUR
2009-2010	136.014 L	0 L	136. 014 L	145. 201,00 EUR
2010-2011	128. 184 L	0 L	128.184 L	159. 037,00 EUR
		CNG		
2011-2012	129. 674 L	2277 L	131. 951 L	185. 568,66 EUR

CELLULE ENVIRONNEMENT-INCIVILITES

I.MISSIONS:

La Cellule Environnement/Incivilités est composée d'un coordinateur et d'une collaboratrice. Le coordinateur assure la coordination de la gestion administrative, financière et juridique, ainsi que la coordination des actions de répression en collaboration avec les différents intervenants. Il collabore avec les projets subsidiés via les projets « propreté » du volet social des contrats de quartier à savoir « Rive Ouest » « Écluse Saint Lazard » et « Cinéma-Belle Vue ».

Les surveillants de chaque contrat de quartier assurent les inspections sur le terrain et constituent ainsi les dossiers qui seront gérés par la cellule. Aussi les trois surveillants de l'environnement du service de la propreté de la commune travaillent en étroite collaboration avec la cellule.

Le rôle principal est d'améliorer et d'assurer une certaine qualité de vie dans le quartier tout en maîtrisant la problématique environnementale par une bonne gestion de terrain ainsi qu'une gestion administrative adéquate. Ses actions visent tant à sensibiliser les habitants et les exploitants aux questions environnementales qu'à assurer des contrôles répressifs ou à prévenir les dégradations. Son rôle est également d'établir des contacts permanents avec les habitants et les différents acteurs économiques et ce, en luttant contre les dépôts clandestins.

Plusieurs mesures sont prises sur les maisons abandonnées, les terrains en friche, ... En prenant contact avec les propriétaires du terrain, la cellule « Environnement-Incivilités » veille à ce que les terrains salis par les déchets sauvages soient correctement clôturés et nettoyés. La Cellule met tout en œuvre pour que les parcelles soient gardées propres au cas où les dépôts referaient leur apparition. Aussi, la cellule oblige les propriétaires des maisons abandonnées de veiller à ce que l'état de leur trottoir et accotement soit propre, comme le prévoit l'article 17 du Règlement Général de Police.

II.ACTIVITES :

Le coordinateur est habilité à constater les infractions en vertu du Règlement général de Police et désigné par le Collège en vertu de l'article 4 de l'ordonnance du 25 mars 1999 relative à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement, il a pour mission de constater les infractions en matière d'environnement et adopter toute mesure pour remédier aux atteintes à l'environnement.

En effet, **1020** dossiers d'infraction à l'environnement ont été traités. **358** Procès verbaux en vertu du règlement Général de Police , **137** avertissements au sens de l'article 9, § 1^{er}, de l'ordonnance du 25 mars 1999 relative à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement, **22** mises en demeure, **172** avis de passage en vertu de l'ordonnance du 25 mars 1999, **250** classés sans suite (mise en ordre, personnes non trouvées, indices insuffisants, hors délai...), **40** frais d'enlèvement supplémentaires, **37** mesures de contraintes en vertu de l'ordonnance du 25/03/1999, **1** arrêté de Police et **3** courriers d'information.

Des actions de répression nocturnes ou diurnes sont préparées avec la participation de la Cellule Quartier propre, de l'Agence Bruxelles Propreté et la Cellule des lois spécifiques de la zone de Police Bruxelles Ouest.

Direction Générale Technique
4ème Division Urbanisme
Urbanisme



I) MISSIONS:

Le service urbanisme remplit des missions de gestion administrative et d'actions sur le territoire communal dans le but d'améliorer le patrimoine bâti et le cadre de vie des citoyens de la Commune.

Le travail quotidien du personnel du service se fait suivant 4 axes :

- **Information :**
 - au public
 - aux professionnels (architectes, notaires, entrepreneurs, avocats,...)
 - aux services communaux (mobilité, travaux publics, service juridique, projets subsidiés, cellule de coordination socio-économique, cellule logement, service plantation, police...)
- **Traitement des demandes de Permis d'urbanisme et Certificats**
- **Etudes urbanistiques**
- **Inspection**

Avec comme objectifs :

- L'amélioration de l'aspect des façades avant et arrière
- La dédensification et la verdurisation des intérieurs d'îlots
- L'amélioration de la qualité des logements
- La gestion de la division des maisons unifamiliales
- L'amélioration du suivi des chantiers en cours
- La gestion de l'aménagement de l'espace public
- L'étude de l'impact des antennes (paraboles, GSM,...)
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Le respect de l'isolation thermique des bâtiments

LE PERSONNEL DU SERVICE se compose :

- **D'un responsable des services urbanisme et environnement :**
Paul Lemaire: Gestion de la coordination des services Urbanisme et Environnement
- **D'une architecte, responsable du service urbanisme :**
Anne-Valérie Steens : Gestion du service
- **D'une équipe de techniciens – architectes:** Marleen Poelmans (4/5 temps), Elvira Rincon (PEB), Chloé Grumeau (4/5 temps)
- **D'une équipe administrative:** Raymonde Van Wilder, Myriam Tastenoë, Rachida Ben Meriem, Lamia Boussouf, Hasna Bekkouri, Ihsania Elkamouni
- **D'une cellule inspection:** Lieve Decoster (en maladie), Roxanne Kleczko, David Dirckx, Stefaan Vandervorst, Geoffrey Tarzia

Ce personnel est chapeauté par **un directeur général** Etienne Coekelberghs responsable de la coordination des services Urbanisme, Environnement, Travaux Publics, Projets Subsidiés, ateliers et Logement

II) ACTIVITES:

Les tâches du service communal de l'urbanisme sont diversifiées, complexes, personnalisées et touchent aux thématiques suivantes :

I - Matière administrative

1. Permis d'urbanisme

•

2. Certificat d'urbanisme
3. Permis de lotir ou de modification de lotissement ;
4. Recours (refus de permis d'urbanisme ou de lotir) ;
5. Calcul de la taxe de bâtisse
6. Calcul de la taxe d'occupation de voiries (chantiers en cours)
7. Frais d'introduction des demandes de permis
8. Charges d'urbanisme
9. Renseignements urbanistiques
10. Divisions de biens
11. Etudes urbanistiques
12. Attribution de numéro de police
13. Coordination avec les services communaux
14. Primes à la rénovation et recommandations en matière de couleur
15. Fourniture d'informations à l'administration du cadastre
16. Suivi des études de performance énergétique des bâtiments

Direction Générale Technique
4^{ème} Division Urbanisme
Cadastre - Hygiène - Environnement



I) MISSIONS:

Quatre services composent le Bureau :

- A.le service des permis d'environnement ;
- B.le service de l'hygiène ;
- C.le service du cadastre ;
- D.les expulsions.

PERSONNES AFFECTEES AU SERVICE

Un chef de service.
Deux agents administratifs.
Deux inspecteurs permis d'environnement.
Un inspecteur de l'hygiène.
Un technicien expulsion.

Rôle succinct du service :

Le contrôle, la gestion, le suivi administratif et répressif de la problématique des permis d'environnement ; l'inspection des conditions d'Hygiène dans les Homes, les crèches, les débits de boissons et les exploitations du secteur alimentaire; la délivrance des informations relatives au cadastre ; la supervision des expulsions en collaboration avec les services des Huissiers et de la Police.

Documents délivrés par le service :

Permis d'environnement, Certificats pour les débits de boissons, Informations relatives au Cadastre, Attestations pour le transport du bétail, Attestation C pour les homes, Agrément d'exploitation, documents pour la bourse d'étude.

II) ACTIVITES:

A. Le cadre du service des Permis d'environnement

L'Ordonnance Régional du 5 juin 1997 constitue la principale base légale pour le permis d'environnement.

La finalité de cette réglementation est d'assurer une protection maximale de l'environnement envisagé dans sa globalité, la santé et la sécurité des personnes qui se trouvent à l'extérieur ou à l'intérieur de l'établissement classé et, dans les locaux de l'entreprise, aux personnes en relation avec elle mais qui n'y travaillent pas et aux éléments de l'environnement qui s'y trouvent.

Il faut remarquer que ces préoccupations sont prises dans un contexte spécifiquement urbain. Des liens sont ainsi établis avec la réglementation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rôle du service est d'assurer la concrétisation de cet objectif par le respect de l'application de la procédure prescrite par cette législation en matière d'autorisation en vue d'exploitation d'installations classées.

L'Ordonnance définit les installations nécessitant un permis d'environnement en trois classes conformément à la complexité et au danger éventuel pour l'environnement en général à savoir : classe III, classe II, classe 1C, 1B et 1A.

Pour le contrôle du respect du permis d'environnement et de la gestion du suivi administratif des installations classées,

l'Ordonnance du 25 mars 1999 permet la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière environnementale.

En plus des contrôles qui sont effectués directement par les inspecteurs attachés au service des permis d'environnement, la « cellule de coordination socio-économique » sise 100 chaussée de Ninove, mène des actions ciblées sur le territoire communal en collaboration avec les inspecteurs des 2 services urbanisme et permis d'environnement, en vue de maîtriser la problématique des activités liées aux installations classées.

Grâce à son expérience en la matière et sa présence quotidienne sur le terrain, la situation est quasiment maîtrisée.

Le fait que la Région de Bruxelles-Capitale a souhaité cette année régulariser les antennes émettant les rayonnements électromagnétiques, nous avons traité dans le service plus de dossiers de ce type tout en continuant le travail commencé les années passées.

Les inspections ont concernées donc la recherche, le contrôle et la poursuite sur tout le territoire communal de ces parkings sans autorisation.

Tableau Inspection

Etablissements	Contrôles	Avertissements	Mises en demeures	PV	Arrêtés
1357	710	60	23	5	8

Tableau procédure

Classe	Accusé réception	Enquêtes publiques	Octrois	Refus
III	23			
II	77	49	24	2
1B	28	25		
Total	128	74	24	2

Tableau autorisations / modifications

Classe	Notifications/Permis	Successions	Cessations	Reprises
III				
II	49	1		2
1B				
Total	49	1		2

De la gestion administrative des dossiers

Voici succinctement les étapes suivies pour le traitement des dossiers de demande de permis d'environnement.

Les dossiers introduits par les personnes physiques ou morales de droit privé pour un projet privé sont reçus par l'administration communale tandis que les dossiers introduits par les personnes physiques ou morales de droit privé, pour des installations d'utilité publique et des pouvoirs publics sont introduits auprès du service mais sont transmis à l'I.B.G.E. pour le traitement.

- h) Lorsque le dossier est complet, dans les 10 jours de la date de l'attestation de dépôt ou de l'envoi de la demande à la commune, un accusé de réception est envoyé au demandeur par envoi recommandé à la poste ;
- i) Dans les quinze jours de l'envoi de l'accusé de réception ou de l'expiration du délai prévu pour son envoi si aucune demande de document complémentaire n'a été adressée au demandeur, le service soumet le dossier à l'enquête publique ;
- j) Organisation proprement dite des enquêtes publiques
 - L'affichage de l'avis d'enquête publique se fait au plus tard 48 heures avant la date d'ouverture de l'enquête dont la durée est de 15 jours;
 - Le service doit permettre à toute personne intéressée la consultation du dossier et ce au moins 3 heures par jour et au moins 1 jour ouvrable jusqu'à 20 h par semaine. A cette occasion toutes les explications techniques relatives au dossier doivent être fournies par un employé du service ;
 - Des observations et réclamations écrites sont également possibles du moment qu'elles sont adressées au service dans le délai de l'enquête;
 - Le service doit au plus tard, 8 jours après la fin de l'enquête, dresser le procès-verbal de clôture de l'enquête publique;
 - Pour les installations de classe 1B, le service doit transmettre dans les 10 jours le dossier à l'IBGE. Cette dernière envoie un accusé de réception pour dossier complet à l'exploitant et informe

l'administration communale pour prendre les mesures de publicité, après l'enquête publique le dossier passe en commission de concertation et cette dernière émet un avis favorable ou défavorable en fonctions des éléments du dossier. La commune dispose d'un délai de 30 jours après la réunion de la commission de concertation pour rendre son avis et le transmettre à l'I.B.G.E. Pour cette procédure des soirées de garde sont organisées pendant la durée des dites mesures pour permettre au public de prendre connaissance des projets publics ou privés ;

- Lorsqu'un projet fait l'objet d'une demande de permis d'environnement (hormis les classes 2) et d'une demande de permis d'urbanisme nécessitant des mesures particulières de publicité, le service doit soumettre, simultanément, les deux demandes à l'enquête publique ;

k) Le permis d'environnement est délivré ou non, au demandeur dans les 60 jours après la date de l'accusé de réception. L'absence de décision notifiée dans le délai fixé équivaut au refus du permis d'environnement ;

Toute personne intéressée peut en outre consulter le dossier, à tout moment, à l'administration communale. Actuellement une attention particulière est portée aux installations de classes 2 et dont l'objet est en lien direct avec les denrées alimentaires (boucheries, boulangeries, poissonneries, dépôts de produits d'origine animale ou végétale), que ce soit du point de vue de la manière dont elles sont exploitées, notamment le respect des conditions d'exploitation contenues dans le permis d'environnement ou que ce soit la qualité des produits proposés au public.

Taxes Communales

Depuis janvier 2008, la délivrance de pièces et de renseignements administratifs à des particuliers ou à des établissements privés et la constitution de dossiers administratifs donnent lieu au paiement d'une redevance, voici ci après le résultat de cette redevance en rapport avec le service permis d'environnement, au total cette taxe a généré en recettes €10.345,25.

Tableau recettes

Classe	Frais de dossier	Copies de permis	Copies de documents
III	300 €		
II	4.850 €	580 €	833,25 €
1B	375 €		
Att. abattage	2.280 €		
Total recettes	10.345,25 €		

La tendance des années précédentes se poursuit, on constate une baisse relative mais continue du nombre d'installations classées sur le territoire communal; dû au fait de la pression administrative qui est exercée sur le secteur; mais également, la disparition des dépôts de chiffons, la stagnation des salles de fête et la baisse des dépôts de voitures d'occasion.

Le service, après délivrance du permis d'environnement, se rend régulièrement dans les exploitations en vue de contrôler le respect des conditions d'exploitation annexées au permis. Actuellement, peu d'exploitations sont fermées pour défaut de permis d'environnement.

Les salles de fêtes constituent toujours un secteur sensible; elles génèrent des nuisances environnementaux dont les effets se font sentir sur un périmètre qui dépasse en moyenne un rayon de 500 m. La gestion de ces installations nécessite une combinaison de plusieurs règlements car le seul permis d'environnement n'est pas suffisant pour limiter les nuisances générées par ces dernières (tapage nocturne, insécurité, parkings en voirie,...). Toutefois, les plaintes tendent à diminuer ce qui correspond aussi à une baisse du volume des demandes de permis d'environnement pour de nouvelles salles de fêtes.

Le secteur des denrées alimentaires reste de préoccupation faisant actuellement l'objet d'actions ciblées en continue, le secteur des denrées alimentaires reste à maîtriser en ce qui concerne la qualité des produits proposés à la consommation.

B. Le cadre du service communal de l'hygiène

Plusieurs textes légaux fondent le cadre de travail dudit service (le COBAT, la Nouvelle Loi Communale, Ordonnance Régional du 17.06.1997, RRU, SIAMU, Code Bruxellois du logement,...) pour la prise en charge des matières concernant la salubrité ou la sécurité publique et également pour contrôler la qualité des denrées alimentaires proposées au public.

Tableau hygiène

	Courriers	Arrêtés	Abrogations	Contrôles	Attestations	Actions
Hygiène logements						
Homes	2			3	12	
Crèches	3			3		

Snacks	78			102		
Dératisations	52					147
Procès verbaux	6			13		
Débits de boissons	9				10	
Abattages					856	

C'est dans ce cadre très complexe du point de vue légal que le service communal de l'hygiène réalise régulièrement des actions et des contrôles dans les biens privés, en cas de conflit de voisinage suite à des nuisances dues au manque d'hygiène mais également dans les Homes, les crèches, les débits de boissons en vue d'en vérifier les conditions d'hygiène et de sécurité.

C'est souvent suite à une plainte que l'inspecteur de l'hygiène procède à l'inspection d'un lieu privé. Cependant, pour les établissements sociaux les contrôles se font d'initiative et pour ceux qui nécessitent la prise de mesures précises en vue de rendre les lieux salubres, un courrier est envoyé à la direction afin qu'elle procède à la mise en œuvre de ces mesures.

Les inspecteurs de quartier sollicitent aussi l'avis du service communal d'hygiène, lors de la procédure d'inscription au registre de la population de nouveaux arrivants sur le territoire communal, quand ils estiment que les conditions d'habitabilité ne sont pas réunies.

Ces contrôles permettent diverses formes de réactions et d'actions, lorsque les différentes parties concernées acceptent d'œuvrer ensemble pour remédier à la situation notamment :

- f. Un dialogue entre le service communal de l'hygiène, les propriétaires et les locataires qui permet d'apaiser dans bien des cas un conflit éventuel ;
- g. Une prise de conscience des propriétaires quant aux lois et normes applicables en matière de salubrité de leurs biens et également leurs responsabilités civiles. Certains propriétaires par la suite procèdent à des aménagements pour les rendre salubres ;
- h. Une information exhaustive que les employés dudit service dispensent aux locataires sur le bon usage d'un logement, en vue d'en optimiser les conditions d'hygiène et ainsi éviter les facteurs qui favorisent un taux d'humidité élevé, la prolifération des moisissures et champignons ou tout simplement comment il faut procéder pour éviter des intoxications au monoxyde de carbone ou par de l'air vicié;
- i. Une pression qui oblige des propriétaires à faire vérifier les installations par des organismes agréés, pour les installations de chauffage et d'électricité ;

Cependant, si le constat indique qu'un danger réel pour la sécurité et la santé des occupants existe et que des travaux majeurs sur le bien sont indispensables, un courrier d'avertissement est adressé au propriétaire en vue de lui demander son intention face à la situation constatée, lui laissant un délai raisonnable. Si ce délai est dépassé sans que le propriétaire ne réagisse, alors un arrêté de fermeture est proposé aux autorités signataires conformément aux articles 133 et 135 de la nouvelle loi communale ; l'arrêté n'est abrogé que si les travaux conséquents sont réalisés et que des attestations des services agréés en matière d'hygiène et de sécurité sont produits.

Actuellement, le service se concentre prioritairement sur l'hygiène des établissements qui proposent des denrées alimentaires (102 actions) et ceux qui proposent des services tels que les homes et les crèches.

Dératisation

Deux campagnes de dératisation sont réalisées (au printemps et en automne). La campagne se mène en concertation et en collaboration avec l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution de l'eau (IBDE), qui en plus, gère les réseaux d'égouttage des 19 communes bruxelloises.

La commune assure la dératisation des espaces en surface et l'IBDE s'occupe de tout le réseau d'égout. De même, les appâts sont placés principalement, dans des lieux en corrélation avec les plaintes émises par les habitants. Ces opérations sont réalisées conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Une dératisation à la demande des habitants est également effectuée par la société spécialisée sur base d'un contrat avec l'administration communale. Elle se rend chez l'habitant et y procède aux opérations requises, 147 interventions de dératisation ont été opérées chez les particuliers, la baisse des interventions est due à l'efficacité de la campagne de dératisation des égouts.

Désinfection & désinsectisation des bâtiments scolaires et autres biens communaux

Les interventions se font à la demande des services concernés et le travail presté par la firme qui a gagné le marché est satisfaisant à tout point de vue et ce en exécution du cahier des charges.

Certificats d'hygiène pour les débits de boissons et snacks

Le service des Classes Moyennes sollicite le service de l'Hygiène pour procéder à l'inspection quant aux normes de salubrité des lieux. 17 certificats ont été rédigés dans ce cadre.

Attestations pour les homes

25 homes pour personnes âgées se trouvent sur le territoire communal, les inspections dans ces installations concernent le contrôle des mesures de sécurité en collaboration avec les services du SIAMU ainsi que la rédaction de rapports relatifs à la salubrité et les Attestations C requises. Nous n'intervenons que lors du renouvellement de l'agrément d'un home par la Communauté Française ou Flamande. 3 homes ont été contrôlés et 12 attestations C ont été délivrées.

Le contrôle dans les établissements non soumis à permis d'environnement

Le service communal de l'hygiène en collaboration avec les Inspecteurs du SIAMU et/ou de BRULABO, procède régulièrement à des inspections de contrôle dans les établissements occupés par le commerce de denrées alimentaires. Les observations émises dans ce contexte, concernent l'amélioration des mesures de prévention contre les incendies et/ou le respect de la qualité des aliments. A ce niveau, nous sommes satisfaits de la collaboration des tenanciers de ces établissements car en général, ils obtempèrent aux injonctions qu'ils reçoivent.

Garderies privées

Le territoire communal compte 25 crèches dont 6 pré – gardiennats, l'administration communale en possède 6 et les 19 restantes sont des crèches privées ; les inspections dans ces installations en général, concernent le contrôle des mesures de sécurité en collaboration avec les services du SIAMU ainsi que la rédaction de rapports relatifs à la salubrité. L'état général de toutes les crèches est satisfaisant.

Enquêtes et échantillonnage de produits ou champignons suspects

Envoi de courrier et d'échantillons à BRULABO (nourriture suspecte, mérules, ...) pour l'identification des éléments pathogènes, c'est un moyen qu'on n'utilise pas souvent étant donné le côté délicat du prélèvement et du conditionnement des échantillons.

Déclarations d'abattage

Dans le cadre du processus de contrôle de la sécurité des denrées alimentaires, le service délivre les certificats autorisant l'abattage et le transport des ovins et caprins.

856 certificats ont été délivrés, ce chiffre élevé est dû essentiellement à la période de la fête musulmane du sacrifice du mouton.

C. Le cadre du service du Cadastre

Le département du Cadastre, annexé à celui des Permis d'Environnement et de l'Hygiène, dispose des plans du territoire molenbeekois annotés de renseignements cadastraux de même qu'un équipement informatisé. Les plans sont annuellement mis à jour ainsi qu'un CD-ROM contenant les informations cadastrales.

Il incombe à l'employé du Cadastre de renseigner les services des administrations ou de la Police au sujet de l'identité d'un propriétaire, la superficie ou le revenu cadastral annuel d'un bien.

Le nombre de demandes de recherches cadastrales n'est pas aisé à comptabiliser toutefois en moyenne le service enregistre environ trois demandes quotidiennes.

La police et divers services communaux ont régulièrement recours à ses services.

Trois fois l'an, le service du Cadastre établit une liste détaillée de renseignements cadastraux concernant toutes les modifications d'ordre urbanistique intervenues sur le territoire de la commune.

Cette liste est expédiée au Cadastre Central et permet un réajustement des revenus cadastraux des biens concernés (formulaires 220).

Le service complète les formulaires de demande de bourses d'études pour les élèves qui bénéficient d'une allocation d'étude octroyée par la Communauté Flamande. Les renseignements cadastraux sont un des critères retenus par la Communauté Flamande pour déterminer les montants à octroyer. Plusieurs dizaines de formulaires sont ainsi remplis annuellement.

D. Les expulsions

Les expulsions et les restitutions en collaboration avec les huissiers de justice et la police.

Les biens de l'expulsé sont évacués sur la voirie publique par une équipe de déménagement privée, puis, l'équipe

d'ouvriers communaux charge ces biens dans un ou plusieurs véhicules afin de les entreposer dans le dépôt communal sis rue du Ruisseau, 37.

Tableau expulsions

Nombre des expulsions	Restitutions	Annulations	Cases vidées
100	24	83	32

Le travail de l'agent communal consiste à collecter des renseignements au sujet de l'expulsé et à établir une liste des biens expulsés, leur état et l'emplacement qui leur sera réservé dans le dépôt communal. Cette liste est soumise au Service du Contentieux qui prend contact avec l'expulsé.

Si l'intéressé se présente dans les 6 mois suivant sa date d'expulsion, l'agent communal s'occupe de la restitution des biens. Il a été procédé à 100 expulsions et à 24 restitutions durant la période comprise entre le 01/08/2011 et le 31/07/2012.

La prise en charge des situations conflictuelles en rapport avec nos services.

Les contrôles du respect des différentes législations et l'application de plus en plus stricte de la loi, provoquent dans biens des cas des tensions voire des situations conflictuelles entre le public et le service ; cette rigueur touchant des intérêts privés dont les bénéficiaires expressément ou par omission préfèrent contourner la loi, constitue une charge de travail énorme mais non quantifiable pour les employés du service.

Direction Générale Technique
5ème Division - Logement - Propriétés Communales



PROPRIETES COMMUNALES

I) MISSION

Le Service des Propriétés Communales est chargé de la location des biens immobiliers communaux et, à ce titre, il en assure la gestion de la :

a) location à titre d'habitations à caractère sociale (275 logements) :

- ✓ Rue Fernand Brunfaut 44 (4 logements)
- ✓ Rue du Cinéma 23 (3 logements)
- ✓ Rue de la Colonne 1 (1 logement)
- ✓ Rue du Comte de Flandre 47 (13 logements)
- ✓ Rue de Courtrai 40 (2 logements)
- ✓ Avenue Jean Dubrucq 96 (7 logements)
- ✓ Avenue Jean Dubrucq 224 (8 logements)
- ✓ Rue de l'Ecole 21 (2 logements), 29 (3 logements), 39 (1 logement) et 53 (2 logements)
- ✓ Rue Fin 16 (4 logements), 20 (4 logements), 22 (4 logements), 38 (3 logements), 37-39 (2 logements)
- ✓ Chaussée de Gand 159 (2 logements), 161 (4 logements), 163 (4 logements), 165 (1 logement), 171 (3 logements)
- ✓ Rue Heyvaert 122 (2 logements)
- ✓ Rue des Houilleurs 19 (3 logements)
- ✓ Quai de l'Industrie 59 (18 logements)
- ✓ Rue du Jardinier 77-79 (2 logements)
- ✓ Rue Eugène Laeremans (5 logements)
- ✓ Rue Le Lorraine 8 (7 logements)
- ✓ Boulevard Léopold II 103 (4 logements)
- ✓ Rue de la Lys 68 (1 logement)
- ✓ Rue du Maroquin 14 (4 logements) et 26 (1 logement)
- ✓ Rue Mommaerts 1 (3 logements), 1A (2 logements), 1B (2 logements), 3A (2 logements), 3B (2 logements)
- ✓ Rue François Mus 24 (3 logements)
- ✓ Rue du Niveau 3 (2 logements), 30 (1 logement), 40 (1 logement) et 48 (1 logement)
- ✓ Rue des Osiers 2 (2 logements)
- ✓ Rue de la Perle 17 (3 logements)
- ✓ Petite Rue Courtois 1 (6 logements), 3 (1 logement), et 5 (1 logement)
- ✓ Place Communale 30 (2 logements)
- ✓ Rue des Quatre-vents 53 (10 logements), 55 (1 logement), 79 (3 logements), 182-184-186-188 (8 logements) et 192 (6 logements)
- ✓ Rue Ransfort 30 (1 logement)
- ✓ Rue du Ruisseau 21 (3 logements)
- ✓ Rue Saint-Martin 3 (1 logement), 5 (1 logement), 6 (4 logements), 8 (1 logement), 9-11-13 (4 logements), 10 (1 logement), 12 (1 logement), 14 (1 logement), 15-17-19 (4 logements), 16-18 (4 logements), 20-22 (4 logements), 21-23-25 (4 logements), 24-26 (4 logements), 27-29-31 (4 logements), 28 (9 logements), 33-35-37 (4 logements)
- ✓ Rue Sainte-Marie 37 (4 logements)
- ✓ Rue Tazieaux 38 (6 logements), 40 (6 logements), et 43 (7 logements)
- ✓ Rue Albert Vanderkindere 21-23-27 (5 logements)
- ✓ Rue Vandermaelen 13 (2 logements) et 26 (1logement)
- ✓ Rue Wauters-Koeckx 8 (5 logements)

b) location de garages et d'emplacements de parking :

•

- ✓ Complexe de garage du Domaine Fleuri et de la résidence Iris (149 boxes de garages) (Boulevard Louis Mettewie, entrée avenue Carl Requette)
- ✓ Rue Doyen Fierens (1 garage)
- ✓ Rue Le Lorraine 8 (8 emplacements)
- ✓ Rue Tazieaux (23 emplacements)
- ✓ Résidence Vendôme, avenue Jean Dubrucq 82-86 (17 emplacements)
- ✓ Quai de l'Industrie 59 (10 emplacements)
- ✓ Avenue Jean Dubrucq 224 (7 emplacements)

c) location de locaux à usage commercial ou associatif (infrastructures) :

- ✓ Rue de Berchem 7 (crèche Olina)
- ✓ Rue Fernand Brunfaut 42 (crèche Elmer)
- ✓ Rue de la Colonne 1 (2 associations : La Rue & Periphéria)
- ✓ Rue de Courtrai 1 (1 maison de quartier), 90 R-d-Ch. (vide, à pourvoir suite au départ de l'occupant)
- ✓ Rue du Comte de Flandre 13-15 « AJJA » (diverses associations + 1 restaurant social)
- ✓ Rue du Comte de Flandre 47 (2 commerces)
- ✓ Rue Jean-Baptiste Decock 99-101 (entrepôt : CPAS)
- ✓ Avenue De Roovere (1 commerce : restaurant Pythagoras)
- ✓ Avenue Jean Dubrucq 82 (diverses associations dont « Lire & Ecrire »)
- ✓ Rue de l'Ecole 39 (1 association : rénové suite à une incendie, reste à attribuer à un occupant)
- ✓ Rue Fin 18 (1 atelier : SA Anc. Usine Hainaut) et 34 (jardin urbain géré par l'association « La Rue »)
- ✓ Chaussée de Gand 6 (1 maison de quartier), 159 (1 commerce : LAAZAR, Hayat Optique), 165A (1 commerce : Optique du Parvis) et 171 (1 commerce : ATTIJARIWAFABANK EUROPE "AWBE")
- ✓ Rue de Gosselies 8 (atelier + bureaux : CPAS)
- ✓ Quai du Hainaut 39 « Bellevue » (1 association : Art2work)
- ✓ Quai de l'Industrie 31 (1salle de sport)
- ✓ Quai de l'Industrie 32 (1 maison de quartier)
- ✓ Rue de l'Intendant 126 (1 salle de sport)
- ✓ Rue du Jardinier 75 (Maison de la femme + épicerie sociale + crèche)
- ✓ Boulevard du Jubilé 42 (épicerie sociale : Amphora)
- ✓ Boulevard Léopold II 101 (2 associations : Mission Locale de Molenbeek (bureaux) et Molenbeek Formation (restaurant))
- ✓ Rue de la Meuse 44 (1 maison de quartier)
- ✓ Place Communale 28, 29 (1 association : Croix-rouge)
- ✓ Rue Sainte-Marie 39 (1 commerce) et 41 (1 association : De Vaartkapoen)
- ✓ Rue Joseph Scholz (1 entrepôt)
- ✓ Rue Tazieaux 32 (1 association : BIPT)
- ✓ Rue Tazieaux 45 (1 association : La MAIS)
- ✓ Rue Vandenboogaerde 93 « Centre Communautaire Maritime » (diverses associations)
- ✓ Rue Albert Vanderkindere 29 (1 salle de sport – CLES)
- ✓ Rue Vandermaelen 5 (1 association)
- ✓ Rue Alphonse Vandenpeereboom 22 (diverses associations)
- ✓ Rue Alphonse Vandenpeereboom 106 (1 commerce : SPRL S.L.K.)

d) Location d'emplacements de terrain rue de l'Oiselet (5 emplacements) ;

e) Location de différents terrains, la plupart à titre précaire.

Le service des Propriétés Communales assure le lien avec les copropriétés dont l'Administration communale fait partie :

- ✓ Complexe de garage du Domaine Fleuri (Boulevard Mettewie)
- ✓ Résidence Iris
- ✓ Immeuble « Vendôme » - avenue Jean Dubrucq 82-86
- ✓ Immeuble Cap-Horn - Rue Wauters-Koeckx 8
- ✓ Maison Maritime – Rue Vandenboogaerde 91-93

Le service des Propriétés Communales assure la représentation de l'Administration Communale dans ses relations de propriétaire avec ses voisins.

Le service des Propriétés Communales intervient dans les processus d'acquisition ou de vente de biens immobiliers par l'Administration Communale, notamment des boxes de garage (blv. Mettewie) et des biens immobiliers (ch. de Ninove 6, rue de la Perle 51, Avenue des Myrthes)

II) ACTIVITES

Dans ce contexte, les activités principales du service, pour la période du 1.8.2011 au 31.7.2012, ont été les suivantes :

1. Dans le cadre de la gestion locative des logements, des infrastructures et des garages :

- guichet d'accueil et d'information ;
- contacts réguliers avec les locataires et les occupants ;
- établissement et mise à jour du registre des candidats-locataires (au 31.7.2012 : 2.346) ;

- Conception et mise en place du Règlement d'Attribution des Logements Communaux (RALC) (approuvé par le Conseil Communal en séances du 19.03.2009) ;

- Constitution de la Commission d'Attribution des Logements Communaux (CALC) prévu par le RALC

- Désignation de nouveaux locataires (ou mutation) : analyse des dossiers des candidats – sélection des candidats les plus anciens – contacts et visites avec les candidats potentiels – présentation des candidats retenus à la CALC – Entérinement de la proposition de CALC par le Collège des Bourgmestre et Echevins

- Négociations avec les occupants des infrastructures

- Calcul des loyers et des droits d'occupation

- Entrée-sortie locatives : rédactions et enregistrements des baux et des conventions d'occupations – reprise des compteurs – constitutions et libérations des garanties

- 1. Indexation des loyers et droits d'occupation, calculs des charges annuelles – transmission des données aux services de la Caisse et des Finances ;
- 2. Etablissement des états des lieux d'entrée et de sortie, avec calcul des dégâts ;

- 3. Maintenance des installations techniques et entretien des bâtiments : les interventions sont réalisées par les ouvriers polyvalents du service (731 interventions en 2011) et, le cas échéant, par les ouvriers des ateliers communaux. Des firmes privées interviennent pour des entretiens (installations de chauffage, châssis, égouttage, ...), des travaux plus spécifiques (remplacement de chaudières, placement de revêtements de sol et de nouveaux châssis, travaux de toitures, rafraîchissement avant remise en location,...). Les chantiers plus importants (rénovation, travaux de façades, etc.) sont gérés par le Service des Travaux Publics

- 4. Dans le cadre des différents contrats de quartier et du programme Politique des Grandes Villes, le service assiste aux différentes réunions de coordination en ce qui concerne les volets se rapportant aux créations de logements et d'infrastructures

- 5. Economie d'énergie : Dans le cadre du plan PLAGE-LOGEMENT COLLECTIF un responsable Energie a été engagé (obtention d'une subvention régionale de 50% de son poste et de ses frais). Sa mission englobe un soutien aux locataires et une réflexion globale en matière d'économie d'énergie.

2. Dans le cadre des relations avec les copropriétés

Le service assure la représentation de l'administration communale lors des assemblées générales des copropriétaires et la gestion des appels de fond. Il est l'interlocuteur des syndicats.

Plus spécifiquement, dans le cadre de la Maison Maritime, première copropriété d'organismes « publics » (Actiris, la SDRB et la commune), il assure la gérance de la copropriété dans le cadre d'une convention de délégation de gérance.

3. Dans le cadre des activités de géomètre, de topographie et d'expertise immobilière :

- Les états des lieux divers : avant occupation, avec des voisins,
- L'établissement de plans et de procès-verbaux de mesurage, de reprise de mitoyenneté, de division, ...

- les expertises et les mesurages de biens sollicités par les différents services communaux

Le service des Propriétés Communales participe également aux travaux du Conseil Consultatif du Logement. Le chef de service est membre de son bureau.

HOTEL SOCIAL

I.MISSION

Les logements de l'Hôtel Social sont prévus pour un **accueil d'urgence de durée limitée (3 mois maximum)** destiné à des personnes victimes de la perte **soudaine et imprévisible** de leur logement et/ou se trouvant dans une situation présentant **un danger pour leur sécurité**. Ils concernent plus précisément les victimes d'un sinistre ou d'une catastrophe (incendie, inondation, effondrement, explosion, etc.) et les victimes de violences familiales. L'objet de l'accueil à l'Hôtel Social est de permettre aux personnes accueillies d'avoir du temps et de l'espace pour rassembler les éléments de leur situation et de rebondir vers une autre solution d'hébergement. Le séjour est par définition restreint à la stricte nécessité de s'organiser pour faire face à l'imprévu.

Les conditions d'admission

L'accès à l'Hôtel Social est conditionné à des critères précis d'admission, à savoir la perte du logement principal pour autant que cette perte revête un **caractère soudain, imprévisible et présente un danger pour la sécurité des personnes**.

Les personnes accueillies doivent répondre aux conditions suivantes :

- Habiter Molenbeek-Saint-Jean
- Etre majeures
- Etre en ordre de séjour

L'accueil

L'admission nécessite une orientation judicieusement évaluée par un travail d'écoute, une évaluation des alternatives et de la pertinence de l'accueil des personnes à l'Hôtel social. Ce travail est **confié exclusivement au Plan d'Accompagnement Social des Urgences Communales (PASUC) et au Service Communal d'Aide aux Victimes (SCAV)** qui disposent de personnel spécialisé dans la gestion des urgences et dans l'orientation des personnes vers les structures les plus adaptées à leur situation.

L'accompagnement

Analyse des alternatives

L'admission et l'accueil en logement d'urgence ont pour objectif de permettre l'analyse des alternatives à cet hébergement momentané, limité à la situation critique. Il s'agit d'examiner les possibilités de retour à domicile, de séjour temporaire en famille ou à l'hôtel via les assurances, etc. Ce travail est réalisé par la gestionnaire de l'Hôtel Social en étroite collaboration avec la personne de référence du SCAV ou du PASUC.

Définir et mettre en place le projet de relogement

Si aucune alternative d'hébergement n'est possible, un projet de relogement est défini par la gestionnaire de l'Hôtel Social, la personne de référence du SCAV et la ou les personnes hébergées. Ce dernier peut être un retour à domicile après travaux dans le cas d'un sinistre, l'attente d'une place en maison d'accueil, la recherche d'un logement dans le privé, la réintégration du logement après décision du Juge de Paix, etc. La concrétisation du projet nécessite tout un travail d'accompagnement réalisé par la gestionnaire de l'Hôtel Social et la personne de référence du SCAV.

II.ACTIVITES

Les situations

Entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012, l'Hôtel Social a accueillie **29 personnes ou familles** en situation d'urgence. Parmi elles ont dénombré :

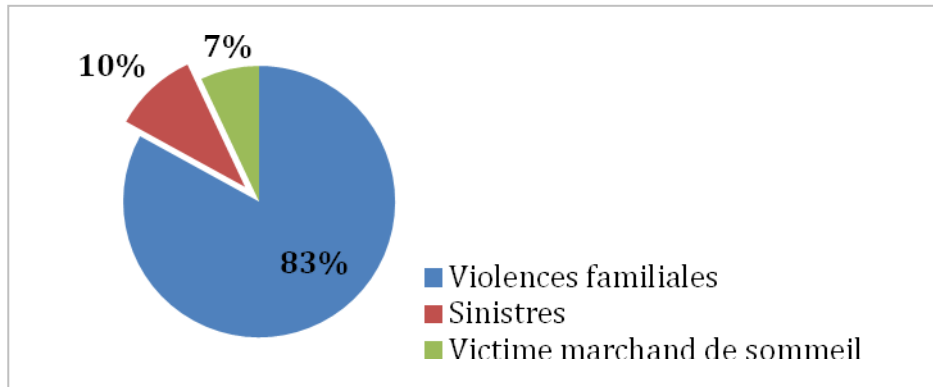
24 victimes de violences familiales

3 victimes de marchands de sommeil

2 victimes sinistres

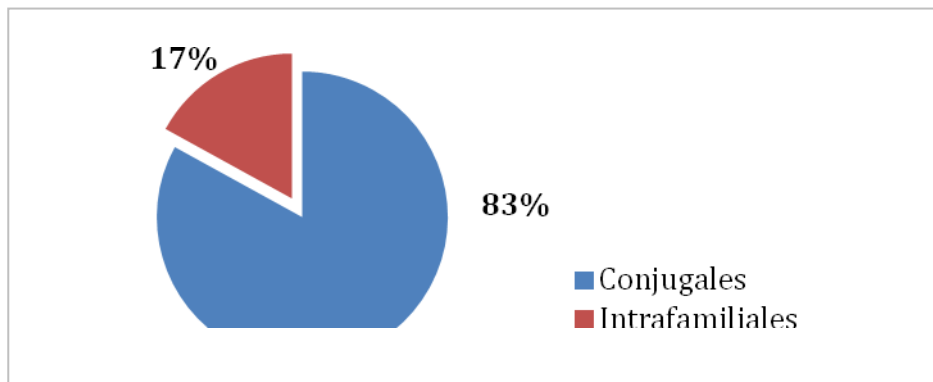
Sur les 29 situations, 5 d'entre elles représentent des personnes qui ont été accueillies avant le 1^{er} août 2010 et qui étaient encore hébergées à l'Hôtel Social après cette date.

Le type de situation



Les violences familiales

Le type de violence



Les violences familiales sont caractérisées essentiellement par des violences conjugales (**20 situations sur 24, soit 83%**). Les autres relèvent de violences intrafamiliales exercées par un ou des membres de la famille sur un ou plusieurs enfants (**4 situations sur 24, soit 17%**).

Les violences subies sont d'ordre physique et s'accompagnent, presque toujours, de violences morales. Il s'agit ici de situations pour lesquels un hébergement d'urgence devait être envisagé afin de mettre à l'abri les victimes. Ces dernières sont en grande majorité des femmes (**22 femmes pour 2 hommes**). Les deux hommes accueillis ont été victimes de violences intrafamiliales.

Les sinistres

-

Sur les 2 sinistres, on retrouve : **1 incendie et 1 intoxication au monoxyde de carbone**. Les personnes accueillies étaient toutes locataires des lieux et n'étaient pas assurées. Parmi les victimes on compte 1 couple avec un enfant et 1 homme isolé.

Les victimes de marchands de sommeil

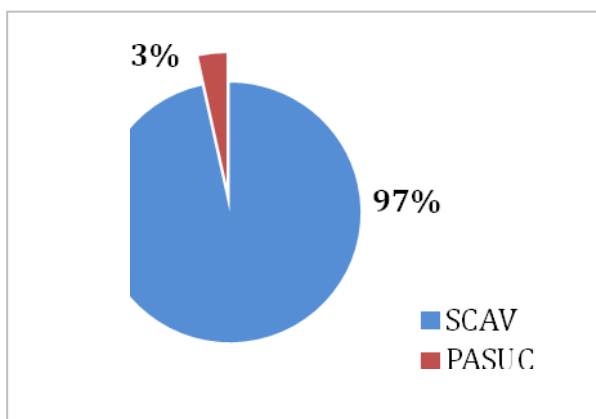
Trois victimes de marchand de sommeil ont dû être hébergées à l'Hôtel Social car leur logement présentait un danger pour leur sécurité.

Les admissions

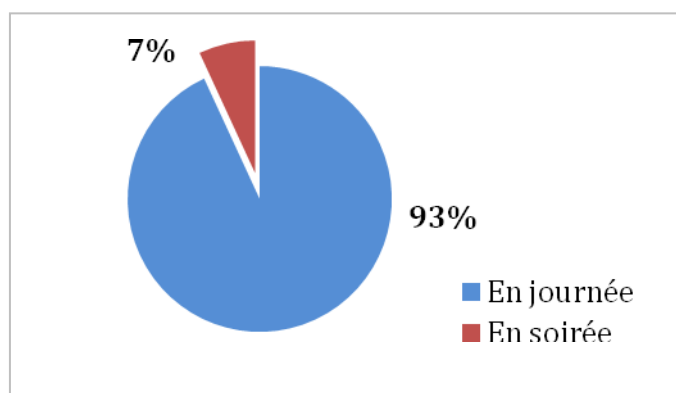
Pour rappel, le PASUC et le SCAV sont les deux seuls services habilités à permettre l'accès à l'Hôtel Social.

Service à l'origine de l'accès

	SCAV	PASUC
Incendie	1	
Victime marchand de sommeil	3	
Intoxication CO		1
Violence familiale	24	
	28	1



Accueil



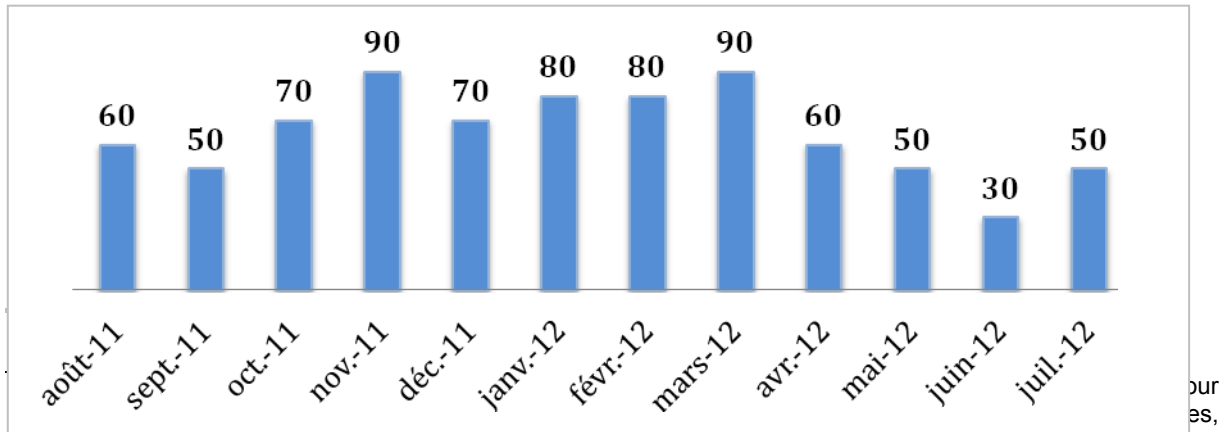
Les situations transmises par le SCAV sont des situations où l'accueil des personnes s'est fait en journée à l'exception d'une seule qui s'est fait en soirée. La situation provenant du PASUC a nécessité un accueil en soirée.

Les occupations

•

Entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012, **32 adultes** (parmi eux 6 hommes et 26 femmes) **et 43 enfants ont été hébergés**, ce qui fait un total de **75 personnes**.

aux d'occupation mensuel (%)



...).

GESTIONNAIRE DE L'HÔTEL SOCIAL

La gestionnaire de l'Hôtel Social, assistante sociale de formation, se charge de l'accompagnement psychosocial des occupants.

Une fois la situation administrative et sociale plus ou moins stabilisée, le projet de relogement peut être mis en place.

Pour les situations dont le projet ne consiste pas en une recherche de logement mais plutôt en un retour au domicile, ce qui est souvent le cas pour les sinistres, l'accompagnement consiste alors à contacter les propriétaires et les services compétents (Cellule Logement, Assurance, ...) afin de déterminer si un retour au domicile est possible. Dans le cas où le retour au domicile ne peut pas être envisagé (Arrêté de fermeture ou d'inhabitabilité,...), le projet de relogement consistera en une recherche de logement dans le secteur privé avec une possibilité d'accueil dans les logements de transit.

Bien qu'ils aient pu bénéficier d'un hébergement suite à leur situation, les personnes accueillies à l'Hôtel Social vivent des moments difficiles, déstabilisants et précaires. Une écoute et un soutien permanent durant le séjour sont impératifs pour la bonne exécution du projet de relogement.

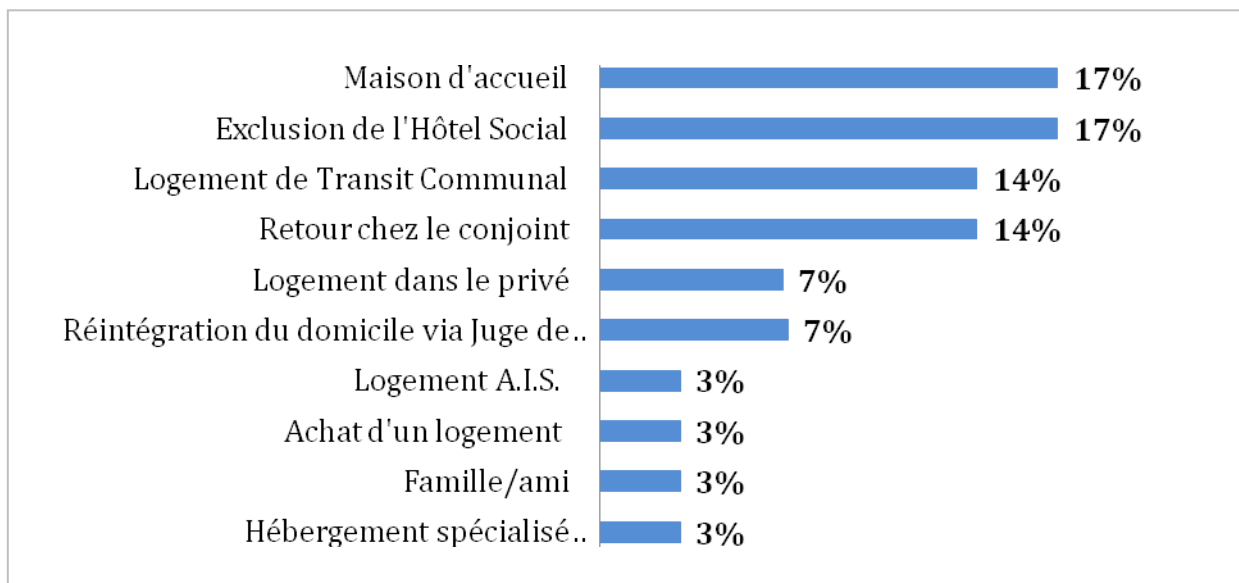
Le partenariat et le travail en réseau

Le travail d'accompagnement mis en place dans le cadre d'un hébergement à l'Hôtel Social n'a été possible qu'à travers un travail en réseau avec des services publics et des associations spécialisées dans divers domaines (CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, Cellule Logement, Epicerie Sociale (Amphora asbl), Caritas Molenbeek, Snijboontje bis, Politie, etc.).

Les projets de relogement : les aboutissements

Sur les 29 situations, **26 ont été « solutionnées »**, les trois situations restantes occupent toujours les lieux pour le moment.

L'aboutissement des projets de relogement



On constate que :

- **7 personnes/familles** ont pu trouver une issue favorable (logement dans le privé, achat d'un logement, réintégration du domicile après décision du Juge, etc.).
- **10 personnes/familles** ont fait l'objet d'une orientation soit en maison d'accueil soit vers un logement de transit de la commune.
- **4 personnes** ont manifesté le souhait de retourner avec leur conjoint/compagnon (situation de violence familiale).
- **5 personnes** ont fait l'objet d'une exclusion de l'Hôtel Social en raison d'une absence totale d'investissement dans l'accompagnement proposé et/ou en raison d'un refus d'orientation vers une maison d'accueil. Les décisions d'exclusion ont été prises conjointement par la gestionnaire et l'équipe du SCAV.

TRANSIT

I.MISSION :

Les logements de transit sont prévus pour un **accueil conditionné et de durée limitée (6 mois maximum, reconductible dans des cas exceptionnels)** destiné à des personnes en situation locative précaire, notamment des locataires :

- occupant un logement présentant des risques majeurs pour la sécurité ou la santé de ses occupants (logement frappé d'un arrêté d'insalubrité, d'inhabitabilité, ...),
- victimes de marchands de sommeil,
- victimes d'un sinistre, d'une calamité, d'un incendie, etc.,
- inscrits dans une opération tiroir,
- en rupture familiale, etc.

L'objet du transit est de permettre aux personnes accueillies de rechercher ou de réintégrer un logement adapté et définitif. Le but est donc de rebondir vers un autre logement, ce qui explique pourquoi **le transit est soumis à**

des conditions et à une procédure permettant d'examiner le projet de la personne et de voir s'il est compatible et adapté au projet d'accueil temporaire. **Le transit ne consiste donc pas à un accueil d'urgence ou de crise.**

PROCEDURE D'ACCES

2.1 Les critères et les conditions d'admission

- *Les critères :*
 2. Répondre au profil :
 - Etre domicilié à Molenbeek-Saint-Jean
 - Etre majeur
 - Etre en ordre de séjour
 3. Répondre de l'utilité de la solution de transit. L'examen de celle-ci se fait par les personnes sources (associations ou services communaux) à l'origine de la demande.
 4. Répondre à la pertinence de l'accueil temporaire. L'examen de celle-ci se fait par la gestionnaire via un entretien avec le(s) candidat(s).
- *Les conditions :*
 - Respecter la convention et les conditions liées à la mise à disposition temporaire (signatures obligatoires avant toute occupation).
 - Respecter la durée de l'hébergement temporaire pour se reloger (de 3 à 6 mois maximum, reconductible dans des cas exceptionnels).
 - Respecter le règlement d'ordre intérieur (ROI) et le signer.
 - Accepter l'accompagnement hebdomadaire et s'engager dans un plan pour le relogement (document à signer).
 - Honorer les paiements et les frais de séjour (consommations en énergie et eau).

2.2 La procédure d'admission

La durée de la procédure d'admission, en partant de la demande jusqu'à l'entrée dans le logement, peut prendre 2 à 3 semaines en moyenne. Elle se déroule comme suit :

La demande : les personnes sources

La demande doit émaner d'un service de première ligne (service associatif, service communal ou par-communal) appelé « personne source » et doit être adressée au gestionnaire des logements de transit (via un formulaire type).

L'examen de la demande : la gestionnaire

La gestionnaire prend connaissance de la demande et, si l'utilité du transit est avérée, rencontre les personnes candidates au transit, à domicile ou sur leur lieu d'hébergement, afin de prendre mieux connaissance de leur condition de logement. Elle vérifie si la situation répond aux critères d'admission et évalue les capacités et les motivations des personnes à accepter les conditions du transit (chercher un logement, avoir la volonté de retrouver un logement, accepter l'accompagnement). Elle rédige alors un rapport pour chaque demande qui répond aux critères et aux conditions du transit. Ce rapport, qui décrit la situation des personnes et qui traite de la validité de la candidature (pertinence de l'accueil et motivations du candidat), est transmis au Comité de Coordination qui se réunit alors pour valider ou non l'admission au transit.

L'admission et la prolongation du séjour : le Comité de Coordination

Le Comité de Coordination des logements de transit est l'organe chargé de prendre les décisions sur l'accueil en transit. Durant le séjour, il sera chargé du suivi du respect de la convention d'occupation et des actions judiciaires à intenter pour non respect des obligations de l'occupant, par exemple : non paiement, dégradation, etc.

Le Comité est **apolitique** et se compose de personnes issues du monde associatif et de la fonction publique, à savoir :

- 4 employés communaux :
 - 2 représentants de la *Division Logement & Propriétés Communales* (dont l'un assume la présidence du comité)
 - 1 représentant du service des *Affaires Sociales*
 - 1 représentant de la *CLES*
- 1 employé du CPAS : le responsable de la maison d'accueil « *Le Relais* »
- 1 employé de la société immobilière de service public « *Le Logement molenbeekois* »
- 1 représentant de l'association *Bonnevie*
- 1 représentant de l'association *La Rue*

Le Comité de Coordination se réunit à la demande de la gestionnaire et ce en fonction des demandes qui lui sont parvenues. Le Comité prend aussi les décisions concernant les prolongations du séjour et se réunit pour aborder des questions liées au fonctionnement des logements de transit et du Comité.

L'approbation des admissions : le Collège des Bourgmestre et Echevins

Pour les demandes acceptées, le Comité de Coordination propose la signature de la convention de mise à disposition précaire d'un logement de transit au Collège des Bourgmestre et Echevins. Ce dernier ratifie les propositions et signe les conventions.

L'entrée au transit et l'accompagnement

Après l'approbation du Collège, la gestionnaire procède aux signatures des conventions, du ROI et du Plan d'Accompagnement avec les personnes et organise l'entrée dans le logement de transit. Elle se charge alors de l'accompagnement des personnes pendant leur séjour (suivi du projet de relogement) et fait état de l'évolution des occupations au Comité de Coordination à chaque fois qu'il se réunit.

CARACTERISTIQUES ET MODALITES PRATIQUES

3.1 Le nombre, le type et la localisation des logements de transit

Le service gère actuellement **14 logements de transit**, sommairement meublés (lits, table, chaises, commodes, etc.) se situant et se composant comme suit :

- *Rue du Cinéma, 21*
2 unités : duplex - rez+1 – **1 chambre**
duplex – 2^e+3^e étage – **1 chambre**
- *Rue du Niveau, 1-3*
1 unité : duplex – rez+1 – **2 chambres**
- *Rue de la Perle, 17*
1 unité : duplex – 3^e+4^e étage – **3 chambres**
- *Rue Saint-Martin, 28*
4 unités : rez – **1 chambre**
1^e étage - **flat**
4^e étage D - **flat**
4^e étage G – **1 chambre**
- *Rue Vandermaelen, 7*
6 unités : rez D – **1 chambre**
rez G – **1 chambre**
1^e étage – **3 chambres**
2^e étage – **3 chambres**
3^e étage D – **studio (+ possibilité d'1 chambre)**
3^e étage G – **studio (+ possibilité d'1 chambre)**

3.2 La durée de mise à disposition et la participation financière

La durée de la mise à disposition du logement de transit

Elle est appréciée en fonction de la situation des personnes et **ne pourra excéder 6 mois, sauf dans les cas exceptionnels**. Les demandes de prolongation sont examinées par le Comité de Coordination.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES OCCUPANTS¹

- *L'indemnité d'occupation* : elle est calquée sur les montants que les Agences Immobilières Sociales appliquent à leurs locataires. En plus de ce montant, un forfait pour les consommations de **chauffage, d'eau (privative), d'électricité des communs et l'assurance** est exigé chaque mois. Pour **l'électricité (privative)**, il y a un compteur par logement et les consommations sont facturées sur base du relevé. Dans le cas d'une demande de prolongation du séjour par les occupants, le montant de l'indemnité est revu à la hausse afin que ce prolongement reste dissuasif.
- *La caution* : elle est à payer chaque mois en plus de l'indemnité. Elle sert d'épargne en fin de séjour. Elle sert aussi à couvrir les éventuels dégâts et les consommations privatives en électricité.

II.ACTIVITES :

Les demandes de logement de transit soumises au comité

Les demandes sont traitées (visites à domicile) et un rapport est réalisé.
La candidature est soumise à l'approbation des membres du comité.

13 demandes ont été examinées.

L'introduction des demandes : les personnes sources

Les demandes ont émané du Service communal de Médiation locale (1 cas), du service communal d'aide aux victimes (1 cas), de l'Hôtel social (4 cas), de la Mais (1 cas), du CPAS (1 cas), de l'asbl La Rue (1 cas), du CPAS, via accès direct (1 cas) et d'un cabinet d'échevin (2 cas)

• **Les entrées : candidatures acceptées par le Comité**

7 entrées.

Les Refus : candidatures refusées par le Comité

3 refus.

Ne correspondaient pas au projet transit.

• **L'origine de la demande : la nécessité d'un transit**

Les situations pour lesquelles une demande de logement de transit est sollicitée sont nombreuses et diversifiées. Nous pouvons les répertorier comme suit :

- l'insalubrité avec arrêté de fermeture (3 cas)
- l'insalubrité dans le cas d'une opération tiroir (4 cas)
- violence familiale ou conjugale (3 cas)
- sans domicile fixe – personne en maison d'accueil (2 cas)

• **Le relogement : la solution après le transit**

Les issues après l'hébergement en transit ont été :

- retour dans un domicile privé (4 cas)
- retour au domicile initial après travaux de rénovation (3 cas)
- achat (1 cas)

• **Les prolongations de la durée d'hébergement : cas exceptionnel, pas de solution de relogement trouvée dans les temps**

Le comité a examiné 8 demandes de prolongation de Conventions.

Trois prolongations de 6 mois ont été accordées et cinq prolongations de 3 mois ont été accordées.

Les prolongations ont été accordées notamment lorsque le projet d'achat était concrétisé mais nécessitait un délai supplémentaire pour régler les démarches administratives.

Certains cas ont également nécessité plus de temps que prévu initialement afin de réaliser le projet.

• **Les réunions du comité**

5 réunions du comité se sont tenues. (8 septembre 2011, 17 novembre 2011, 12 janvier 2012, 15 mars 2012, 4 mai 2012) ainsi que 7 consultations par voie électronique (22 septembre 2011, 30 septembre 2011, 13 octobre 2011, 8 février 2012, 23 avril 2012, 23 mai 2012, 1^{er} juin 2012).

• **Les situations rencontrées : les situations non soumises au comité**

Diverses situations et cas problématiques parviennent à la cellule transit via les personnes sources, des partenaires communaux ou non, les permanences du cabinet du Bourgmestre ou des échevins, le guichet des propriétés communales ou le bouche à oreille plus simplement.

Ces situations ne sont pas réellement des cas pouvant entrer dans les conditions d'un hébergement en transit. Les personnes sont plutôt orientées vers d'autres structures plus adéquates. Une aide à la recherche de logement peut être également fournie voire même un encadrement plus général. Cela représente une sorte de guidance « logement ».

La cellule transit a rencontré les demandes pour les cas suivants :

- 41 familles
- 10 personnes seules

La cellule transit peut également intervenir en support lors d'expulsions, ou même rencontrer des habitants victimes de marchands de sommeil, des locataires dont le logement est frappé d'un arrêté d'insalubrité pour essayer de dégager des pistes de relogement et proposer un encadrement social. Les cas de ce type rencontrés jusqu'à présent émanaient de la cellule logement avec laquelle la cellule transit travaille étroitement.

LE TRAVAIL EN RESEAU

Le projet de transit repose sur un travail de partenariat et de collaborations avec de nombreuses structures. Ces liens ont été essentiels tant au bon déroulement du suivi et de l'encadrement des personnes en transit (Épicerie sociale, Caritas, Snijboontje bis, CPAS, Cellule Logement, Médiation locale, SCAV, le Relais, Ariane, DIRL, Unions de locataires...) que dans la recherche de solutions pour des personnes non hébergées en transit. Ces mêmes collaborations ont permis au service transit de traiter et d'essayer de résoudre les problèmes de logement à la source.

Que ce soit pour les personnes hébergées en transit ou pour les demandes de tout type relatives au logement, un travail en réseau est fondamental.

Les collaborations dépassent également les limites de la commune.

Une concertation avec les différents intervenants et partenaires (président du comité et responsable de la Division) permet également de traiter la demande en profondeur et d'aborder tous ses aspects.

Le manque criant de logements à prix décents, l'engorgement des logements de type « social » et la difficulté dans les recherches poussent souvent les partenaires à appeler le logement de transit en urgence. Les urgences n'en sont pourtant pas toujours. D'autre part, le transit n'est souvent pas la solution la plus adéquate à la situation et il ne doit pas être un substitut aux autres issues possibles (juridiques, techniques, familiales, contractuelles, médiations, hébergement classiques et adaptés en maison d'accueil, home, ...).

Par ailleurs, une étroite collaboration entre les gestionnaires de l'hôtel social et des logements de transit ont permis au service de prendre une nouvelle dimension. En effet, les demandes émanant des services ou cabinets et demandes directes sont traitées afin de permettre aux personnes de trouver la solution la plus appropriée. Il est préférable d'aider les personnes à trouver un logement définitif ou de les aiguiller de la façon la plus efficace avant même l'entrée en transit. Il est à souligner que les demandes non soumises au comité sont néanmoins traitées et une aide est offerte aux personnes déboutées. Un suivi social et un accompagnement à la recherche est également proposé.

CELLULE LOGEMENT :

I.MISSIONS:

La cellule logement a été mise en place en avril 2006. Elle est composée de quatre personnes.

Les trois axes prioritaires de la cellule Logement sont:

6. la lutte contre les immeubles à l'abandon,
7. la lutte contre les logements insalubres,
8. la lutte contre les marchands de sommeil.

Si ces missions correspondent au 'cœur de cible', les objectifs de la cellule Logement sont plus larges: mettre en place une véritable politique du logement dans la commune. Cette vision correspond à une décision du Collège des Bourgmestre et Echevins qui s'est concrétisée par la création d'un échevinat du Logement en 2007. La Cellule Logement développe donc aussi une vision stratégique.

II.ACTIVITES:

La Cellule Logement a repris les missions de contrôle de la qualité des logements exercées précédemment par le service de l'hygiène , a mis en place et assuré le suivi d'un conseil consultatif du logement et a procédé à l'ouverture d'un guichet "Info Logement" pour le public installé rue Tazieaux n°47.

D'autre part de nouvelles missions entamées sur l'exercice précédent ont été développées:

En voici le détail :

1. **"Demande de regroupement familial"** La Cellule logement agit dans ce domaine à la demande de l'Office des Etranger via le service de la population pour contrôler les situations d'insalubrité. Ce travail consiste d'abord à une recherche administrative interne suivie d'une vérification sur place pour des situations soumises à un arrêté de fermeture ou qui semblent incorrectes. 280 dossiers ont été ainsi traités du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012.

2. **"Conseil consultatif du logement" (CCL)** mis en place en 2009. D'août 2011 à juillet 2012, le CCL a réuni une cinquantaine de personnes sur 4 séances avec les thématiques suivantes :

- 1- Le « FRCE » (Fonds de réduction du Coût Global de l'Énergie) et la « MEE » (Maison des économies d'Énergie et de l'Ecoconstruction) par le CPAS de Molenbeek,
- 2- Bilan du CCL et présentation du nouveau Contrat de quartier Durable par la Cellule logement et le service communal des projets subsidiés.
- 3- les dossiers liés aux Marchands de sommeil présentés par de la Cellule Logement.
- 4- Bilan de la Division Logement par ses différents services (Propriétés communales, Transit, Hôtel social et Cellule Logement).

3. **Contrôle de la salubrité des logements**

D'août 2011 à juillet 2012, **321** nouveaux dossiers ont été mis à l'étude suite à des plaintes de locataires et à la collaboration étroite avec les agents de quartier de la police. En voici le détail :

2011	2012
	Janvier 37 dossiers
Août 16 dossiers	Février 23
Septembre 46	Mars 7
Octobre 33	Avril 36
Novembre 29	Mai 40
Décembre 32	Juin 22
139	Juillet 17
	182 nouveaux dossiers
Total août 2011 à juillet 2012 : 321 dossiers	

L'ouverture de tous ces dossiers a nécessité courriers, visites, contacts téléphoniques avec les propriétaires, audition éventuelle de ceux-ci, etc. La Cellule logement ne se pose pas en "sanctionnateur" automatique des problèmes constatés, mais plutôt en **conseil pour les propriétaires**, en privilégiant une écoute de ceux-ci, comme des locataires. Des injonctions sont données et des délais accordés pour effectuer les travaux demandés, en fonction de la gravité des situations constatées. Une gradation de sanctions est appliquée, dont la plus grave est la prise d'un arrêté d'inhabitabilité du logement. Pour les situations les plus délicates, la Cellule fait aussi appel à l'IRL en portant plainte devant celle-ci. Cette procédure (arrêtés d'inhabitabilité non respectés) est sanctionnée d'une taxe sur l'insalubrité.

En agissant de la sorte, avec des contacts suivis, des rappels téléphoniques, des visites de contrôle, une réelle pression est exercée sur les propriétaires défaillants.

Durant la période de référence, 35 arrêtés d'inhabitabilité ont été pris par la commune (56 pour la précédente année administrative). Les arrêtés de fermeture concernant des caves ne peuvent être abrogés. Avant la prise d'un arrêté communal une audition est proposée au propriétaire.

Urbanisme.

Des visites sont effectuées en commun avec des agents du service communal de l'Urbanisme quand il apparaît que les problèmes rencontrés les concernent aussi. A la base des problèmes d'insalubrité rencontrés nous constatons fréquemment des travaux exécutés sans permis qui ne répondent pas aux règles de l'art.

L'inspection régionale du logement (IRL)

A côté des interventions entreprises par la commune sur initiative propre (suite à des plaintes de locataires ou à des indications de la police), des demandes de prise d'un arrêté de fermeture proviennent également de l'inspection régionale du logement (IRL). Suite à une plainte d'un locataire, ce service régional instruit un dossier et enjoint le propriétaire à des travaux éventuels. En défaut, celui-ci est soumis à amende (mise en demeure avec délai de 8 mois pour effectuer les travaux demandés), voire à un arrêté d'inhabitabilité dont l'exécution revient à la commune. La Cellule logement travaille en étroite collaboration avec l'IRL, qui met en place une aide sociale et financière dans les cas de fermeture d'un logement.

ADILs

La Cellule logement est chargée d'établir les documents pour l'obtention des Aides Déménagement, Installation, Loyer (ADILs). De août 2011 à juillet 2011, 117 dossiers d'ADILs (60 en 2011 et 57 en 2012) ont été établis dans le cadre de cette législation, comprenant des enquêtes sous forme de visite des logements et rédaction d'un rapport (62 pour la période de référence antérieure).

Il y a de plus en plus de familles qui déménagent pour les raisons suivantes:

- 1: Fin de bail
- 2: Logement non adapté à la composition de famille
- 3: Logement non conforme, insalubre et/ou interdit à la location

La hausse des loyers pousse les familles à solliciter l'aide financière octroyée par la Région afin de compenser le différentiel de loyer entre l'ancien et le nouveau logement ainsi que les frais liés au déménagement.

Cette aide n'est pas accordée automatiquement sur simple introduction de la demande. Le logement doit satisfaire à une série de conditions liées, dans la plus part des cas, au confort de celui-ci (*soit manque d'espace pour tous les membres de la famille soit le logement ne répond pas aux conditions*).

Certaines familles sont confrontées au refus de cette aide et se trouvent ainsi piégées et contraintes de supporter le supplément de loyer.

4. Guichet info logement.

Ce guichet installé rue Tazieaux,47 accueille aussi bien les plaintes de locataires vis-à-vis de leurs propriétaires (essentiellement pour insalubrité), que des demandes de locataires ou de propriétaires sur divers sujets. Dans un premier temps, l'accent est mis par la cellule logement sur l'écoute. Puis elle prend en charge la demande (contrôle du logement) ou oriente la personne vers le service approprié. Le logement est souvent le lieu de révélation d'insatisfactions à un niveau plus profond. La Cellule Logement s'efforce par conséquent de bien saisir où se trouve le problème pour y apporter la solution la plus adéquate possible. La Cellule Logement met à disposition des locataires une liste de logements à louer relevés par ses soins qui s'ajoutent à la liste de logements à louer établie par l'Union des Locataires de Schaerbeek.

D'août 2011 à fin juillet 2012, **556 personnes** (551 période précédente) ont été accueillies. Les demandes formulées sont très diverses, même si l'essentiel est constitué de plaintes à l'encontre des propriétaires. Celles-ci sont alors instruites par un contrôle de la salubrité du logement (après que le locataire ait écrit par recommandé à son propriétaire).

Un 'guichet énergie' est assuré par un agent du service des Propriétés Communales (1/2 jour par semaine). Sa tâche devrait s'amplifier avec la mise sur pied sous l'impulsion du CPAS d'un FRCE (Fonds de Réduction du Coût de l'Énergie) et d'une future MEE (maison des économies d'énergie et de l'écoconstruction) dans la zone de police dont fait partie la commune. La Cellule Logement participe à cette dynamique en identifiant des situations susceptibles d'être améliorées au moyen de ce fonds (par exemple quand on identifie des toitures non isolées, des chauffe-eau anciens, des vitrages à remplacer, etc.).

Malheureusement, il faut constater le faible taux de réponse des propriétaires contactés (4 dossiers sur 30 introduits dont les propriétaires ont manifesté un intérêt, soit 13%).

5. Immeubles inoccupés et abandonnés

Afin de coordonner la lutte contre les immeubles inoccupés et abandonnés, un travail de contrôle systématique des situations d'abandon a été poursuivi en 2011-2012. 120 situations d'abandon ont, ainsi, été répertoriées et placées sous surveillance.

Le travail d'étude de la taxation possible de ces différentes situations est actualisé chaque année. En 2011, le nombre d'immeubles soumis à la taxation était de 15 et devrait être environ du même ordre en 2012. Cependant, peu de propriétaires s'acquittent de leurs obligations, introduisant des recours et débutant de longues procédures juridiques. Il y a donc intérêt à **agir en amont** dans ces situations. En effet, les situations d'abandon sont souvent complexes et il n'est pas certain que le dispositif de la taxe soit le meilleur moyen de les faire évoluer.

Depuis le mois d'août 2011, une prise de contact systématique avec les propriétaires et un suivi attentif ont permis de solutionner au moins 4 dossiers difficiles et la prise en gestion de 2 logements par une AIS. D'autres dossiers sont également sur le point de se résoudre prochainement.

Par ailleurs, la Commune qui dispose toujours de subsides régionaux pour l'acquisition de certains immeubles abandonnés, a participé à la vente publique sur saisie de l'un de ces immeubles problématiques. L'issue de cette vente n'est pas encore connue à ce jour mais permettrait la résolution prochaine de ce dossier et des nuisances qui en découlent.

Parallèlement, le travail en réseau avec les partenaires communaux et associatifs, se poursuit. Ce travail permet d'échanger des informations et d'ébaucher des propositions d'aide aux propriétaires disposés à faire évoluer leur situation.

6. Marchands de sommeil

Des actions sont menées à l'encontre des propriétaires indéliçats (marchand de sommeil ou propriétaires profitant

de leur position dominante) en collaboration avec l'Inspection Régionale du Logement et le service de l'urbanisme. Mais aussi la police, le CPAS, le substitut spécialisé en ce domaine, etc.

Le nombre de dossiers traités a tendance à augmenter, dont les objets sont essentiellement le morcellement et l'exploitation de la misère humaine).

7. Travail avec les associations: s'effectue essentiellement dans le cadre de dossiers liés à l'insalubrité. A travers le pôle logement, c'est un nouvel élan pour un travail collectif avec tous les acteurs du logement qui est mis en place au quotidien. Cet état d'esprit transparaît tous les trois mois dans le Conseil Consultatif du Logement.
